

ENGAGEMENTS RSE

Rapport de durabilité volontaire

Exercice 2025

Ce rapport est publié de façon volontaire par Malakoff Humanis. Afin de permettre une meilleure comparabilité avec nos pairs, nous avons fait le choix de suivre, dans sa rédaction, les préconisations de la directive européenne CSRD bien que le groupe Malakoff Humanis n'y soit pas encore soumis de façon réglementaire pour cet exercice. Ce rapport a fait l'objet d'une revue par les commissaires aux comptes. Il couvre les activités d'assurance de Malakoff Humanis (hors retraite complémentaire) ainsi que ses affiliés et entités du 2^e cercle (Auxia, La France Mutualiste, Médicis, Mobilité Mutuelle, Radiance).



**malakoff
humanis**

SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

#AgissonsRSE

Sommaire

PARTIE 1. INFORMATIONS GENERALES	6
Titre 1. ESRS 2 : informations générales	6
1.1. Présentation de l'entreprise	6
1.2. Base générale d'établissement de la déclaration relative à la durabilité	6
1.3. Informations relatives à des circonstances particulières	8
1.4. Organes d'administration, de direction et de surveillance	10
1.5. Systèmes d'incitation et politiques de rémunération liés aux questions de développement durable	13
1.6. Déclaration sur la diligence raisonnable	14
1.7. Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité	14
1.8. Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	14
1.9. Intérêts et points de vue des parties prenantes	17
1.10. Impacts, risques et opportunités (IROs) importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	20
1.11. Procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels	21
PARTIE 2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES	24
Titre 1. ESRS E1 : Changement climatique	24
1.1. Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	24
1.2. Politiques, actions et cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	27
1.3. Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	28
1.4. Consommation et mix énergétique	37
1.5. Émissions brutes de GES scope 1, 2 et 3	38
1.6. Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone	43
1.7. Tarification interne du carbone	43
1.8. Effets financiers escomptés des risques physiques et de transition importants et opportunités potentielles	43
Titre 2. ESRS E4 : Biodiversité et écosystèmes	44
2.1. Procédure d'identification et d'évaluation des IROs axée sur la biodiversité et les écosystèmes	44
2.2. Analyse de résilience et prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle économique	45
2.3. Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	49
2.4. Politiques relatives à la biodiversité et aux écosystèmes	49
2.5. Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes	51
2.6. Cibles liées à la biodiversité et aux écosystèmes	51
Titre 3. Taxonomie	52
PARTIE 3. INFORMATIONS SOCIALES	59
Titre 1. ESRS S1 : Personnel de l'entreprise	59
1.1. Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	59
1.2. Caractéristiques des salariés de l'entreprise	60
1.3. Politiques, actions et cibles concernant le personnel de l'entreprise	61
1.4. Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts	69
1.5. Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations	69

Titre 2. ESRS S4 : Clients et utilisateurs finaux.....	71
2.1. Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique.....	71
2.2. Politiques, actions et cibles relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux	72
2.3. Processus de dialogue au sujet des impacts	79
2.4. Processus de remédiation	80
PARTIE 4. INFORMATIONS EN MATIERE DE GOUVERNANCE	82
Titre 1. ESRS G1 : Conduite des affaires	82
1.1. Gouvernance et stratégie.....	82
1.2. Politiques en matière de conduite des affaires	82
1.3. Politique d'achats responsables.....	84
1.4. Prévention et détection de la corruption.....	86
1.5. Influence politique et activités de lobbying	88
PARTIE 5. ANNEXES.....	89
Titre 1. Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par la déclaration relative à la durabilité de l'entreprise.....	89
Titre 2. Liste des points de données prévus dans les normes transversales et thématiques qui sont requis par d'autres actes législatifs de l'Union.....	91

Partie 1. Informations générales

Titre 1. ESRS 2 : informations générales

1.1. Présentation de l'entreprise

Acteur majeur de la protection sociale, le groupe Malakoff Humanis propose des solutions pour accompagner les entreprises et les particuliers (salariés, retraités, indépendants) dans leur protection sociale :

- La complémentaire santé, pour un accès aux soins
- La prévoyance, pour faire face aux aléas
- L'épargne, pour préparer l'avenir
- La retraite complémentaire, en tant que caisse de retraite Agirc-Arrco

Assurance santé et prévoyance

Leader en assurance santé et prévoyance collectives, le groupe Malakoff Humanis accompagne des entreprises de toute taille et de tout secteur pour la protection de leurs salariés.

Dans le cadre de sa mission d'utilité sociale, le Groupe met à disposition de ses clients entreprises et salariés des outils de prévention, d'amélioration de l'accès aux soins et d'accompagnement des personnes fragilisées (aides financières, accompagnement social).

En complément des contrats collectifs, le groupe Malakoff Humanis dispose de solutions individuelles pour la protection de la santé et la prévoyance des particuliers, ainsi que de solutions d'assurance emprunteur et d'assurance obsèques.

Épargne collective et individuelle

Le groupe Malakoff Humanis propose une gamme complète en épargne : assurance vie (à travers La France Mutualiste), épargne salariale, épargne retraite. Ces offres sont complémentaires et adaptables à chaque situation, que ce soit pour une entreprise, un particulier, un indépendant.

Retraite complémentaire

Malakoff Humanis gère 40 % de la retraite complémentaire obligatoire Agirc-Arrco des salariés du secteur privé. Cela consiste à garantir une gestion efficiente du recouvrement des cotisations auprès des entreprises, le calcul des droits des salariés et le versement des allocations de retraite complémentaire aux retraités.

1.2. Base générale d'établissement de la déclaration relative à la durabilité

1.2.1. Contexte réglementaire

En application de l'ordonnance N°2023-1142 du 6 décembre 2023 transposant la *Corporate Sustainability Reporting Directive* (CSRD) en droit français, le groupe Malakoff Humanis établit pour la première fois son rapport de durabilité 2026 sur les données 2025, bien qu'il ne soit concerné par l'obligation de publication qu'à partir de 2028 (au titre de l'exercice 2027), suivant les prédispositions de la Directive Omnibus transposée dans le droit français par la loi DDADUE. En effet, les Sociétés de Groupe d'Assurance Mutuelle (SGAM) bénéficient d'un report d'un an concernant la publication de leur rapport de durabilité au niveau combiné.

Ce rapport a été élaboré volontairement, mais également en conformité avec les normes *European Sustainability Reporting Standards* (ESRS), conformément aux exigences de l'ordonnance et du Code de commerce français.

Les informations publiées dans ce rapport ont été établies dans un contexte évolutif de première année d'application des normes ESRS, marqué par des incertitudes normatives et des divergences d'interprétation. Le groupe Malakoff Humanis a fourni son meilleur effort pour publier une information fondée sur les interprétations et pratiques actuelles, ainsi que sur les données disponibles à ce jour, notamment concernant son portefeuille d'investissements et son portefeuille d'assurés.

Il est important de noter que les publications des entreprises de la vague 1, ainsi que l'évolution éventuelle des positions de place ou des interprétations normatives, pourraient amener le Groupe à adapter certaines informations, méthodologies et estimations. Cette approche vise à assurer une amélioration continue de la qualité et de la pertinence des informations divulguées dans le cadre du rapport de durabilité.

● **RAPPORT DE DURABILITE 2025**

1.2.2. Périmètre de reporting

Périmètre de reporting

Les entités composant le groupe Malakoff Humanis sont :

- **Entités du 1^{er} cercle** : il s'agit des entités Assurance et Retraite complémentaire de Malakoff Humanis¹ ;
- **Entités du 2^e cercle** : il s'agit dans ce rapport des entités affiliées incluses dans le périmètre de combinaison (Auxia, Auxia Assistance, Laffitte Courtage, La France Mutualiste, Médicis, Mobilité Mutuelle / Mutuelle Renault et Radiance Mutuelle) et qui disposent de moyens propres.

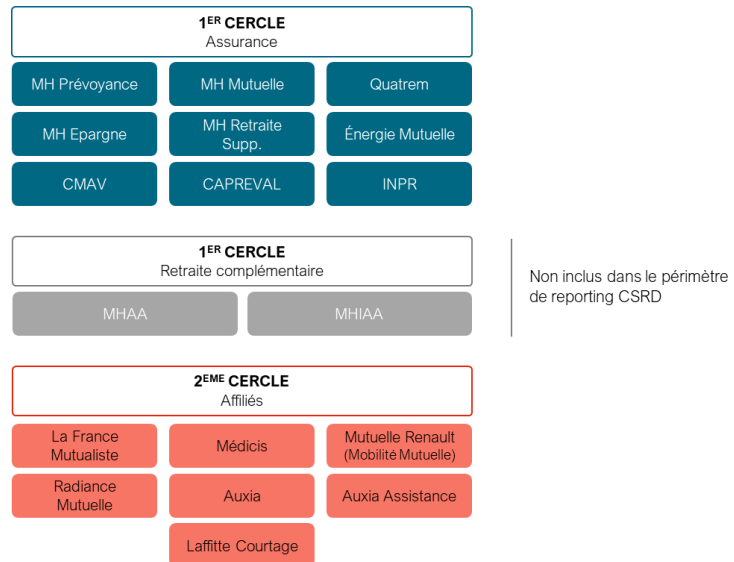
Le périmètre de la CSRD est le même que celui des états financiers combinés. À noter que ce périmètre exclut les activités liées à la gestion de la retraite complémentaire, exercées dans le cadre d'une délégation de service public au titre de l'Agirc-Arrco. Cette activité bénéficie d'une organisation spécifique, distincte du reste des activités du Groupe, et repose sur un jeu de comptes séparé. En effet, l'Accord National Interprofessionnel (ANI) sur la gouvernance des groupes paritaires de protection sociale précise la séparation des activités d'assurance de personnes (ADP) et de retraite complémentaire au sein des groupes de protection sociale. Ces activités sont donc séparées au sein du groupe Malakoff Humanis : non-mutualisation des risques et des moyens financiers entre les activités d'assurance de personnes et de retraite complémentaire.

En conséquence, l'activité de retraite complémentaire n'a pas été intégrée à nos travaux d'analyse de double matérialité. Elle n'est pas prise en compte dans ce rapport (voir entités grisées dans le schéma ci-après), sauf mention expresse, car elle ne fait pas partie du périmètre combiné. Nous étudions la pertinence et la possibilité d'intégrer les activités liées à la retraite complémentaire dans l'analyse de double matérialité et dans la chaîne de valeur du Groupe.

Toutefois, les collaborateurs de Malakoff Humanis consacrent également une partie de leur temps à des sujets liés à la retraite complémentaire. Afin de garantir la transparence et la cohérence de l'approche, une clé d'allocation moyenne a été calculée sur l'ensemble des activités opérationnelles de Malakoff Humanis. Elle permet de retrancher les temps passés au titre de la retraite complémentaire et d'offrir une vision cohérente avec les attendus de la réglementation CSRD. Cette clé a été définie par les équipes du contrôle financier et se base sur la méthode de refacturation interne des coûts attestée par les Commissaires aux Comptes. La clé répartit les données à hauteur de 61 % pour les activités hors retraite complémentaire et 39 % pour les activités liées à la retraite complémentaire.

Enfin, une acquisition a eu lieu au cours de l'année 2025. Néanmoins, celle-ci a eu lieu trop tardivement pour qu'il soit possible de collecter les données nécessaires à son intégration dans le périmètre de reporting de la CSRD. UNOFI sera intégrée dans le rapport de durabilité 2027 sur les données 2026. Le contributif UNOFI au total bilan de la SGAM est 7,6 Mds€ (pour un total 55,4Mds€ au 31/12/2025). Les effectifs moyens d'UNOFI au 31/12/2024 (chiffre 2025 non disponible) étaient de 308 quand le Groupe emploie 10 250 personnes en 2025 (5 613 pour le périmètre CSRD).

Le schéma ci-dessous présente le périmètre retenu dans le cadre de ce rapport CSRD.



Dans le cadre de ce rapport,

- « groupe Malakoff Humanis » ou « Groupe » désigne l'ensemble du groupe Malakoff Humanis (1^{er} et 2^e cercle, hors Retraite complémentaire sauf mention expresse)
- « Malakoff Humanis » ou « MH » désigne le 1^{er} cercle, hors Retraite complémentaire.
- Les affiliés désignent les entités de 2^e cercle

¹ Les entités de Cercle 1, dites sans « moyens propres », sont hébergées dans deux associations de moyens (AMAP et AMRC) dont les moyens propres sont mis à disposition.

- Auxia désigne Auxia, Auxia Assistance et Laffitte Courtage
Dès que nécessaire, le périmètre est précisé.

Périmètre de l'analyse de double matérialité :

L'analyse de double matérialité a été réalisée sur le périmètre Malakoff Humanis (Cercle 1 assurance). Les activités de Malakoff Humanis et de ses affiliés étant similaires, les conclusions de cette analyse ont été étendues au Cercle 2.

L'ensemble des activités du groupe, y compris celles en amont et en aval, est couvert par l'analyse de double matérialité et le rapport de durabilité.

L'analyse de double matérialité sera revue en cas de changement majeur au sein du groupe Malakoff Humanis ou pour intégrer de nouvelles dispositions à la suite de la révision des normes ESRS et afin d'assurer le respect de la réglementation en vigueur.

Périmètre de collecte

L'état de durabilité du groupe Malakoff Humanis couvre l'ensemble des activités assurantielles de Malakoff Humanis et de ses affiliés. Néanmoins, outre la non-intégration de l'entité acquise au cours de l'année 2025, un certain nombre d'indicateurs n'ont pas pu être collectés sur la totalité du périmètre CSRD.

Le tableau ci-dessous présente les indicateurs n'ayant pas été collectés sur la totalité des entités du périmètre. Pour les indicateurs ne figurant pas dans ce tableau, cela signifie que la donnée a été collectée sur toutes les entités composant le périmètre CSRD (Cercle 1 et Cercle 2 hors retraite complémentaire).

Points de données obligatoires	Périmètre de collecte 2025
E1-6 Instruments contractuels	Auxia ; La France Mutualiste ; Malakoff Humanis ; Médicis ; Radiance
E1-GOV-3_03 Pourcentage de la rémunération lié à des considérations climatiques	Malakoff Humanis
ESRS S4	Malakoff Humanis
ESRS G1	Malakoff Humanis

Le groupe Malakoff Humanis n'est pas concerné par la possibilité offerte par la norme d'omettre de communiquer certaines informations en raison de leur sensibilité ni par l'usage de l'exemption de produire un rapport de durabilité en raison de changements majeurs imminents liés à son organisation, à son actionnariat ou en raison de changements en cours de négociations.

1.3. Informations relatives à des circonstances particulières

1.3.1. Horizons temporels

Malakoff Humanis a défini trois horizons temporels :

- 1. Un horizon à court terme** (< 1 an) pour les IRO à impact immédiat
- 1. Un horizon à moyen terme** (1 à 5 ans) en soutien à la stratégie RSE du Groupe ;
- 2. Un horizon à long terme** (>5 ans) pour prendre en compte l'ensemble des effets financiers sur la durée.

1.3.2. Estimations concernant les indicateurs quantitatifs

Données estimées pour le calcul des émissions de gaz à effet de serre

- **Investissements dans des entreprises cotées et non cotées** : en tant qu'investisseur, le groupe Malakoff Humanis intègre dans son périmètre de reporting les impacts liés aux entreprises investies. Afin de calculer au mieux les impacts climatiques des entreprises présentes dans les portefeuilles et, compte tenu de la complexité des méthodologies d'estimation sur ce sujet, le groupe Malakoff Humanis utilise des données externes pour calculer l'empreinte carbone des portefeuilles figurant au scope 3 de son bilan carbone. Les données climatiques des portefeuilles sont obtenues par Carbon4 Finance, qui les estime à partir de données opérationnelles spécifiques aux entreprises investies lorsqu'elles sont publiquement disponibles. À défaut, une estimation est réalisée sur la base du secteur d'activité et du chiffre d'affaires de l'entreprise. Cette deuxième approche est utilisée pour l'ensemble des investissements non cotés.
- **Investissements immobiliers** : concernant les investissements immobiliers, les données sont également obtenues par un fournisseur de données externe, MSCI. Ce fournisseur effectue une approximation à partir des factures et données envoyées par Malakoff Humanis sur les immeubles de placement.
- **Support et chaîne logistique** : afin de respecter le calendrier de publication de la CSRD, un bilan carbone dit *fast-close* est réalisé à partir des données d'activité réelles pour les 3 premiers trimestres de l'année de reporting et

● RAPPORT DE DURABILITE 2025

estime le dernier trimestre en se basant sur la moyenne du dernier trimestre de l'année précédente. Des estimations complémentaires seront réalisées en cas de changement significatif de périmètre entre deux années ou si certaines données d'activité n'ont pas pu être collectées. Un bilan carbone pro forma est réalisé après la publication du rapport de durabilité afin d'obtenir les résultats à partir des données réelles. La valeur corrigée du bilan carbone sera utilisée dans le rapport suivant pour renseigner les années antérieures.

Données estimées pour le calcul de l'impact biodiversité

En tant qu'investisseur, le groupe Malakoff Humanis évalue le Global Biodiversity Score (GBS), calculé par Carbon4 Finance qui illustre l'impact des investissements du Groupe sur la biodiversité. L'analyse propose des résultats en MSA.km² pour les impacts terrestres statiques et dynamiques ainsi que pour les impacts aquatiques statiques et dynamiques. Un indicateur exprimé en MSAAppb* est également disponible et permet d'agrèger les différents impacts précédemment cités. Ces données sont estimées à partir de la matérialité des secteurs et ne prennent pas en compte les pratiques réelles des entreprises. Les méthodes et hypothèses pour mesurer les impacts sur la biodiversité sont détaillées dans l'ESRS E4 (voir *Plan de transition et prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes [E4.1]*).

1.3.3. Actions mises en œuvre pour améliorer la couverture et la précision des estimations concernées

Afin d'améliorer la couverture des émissions de gaz à effet de serre des investissements², le groupe Malakoff Humanis travaille à une meilleure transparence des investissements de son portefeuille et de ceux de ses affiliés. Une meilleure transparence permettra aux fournisseurs de données externes (Carbon4 Finance et MSCI) de mieux couvrir les investissements du Groupe afin de calculer l'empreinte carbone ou tout autre indicateur ESG.

Carbon4 Finance travaille à l'élargissement de sa couverture, en intégrant des analyses supplémentaires et en couvrant de nouveaux secteurs dès que leur calendrier de production le permet. Le fournisseur de données procède également à des mises à jour méthodologiques régulières afin de s'aligner avec les meilleures pratiques, les évolutions réglementaires, technologiques et les progrès en matière de transparence des entreprises. La méthodologie de Carbon4 Finance est détaillée dans l'ESRS E1.

1.3.4. Sources d'incertitudes associées aux estimations des résultats

L'incertitude majeure concerne les émissions de carbone associées aux achats de services qui représentent près de 75 % de l'empreinte carbone des opérations propres. Cette incertitude découle de l'utilisation des facteurs d'émissions monétaires de la base Empreinte®.

Notre objectif pour les années à venir est de fiabiliser les émissions carbone liées aux achats de services en collectant l'intensité carbone réelle de nos principaux prestataires.

Par ailleurs, les résultats intègrent des estimations pour les données du 4^e trimestre 2025, les données réelles n'étant pas disponibles lors de la clôture du bilan carbone. Ces estimations sont établies principalement sur les données physiques du 4^e trimestre 2024 (scopes 1, 2 et 3) et sur les données de l'atterrissage 2025 transmises par le contrôle de gestion sur la partie monétaire (scope 3).

1.3.5. Métriques et calculs

Le bilan carbone est calculé depuis 2019 par Malakoff Humanis et a fait l'objet de révisions notables :

- **Évolution du périmètre du bilan carbone entre 2019 et 2025** : À partir de 2023, Malakoff Humanis a intégré les frais propres du 1er cercle ainsi qu'Auxia, Auxia Assistance et Laffitte Courtage. Sopresa (entité du 3e cercle) a également été intégrée au bilan carbone, mais elle ne fait pas partie du périmètre CSRD, car elle n'est pas intégrée dans le périmètre de combinaison du Groupe. Pour répondre aux exigences de la CSRD, les émissions de l'entité Sopresa ont donc été retirées du bilan carbone.
L'empreinte carbone des investissements liés à l'activité de Retraite complémentaire a également été exclue, puisqu'elle n'entre pas dans le champ d'application de la directive CSRD et qu'elle n'est pas combinée.
Les émissions des entités affiliées Médicis, Mobilité Mutuelle/Mutuelle Renault, Radiance Mutuelle, Auxia, Auxia Assistance, Laffitte Courtage et La France Mutualiste ont été incluses (avec des niveaux de précisions et d'exhaustivité variables en fonction de la maturité des affiliés), car elles font partie du périmètre combiné. Comme mentionné au paragraphe 1.2.2, UNOFI n'a pas été intégrée au bilan carbone 2025, car l'acquisition de cette entité a eu lieu en fin de période et le délai ne permettait pas de collecter les informations requises.
- **Données estimées** : le groupe Malakoff Humanis compare chaque année le bilan carbone estimé et le bilan carbone réel. Comme mentionné, certaines données sont estimées en fin d'année, puis le bilan carbone est recalculé avec les données réelles obtenues au début de l'année suivante.
- **Évolution des facteurs d'émission** : le groupe Malakoff Humanis fait évoluer ses facteurs d'émissions d'une année à l'autre pour fiabiliser son bilan carbone. Les facteurs d'émission utilisés proviennent principalement de la Base Empreinte® et sont mis à jour en fonction des actualisations de celle-ci. Les facteurs d'émission monétaires, quant à eux, sont ajustés chaque année par les équipes Malakoff Humanis pour prendre en compte l'inflation annuelle.

² Taux de couverture des actifs : 25 milliards € sur 46 milliards €

Cet ajustement est basé sur l'évolution annuelle des indices de prix à la consommation par catégorie de dépenses publiée par l'INSEE, et consiste à corriger de l'inflation les facteurs d'émission monétaires afin de refléter leur valeur actualisée. En 2025, l'ADEME a introduit une nouvelle génération de facteurs d'émission monétaires (2019-2023) dans la Base Empreinte®, qui tient compte de l'inflation annuelle et de la décarbonation des différentes branches économiques en France.

1.3.6. Publication d'informations issues d'autres actes législatifs ou de déclarations généralement acceptées en matière d'information sur la durabilité

Conformément à la Loi n° 2017-399 relative au devoir de vigilance, Malakoff Humanis publie un plan de vigilance visant à identifier, prévenir et atténuer les atteintes graves aux droits humains, à la santé et à la sécurité des personnes, ainsi qu'à l'environnement, liées à ses activités et à sa chaîne d'approvisionnement.

En application du Règlement européen LEC 29/2020 (taxinomie verte), Malakoff Humanis publie des informations sur la part de ses activités économiques alignées avec les objectifs environnementaux définis par la Commission européenne. Cela concerne notamment la part de ses investissements alignés avec les critères d'atténuation du changement climatique.

Malakoff Humanis publie son bilan carbone tous les 4 ans sur le site de l'ADEME. La dernière publication date de 2023 et porte sur les émissions de 2022.

1.4. Organes d'administration, de direction et de surveillance

Les organes d'administration sont les instances politiques du groupe Malakoff Humanis (conseils d'administration et commissions) composées d'administrateurs chargés de valider la stratégie proposée par les organes de direction. Les administrateurs sont des représentants de nos clients et ne sont pas rémunérés.

Les organes de direction sont représentés par la Direction générale et le Comité exécutif, chargés d'élaborer la stratégie du Groupe après consultation des directions métiers.

Rôle et prise en compte des informations en matière de durabilité

Les conseils d'administration

Rôle et sujets de durabilité traités	Par qui sont-ils informés ?	À quelle fréquence ?
Association Sommitale		
Instance décisionnaire de la stratégie de l'entreprise. Elle suit et approuve la stratégie liée aux enjeux de durabilité (incluant les IROs) avant que celle-ci ne soit implémentée. Elle représente les activités d'Assurance de Personnes et de Retraite complémentaire. <u>Sujets abordés en 2025 en lien avec les IROs</u> : Comptes rendus et/ou relevés de décisions des commissions (voir ci-dessous)	Commissions, Comex	Trimestrielle (4 réunions 2025)
Société de Groupe d'Assurance Mutuelle (SGAM)		
Instance décisionnaire détenant les mêmes droits que l'Association Sommitale et devant approuver la stratégie liée aux enjeux de durabilité (incluant les IROs). Elle représente les activités d'Assurance de Personnes. <u>Sujets abordés en 2025 en lien avec les IROs</u> : Comptes rendus et/ou relevés de décisions des commissions (voir ci-dessous)	Commissions, Comex	Au moins trimestrielle (5 réunions 2025)

Les commissions

Rôle et sujets de durabilité traités	Par qui sont-ils informés ?	À quelle fréquence ?
Commission Stratégie et Développement		
Donne un avis (recommandations aux Conseils d'administration concernés) sur les enjeux du projet d'entreprise du Groupe, notamment sur les enjeux suivants : Expérience client singulière et de qualité (IROs liés à S4, G1) ; Compagnon capable d'être à la fois humain et tech (IROs liés à S1, S4, G1) ; Contribution sociale, sociétale et environnementale renforcée (IROs E1, E4, G1). <u>Sujets abordés en 2025 en lien avec les IROs</u> : démarche RSE (bilan 2024 et projets 2025), structures portant les actions d'intérêt général, trajectoire carbone, accompagnement RSE en épargne collective, feuille de route bien-vieillir.	Comex, directions métiers	Au moins trimestrielle (5 réunions en 2025)
Commission Audit et Risques		
Rend un avis au sujet des risques identifiés pour le Groupe, sur l'évaluation du dispositif de maîtrise des risques et les politiques de risques. Elle est consultée et rend un avis pour la solvabilité sur les rapports narratifs RSR et SFCR, le	Comex, directions métiers	Au moins trimestrielle (5 en 2025)

• RAPPORT DE DURABILITE 2025

processus ORSA, le rapport actuariel. Elle est également consultée pour avis sur les résultats de la DMA et sur le rapport de durabilité définitif. <u>Sujets abordés en 2025 en lien avec les IROs</u> : Mandat CSRD, rapport ORSA groupe.		
Commission financière Assurantielle		
Donne un avis sur la politique et la gestion budgétaire du Groupe, la politique et la gestion financière des actifs du Groupe, la faisabilité financière de propositions d'investissements ou désinvestissements stratégiques ou toute action, proposition ou question ayant un impact significatif sur la gestion budgétaire, la gestion bilancielle, la gestion d'actifs, la liquidité des actifs ou la solvabilité du Groupe. Elle analyse la stratégie ISR sous l'angle financier et rend un avis (IROs E1 et E4). <u>Sujets abordés en 2025 en lien avec les IROs</u> : Stratégie d'investissements responsables.	Comex, directions métiers	Au moins trimestrielle (4 en 2025)

Les directions

Rôle et sujets de durabilité traités	Par qui sont-ils informés ?	À quelle fréquence ?
Direction générale (DG) et Comité exécutif (Comex)		
La DG est garante de la mise en place d'un dispositif de gestion des risques approprié et fiable. Le Comex valide et suit la démarche RSE du Groupe, réalise les arbitrages nécessaires, opère des inflexions stratégiques.	Directions métiers (dont RSE)	Hebdomadaire
Direction RSE		
Coconstruit et coordonne la démarche RSE du Groupe, en lien avec les directions métiers. Elle accompagne la mise en place des ambitions RSE et impulse les projets de transformation.	Directions métiers	Quotidiennement
Direction financière		
La Direction des Investissements définit et met en œuvre la politique d'investissements responsables du Groupe, en cohérence avec la démarche RSE et dans le respect des réglementations en matière de finance durable. La Direction du Pilotage collecte, fiabilise et pilote les indicateurs de reporting extra-financier, notamment dans le cadre du rapport de durabilité, en lien avec les directions métiers et RSE.	Directions métiers	Quotidiennement
Direction des Risques		
Évalue et met en place des dispositifs de contrôle visant à éviter ou réduire l'impact des risques majeurs du Groupe. Participe à la définition des impacts, risques et opportunités en matière de durabilité et s'assure de leur cohérence avec les risques majeurs.	Direction RSE, Direction Finance	Annuellement
Autres directions métiers		
Mettent en place les projets de transformation sociaux, sociétaux, éthiques et environnementaux qui concernent leurs activités.	Direction RSE	Quotidiennement

Surveillance des IROs et processus de construction et de validation du rapport de durabilité

Dans le cadre de la CSRD, les impacts, risques et opportunités ont été coconstruits par la Direction RSE et la Direction du Pilotage extra-financier, sur la base d'une analyse de la littérature existante et des apports des parties prenantes interrogées. Ces IROs ont ensuite été partagés avec la Direction des Risques pour avis et validation.

Un travail de correspondance entre les risques majeurs Groupe et les IROs est en cours de réalisation pour s'assurer de la cohérence d'ensemble. Pour chaque IRO, des politiques, actions et cibles sont définies et seront déclinées dans les chapitres dédiés aux ESRS thématiques.

Lorsque des risques ou impacts négatifs sont identifiés, ils sont pris en compte dans les politiques puis des actions sont mises en œuvre par la ou les directions concernées. Par exemple : pour remédier aux écarts de rémunération entre hommes et femmes, un budget de rééquilibrage salarial a été mis en place.

Les organes d'administration et de direction sont régulièrement informés des IROs identifiés, de la mise en œuvre de la diligence raisonnable ainsi que des résultats et de l'efficacité des politiques, actions, métriques et cibles adoptées à cet égard. Ils interviennent dans la définition des cibles liées aux IROs, en assurent le suivi et contrôlent l'avancement vers la réalisation. Ces éléments sont détaillés dans les ESRS thématiques. L'analyse de double matérialité a été validée en Comex et chaque évolution fait l'objet d'une nouvelle validation par le Comex.

Comme pour l'ensemble des activités du Groupe, la direction de l'audit interne procède à des contrôles périodiques de la gestion des indicateurs extra-financiers (quantitatifs et qualitatifs).

Le rapport de durabilité est rédigé par la Direction RSE et la Direction du Pilotage extra-financier, validé par les Directions métiers concernées, puis présenté à la Commission Audit et Risques et au Conseil d'Administration de la SGAM pour validation en même temps que les états financiers. Le rapport de durabilité est également présenté au CSEC (Comité Économique et Social Central), en même temps que la consultation sur la situation économique et

financière. Le CSEC est l'instance nationale représentative des différents CSE de Malakoff Humanis. Le CSEC est composé de 33 membres titulaires et 33 membres suppléants issus des CSE. Ces membres sont élus par les membres titulaires des CSE.

Composition et diversité des organes d'administration et de direction

Les administrateurs représentent les clients du Groupe, que ce soit pour les activités de prévoyance, de santé, d'épargne et de retraite complémentaire collectives (paritarisme) ou pour les activités de santé individuelle et d'épargne individuelle (mutualisme). Les conseils d'administration des entités paritaires sont composés pour moitié de représentants des organisations syndicales et pour moitié de représentants des organisations patronales de nos clients salariés et dirigeants d'entreprises. Le mutualisme permet l'élection par les assurés eux-mêmes des administrateurs des mutuelles du Groupe, représentants de nos adhérents, selon le principe "une personne = une voix".

L'expérience de ces administrateurs en tant que clients du Groupe permet de s'assurer que les décisions prises correspondent aux besoins et attentes des clients salariés, adhérents et dirigeants d'entreprises³.

	2025	Part de femmes	Part d'hommes	Ratio de diversité
Nombre de membres exécutifs (ComEx)	14	43%	57%	0,75
Nombre de membres non exécutifs (administrateurs) ⁴	225	42%	58%	0,73
Taux d'administrateurs indépendants ⁵	100%	s/o	s/o	s/o

Aucun salarié du groupe Malakoff Humanis n'est représenté dans les organes d'administration, de direction et de surveillance.

Les salariés sont représentés au sein de Malakoff Humanis (1^{er} cercle) par le biais d'un CSEC. Le CSEC est informé régulièrement de la stratégie de l'entreprise (au moins mensuellement pour les CSEC ordinaires). Concernant le 2^e cercle, l'ensemble des effectifs des affiliés sont également représentés par l'intermédiaire d'un CSE.

Compétence des administrateurs en matière de durabilité

Les administrateurs doivent remplir les conditions de compétence et d'honorabilité nécessaires à une gestion saine et prudente de la SGAM MH et de chacune des entités du Groupe Prudentiel dans laquelle ils exercent leur fonction. Une politique dédiée définit : les critères permettant d'apprécier la compétence et l'honorabilité des administrateurs, le processus par lequel ces critères sont appliqués et le dispositif permettant de s'assurer du respect de ces exigences de compétences et d'honorabilité. Chaque administrateur doit adresser les éléments nécessaires à évaluer sa compétence et notamment un état descriptif de ses activités professionnelles actuelles et celles exercées sur une période de 10 ans.

La Direction des Instances politiques du groupe Malakoff Humanis veille également à ce que des formations permettent aux administrateurs d'acquérir les connaissances nécessaires pour avoir la capacité de juger des orientations stratégiques présentées par les organes de direction. Dans ce cadre, un programme de formation interne est proposé annuellement, autour de 4 axes majeurs :

- La connaissance du Groupe et de son environnement
- La stratégie et le développement
- La gouvernance et la gestion des risques
- L'environnement économique et financier

En 2025, les formations et sensibilisations en lien avec les enjeux de durabilité proposées aux administrateurs sont les suivantes :

Intitulé de la formation	Administrateurs concernés	Durée	Présents
Connaissance du groupe Intégrer, connaître MH et sa démarche RSE. (S1, S4, E1, E4, G1)	Obligatoire pour les nouveaux administrateurs	½ journée	16
Stratégie et développement Démarche RSE du Groupe MH (S1, S4, E1, E4, G1)	Obligatoire pour les membres de la Commission Stratégie & Développement, du CA de la Sommitale et du CA de la SGAM	1 journée	31
Environnement économique et financier Investissements socialement responsables (E1, E4)	Obligatoire pour les membres de la Commission financière	½ journée	14
Gouvernance et gestion des risques Directive CSRD (ESRS 2, S1, S4, E1, E4, G1)	Obligatoire pour les membres de la Commission Audit & Risques	½ journée	15

³ La compétence des administrateurs est précisée dans la politique compétence et honorabilité

⁴ Le 1^{er} cercle compte 135 administrateurs, le 2^e cercle compte 90 administrateurs.

⁵ 100% des administrateurs sont considérés comme indépendants, car ils ne sont pas rémunérés.

1.5. Systèmes d'incitation et politiques de rémunération liés aux questions de développement durable

Les membres des organes d'administration du groupe Malakoff Humanis ne sont pas rémunérés, contrairement aux membres des organes de direction. Des mécanismes d'incitation liés à des enjeux de durabilité sont mis en place pour les organes de direction (la Direction générale et le Comité exécutif), ainsi que pour les cadres de direction⁶. Ces deux populations bénéficient d'un salaire fixe et d'une rémunération variable composée d'objectifs individuels et d'objectifs Groupe. Les Fonctions Clés sont les seules à ne pas avoir d'objectifs Groupe dans leur rémunération.

Objectifs financiers et extra-financiers

Les objectifs de Malakoff Humanis sont définis en lien avec les ambitions du projet d'entreprise. Ils sont composés d'objectifs financiers et d'objectifs extra-financiers. Deux types d'objectifs extra-financiers sont définis : les objectifs de satisfaction client et les objectifs de durabilité.

Les objectifs de durabilité sont composés de cibles à atteindre au niveau social, sociétal, éthique et environnemental. L'atteinte des cibles est revue chaque année par le Comité exécutif et le Conseil d'Administration de la SGAM. Les objectifs et les cibles peuvent être mis à jour en cas de besoin ; ces changements sont proposés et validés par les organes de décision et d'administration.

Rémunération variable

Selon le poste occupé, la rémunération variable représente 10 % à 50 % de la rémunération totale des dirigeants. Cette rémunération variable dépend de l'atteinte d'objectifs individuels et d'objectifs Groupe. Selon le poste occupé, les objectifs Groupe représentent 20 % à 40 % de la rémunération variable.

En 2025, 50 % des objectifs Groupe sont financiers et 50 % extra-financiers. Les objectifs extra-financiers sont les suivants :

- Qualité de la relation client en Retraite complémentaire (10 %)
- Customer Satisfaction (CSAT) (17,5 %),
- Index d'égalité professionnelle (3,75 %),
- Taux d'emploi de personnes en situation de handicap (3,75 %),
- Taux de redistribution consolidé en santé⁷ (7,5 %),
- Intensité carbone (2,5 %),
- Montant des investissements à contribution positive⁸ (2,5%)
- Taux de conformité à la politique ISR (2,5%).

Les objectifs groupe sont une déclinaison annuelle de la trajectoire 2026 fixée dans le cadre de notre projet d'entreprise 2023-2026. Les cibles 2026 en matière d'intensité carbone (investissements et fonctionnement interne) correspondent aux cibles définies dans notre plan de transition.

En complément, des objectifs individuels sont fixés aux cadres de direction et au Comex ; ces objectifs peuvent être financiers et extra-financiers, et sont adaptés à l'activité de la personne concernée. Les objectifs individuels ne sont pas divulgués dans ce document.

La revue de performance de Malakoff Humanis est effectuée en mars de chaque année. Les modalités des systèmes d'incitation sont proposées par le Comex, qui supervise également les décisions stratégiques liées à la durabilité. Un comité des rémunérations, composé d'administrateurs, valide et/ou ajuste les propositions du Comex concernant la rémunération des organes de direction.

⁶ Périmètre MH seul

⁷ Cet indicateur concerne le taux de redistribution moyen consolidé de l'ensemble des contrats santé (individuels et collectifs) au sein de Malakoff Humanis

⁸ Les investissements à contribution positive peuvent être identifiés sur les 3 classes d'actifs (coté, non coté, immobilier). Pour les actifs cotés, le terme désigne les obligations vertes, sociales, durables, *sustainability-linked bonds*, les fonds thématiques cotés classifiés article 8 ou 9 SFDR et publiant des indicateurs extra-financiers pertinents avec la thématique. Les obligations labellisées doivent respecter a minima le cadre de l'ICMA. Pour les actifs non cotés, le terme désigne les fonds non cotés dont les financements contribuent à des enjeux sociaux ou environnementaux que ce soit en dette privée, *direct lending*, infrastructure ou *private equity*. Pour les actifs immobiliers, le terme désigne de l'immobilier social ou ayant des exigences environnementales allant au-delà de la réglementation en vigueur.

1.6. Déclaration sur la diligence raisonnable

Éléments essentiels de la diligence raisonnable	Paragraphe dans la déclaration relative à la durabilité
Intégrer la diligence raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle économique	<i>Voir Informations en matière de durabilité transmises et traitées par les organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise [GOV-2]</i>
Dialoguer avec les parties prenantes affectées à toutes les étapes du processus de diligence raisonnable	<i>Voir Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités importants [IRO-1]</i>
Identifier et évaluer les impacts négatifs	<i>Voir Impacts, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique [SBM-3]</i>
Agir pour remédier à ces impacts négatifs	<i>Voir Impacts, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique [SBM-3] et Tableau relatif au paragraphe Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité [GOV-5]</i>
Suivre l'efficacité de ces efforts et communiquer	<i>Voir le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance [GOV-1]</i>

1.7. Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité

La politique de gestion des risques et de contrôle interne s'applique au groupe Malakoff Humanis. La gestion des risques et le contrôle interne liés aux informations en matière de durabilité reposent sur les outils et modes de fonctionnement suivants :

- **Une direction du pilotage extra-financier** en charge de collecter et de vérifier la fiabilité des données quantitatives extrafinancières fournies par l'ensemble des directions métiers et les affiliés, sur le même modèle que pour les données financières
- **Une cartographie des risques majeurs** (dont le risque de durabilité et le risque RH) et une cartographie des risques opérationnels
- **Des plans de contrôle annuels** (tests et évaluations) permettant de tester les dispositifs de maîtrise existants
- **Une revue annuelle des risques majeurs et opérationnels** avec les directions métiers concernées

En ce qui concerne l'établissement du rapport de durabilité, le risque majeur identifié est la publication d'informations erronées. Afin de minimiser ce risque, plusieurs actions ont été mises en place en amont de la rédaction du rapport de durabilité :

- Formation des contributeurs et fournisseurs de données quantitatives (Cercle 1 et 2) ;
- Rédaction de « fiches indicateurs » présentant pour chaque indicateur quantitatif les exigences de la norme, les informations attendues, le périmètre à prendre en compte et le mode de calcul ;
- Partage de consignes en matière de piste d'audit et de contrôle de premier niveau (notamment pour les entités de Cercle 2) ;
- Construction de fichiers de collecte harmonisés ;
- Fichier de consolidation intégrant des contrôles manuels ou automatiques et de cohérence.

Par ailleurs, la responsabilité de la production du rapport de durabilité est partagée entre la Direction financière, pour la production et la consolidation des indicateurs quantitatifs, et la Direction RSE pour la production des indicateurs qualitatifs. Ce fonctionnement en binôme a permis de tirer parti des bonnes pratiques et de l'expérience acquise en matière de reporting par les équipes finance et de l'expérience de la Direction RSE en matière de présentation de la stratégie RSE notamment au sein des anciennes DPEF (Déclarations de Performance Extrafinancière).

Le rapport de durabilité a en outre fait l'objet de relecture par les Directions Métiers contributrices, la Direction financière et la Direction de la RSE.

Dans une volonté d'amélioration continue, les outils de collecte et de consolidation ainsi que les contrôles seront affinés et renforcés par l'équipe du Pilotage extra-financier chargé de coordonner la collecte et la consolidation des données.

1.8. Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur

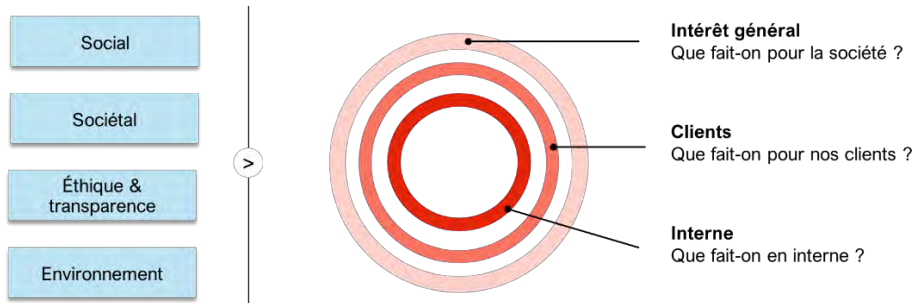
1.8.1. Stratégie générale et lien avec la durabilité

Le groupe Malakoff Humanis est un acteur majeur de la protection sociale à but non lucratif, sans actionnaires à rémunérer. Notre modèle repose sur la redistribution de nos bénéfices au service de l'utilité collective ; pour nos clients

● **RAPPORT DE DURABILITE 2025**

et pour des actions d'intérêt général. Cette responsabilité est garantie par notre gouvernance paritaire et mutualiste, nos administrateurs étant des représentants de nos clients.

Les engagements en matière de durabilité font partie intégrante de la stratégie du groupe Malakoff Humanis et constituent l'un des 4 piliers du plan stratégique 2023-2026. Ils sont structurés autour de 4 grands enjeux (social, sociétal, éthique et transparence, environnement) adressés de façon systémique, selon les parties prenantes impactées : les clients, l'intérêt général, l'interne.



Cette méthode d'analyse nous a permis de structurer les ambitions du Groupe en matière de durabilité d'ici 2026 sous forme de matrice RSE. Cette matrice structure la stratégie RSE du groupe.

	Social	Sociétal Handicap, cancer, aidants, bien-vieillir	Ethique & transparence	Environnement
Intérêt général	Enjeux de responsabilité sociale Projets de solidarité & d'innovation sociale Investissements à impact social	Mécénat et partenariats 	Éthique & IA Éducation financière	Performance environnementale de nos investissements
Clients	Accompagnement : Fragilités Prévention Accès aux soins	Accompagnement 	Clarté & transparence Taux de redistribution Santé Offre éthique en Epargne Conseil Retraite Complémentaire	
Interne	Contrat social MH Diversité & égalité des chances Compétences Santé et QVCT	Accompagnement Emploi de personnes en situation de handicap	Attention, clarté & écoute Conformité RSE Achats & partenariats responsables	Réduction de l'empreinte environnementale interne

Afin de s'assurer de la réussite du projet d'entreprise 2023-2026, des macro-objectifs financiers et extra-financiers sont définis et suivis annuellement par les organes d'administration et de direction (voir GOV-3 : *Systèmes d'incitation et politiques de rémunération*). Ces objectifs peuvent être revus et complétés à la demande du Comité exécutif.

Le groupe Malakoff Humanis n'a pas de recettes liées à des secteurs controversés. L'exposition des investissements de l'entreprise est disponible dans le rapport Art. 29 du Groupe.

1.8.2. Modèle économique et chaîne de valeur

Modèle économique du groupe Malakoff Humanis

En complément des activités historiques d'assurance santé et prévoyance, les récents rapprochements stratégiques permettent au Groupe de disposer aujourd'hui d'une offre complète en épargne et ainsi de consolider sa position et son rôle dans le secteur de la protection sociale.

L'activité de Retraite complémentaire est réalisée en délégation de gestion pour le compte de l'Agirc-Arrco et ne génère pas de chiffre d'affaires. Cette activité est par ailleurs exclue du périmètre de reporting (voir *Base générale d'établissement de la déclaration relative à la durabilité [BP-1]*).

Pour assurer l'ensemble de ces activités, notre Groupe emploie près de 10 250 personnes⁹ réparties sur 187 sites, tous localisés en France. Les équipes du groupe Malakoff Humanis sont engagées dans des transformations structurantes au service de nos clients et de notre mission sociale ; sans elles rien ne pourrait exister.

Les clients cibles du groupe Malakoff Humanis sont des entreprises de toute taille et de tout secteur et des individus ;

- Parmi les entreprises : des grandes entreprises, des PME, des TPE, des TNS.
- Parmi les individus : des salariés, des retraités et des particuliers.

⁹ Vision globale incluant le 1er cercle (y compris retraite complémentaire) et le 2e cercle.

En 2025, le chiffre d'affaires du Groupe était de 8,3 Mds€, en hausse par rapport à l'année précédente et réparti comme suit : 51% en santé, 32% en prévoyance et 17% en épargne.

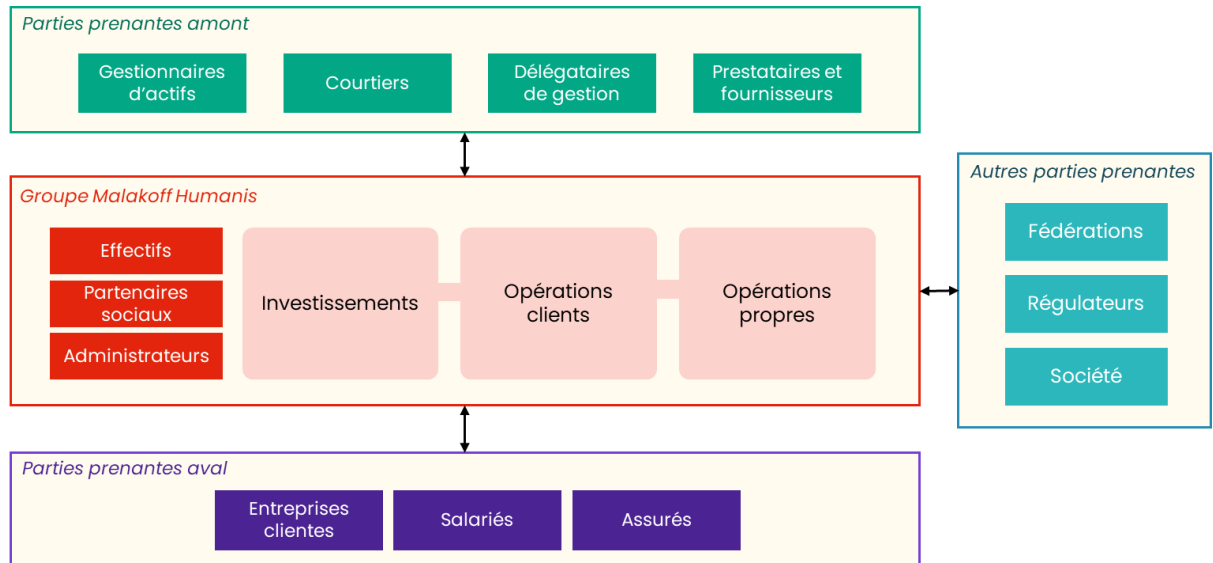
Avec 10,5 Mds€ de fonds propres (S2) et un ratio de solvabilité de 272% en 2024¹⁰, le groupe Malakoff Humanis veille à maintenir sa solidité financière au service de ses clients et de l'intérêt général. Une robustesse confirmée par le maintien de la note A+ perspective stable par les agences S&P Global Ratings et Fitch Ratings.

Activités	Chiffres clés	Création de valeur
Assurance santé & prévoyance	471 000 entreprises couvertes 7.9 millions de personnes protégées 7 Mds€ de CA	La mutualisation des risques permet de répondre aux besoins essentiels en matière de santé et de sécurité financière. Cela renforce l'inclusion sociale.
Retraite complémentaire (activité non incluse dans le rapport de durabilité)	610 000 entreprises clientes 6.2 millions d'allocataires	La gestion efficace des régimes de retraite permet de préparer l'avenir des cotisants et d'assurer le bien-être et la sécurité financière des allocataires. Cela permet de soutenir la résilience économique des bénéficiaires en leur offrant des solutions adaptées pour préparer leur avenir financier. ¹¹
Epargne collective	948 400 épargnants 14 Mds€ encours sous gestion	La possibilité de constituer une épargne à travers son entreprise favorise l'intégration économique et renforce la résilience sociétale.
Epargne individuelle	376 400 épargnants 11 Mds€ d'encours sous gestion	L'accès à des services financiers essentiels aide les personnes à anticiper le financement de projets de long terme ou à faire face à des imprévus.
Investissements	+62 Mds€ d'actifs sous gestion ¹⁰	La gestion efficace et durable des engagements financiers du Groupe permet d'assurer sa robustesse et sa pérennité.

¹⁰ Les données 2025 seront disponibles à partir d'avril 2026.

¹¹ Cette activité n'est pas prise en compte dans le reporting de durabilité, car il s'agit d'une gestion par délégation de la Fédération Agirc-Arrco.

Chaîne de valeur et principales parties prenantes du groupe Malakoff Humanis



Malakoff Humanis collecte des cotisations et verse/finance des prestations et services aux assurés, en s'appuyant sur une gestion rigoureuse des risques.

En interne, le modèle s'articule en 3 blocs : Investissements (allocation d'actifs, rendement/risque, couverture des engagements), Opérations clients (commercialisation, gestion des contrats, relations et prestations), Opérations propres (fonctions support, SI, conformité, pilotage).

En amont, courtiers, gestionnaires d'actifs, délégués, fournisseurs, alimentent la distribution et l'exécution ; en aval, entreprises, salariés, assurés reçoivent la valeur ; administrateurs/partenaires sociaux gouvernent, sous le regard des régulateurs, des fédérations et de la société.

La description des relations avec les parties prenantes est détaillée en section 1.9.1 et le modèle d'affaires décrit en section 1.1.

1.9. Intérêts et points de vue des parties prenantes

Le groupe Malakoff Humanis engage un dialogue régulier avec ses principales parties prenantes afin de mieux comprendre leurs attentes et leurs préoccupations. Ces interactions permettent d'orienter les initiatives du Groupe en alignant ses activités avec les besoins des clients, partenaires, collaborateurs et autres parties prenantes. Dans le cadre de l'analyse de double matérialité réalisée fin 2023, plus d'une trentaine de parties prenantes internes et externes ont été interrogées, lors d'un entretien individuel.

1.9.1. Dialogue avec les parties prenantes

Interne

Les principales parties prenantes internes sont :

- Les effectifs ;
- Les partenaires sociaux.

Selon notre compréhension, leurs intérêts et points de vue sont les suivants :

- Conditions de travail (infrastructures, horaires, flexibilité) ;
- Équilibre vie personnelle/vie professionnelle (télétravail, accompagnement des fragilités) ;
- Diversité et égalité des chances ;
- Développement des compétences (formations, évolution de carrière) ;
- Rémunération et avantages sociaux ;
- Stratégie du Groupe.

Modalités de dialogue	Finalité du dialogue	Temporalité du dialogue	Prise en compte du résultat par Malakoff Humanis
Dialogue social (CSE Central)	Garantir un contrat social solide	11 réunions ordinaires par an + réunions extraordinaires	Négociations d'accords en lien avec le contrat social

Baromètres internes	Recueillir les ressentis et attentes concernant les conditions de travail	Tous les 3 ans	Restitution des résultats au sein de chaque Direction par les partenaires RH et les managers et, le cas échéant, mise en place de plans d'action adéquats.
Dispositif d'alerte	Signaler des faits de corruption, de crimes et de délit, d'une menace ou d'un préjudice pour l'intérêt général	En continu	Suivi des alertes et des plans d'action associés.
Rencontres entre la Direction générale et les collaborateurs	Fédérer l'ensemble du Groupe autour du projet d'entreprise 2023-2026	Trimestriel	Présentation des actualités du Groupe par la Direction générale et session de questions / réponses.
Communication interne	Garantir le collectif Se tenir informés des actualités du Groupe et notamment des enjeux de durabilité	Quotidien	Partage des actualités du Groupe sur l'intranet (y compris sur la durabilité) Échanges sur la page « RSE » du réseau social interne
Comité des référents RSE	Partager les ambitions du Groupe en matière de durabilité et suivre la feuille de route RSE	Semestriel	Suivi des actions mises en œuvre par les référents RSE au sein de leur Direction

Clients

Les clients du groupe Malakoff Humanis sont :

- Des entreprises de toutes tailles
- Des salariés de ces entreprises ainsi que leurs ayants droit
- Des particuliers et leurs ayants droit

Selon notre compréhension, leurs intérêts et points de vue sont les suivants :

- Des offres accessibles et adaptées aux besoins
- Une relation client de qualité, avec des équipes réactives et des démarches simplifiées
- Une transparence dans la gestion des contrats (des conditions claires, un suivi en ligne des prestations, la rapidité des remboursements...)
- Un accompagnement pour lutter contre les fragilités, renforcer la prévention et faciliter l'accès aux soins

Les modalités du dialogue sont présentées de façon détaillée dans le chapitre S4.

Partenaires financiers

Les partenaires du groupe Malakoff Humanis sont :

- Des gestionnaires d'actifs, pour ses activités d'investissements
- Des courtiers, pour ses activités de souscription

Selon notre compréhension, leurs intérêts et points de vue sont les suivants :

- Des relations durables et équilibrées
- Des engagements communs en matière de performance et de durabilité

Modalités de dialogue	Finalité du dialogue	Prise en compte du résultat par MH
Comités intégrant une partie ISR avec les gestionnaires d'actifs	S'assurer que la politique ISR définie par Malakoff Humanis est comprise et bien appliquée par les gestionnaires d'actifs	Suivi du niveau de conformité des investissements à la politique ISR de Malakoff Humanis
Réunions dédiées ISR avec les gestionnaires d'actifs	Faire avancer les sujets extra-financiers dans les pratiques des gestionnaires d'actifs Suivre l'engagement réalisé par les gestionnaires d'actifs auprès des émetteurs	Réalisation de reporting intégrant des données communiquées par les gestionnaires d'actifs
Échanges réguliers (animation commerciale)	Proposer de nouvelles offres, promouvoir nos engagements, écouter les besoins et attentes de nos partenaires	Suivi de la satisfaction du courtier et de l'atteinte des objectifs commerciaux
Rendez-vous bilan et perspectives avec nos principaux partenaires	S'assurer de la valeur économique de la relation et de l'adéquation du	Suivi de la satisfaction du courtier et de l'atteinte des objectifs commerciaux

● RAPPORT DE DURABILITE 2025

	partenariat avec les orientations stratégiques du Groupe	Classement des courtiers apporteurs d'affaires selon des critères économiques, stratégiques et de durabilité
Ateliers, webinaires et rencontres terrain	Présenter la stratégie du Groupe, sensibiliser les courtiers partenaires aux enjeux de Malakoff Humanis	Formations aux évolutions juridiques ou techniques, formations aux offres et à l'accompagnement Malakoff Humanis, formations assurance santé et prévoyance

Prestataires et fournisseurs

Les prestataires et fournisseurs du groupe Malakoff Humanis sont :

- Des délégataires de gestion, pour ses activités de gestion
- Des fournisseurs et prestataires, dans le cadre du fonctionnement interne

Selon notre compréhension, leurs intérêts et points de vue sont les suivants :

- Des relations durables et équilibrées
- Le respect des engagements contractuels, notamment des délais de paiement
- L'intégration de critères ESG dans le choix des fournisseurs

Modalités de dialogue	Finalité du dialogue	Prise en compte du résultat par MH
Audits des délégataires	Suivre et contrôler la bonne application de la convention de gestion	Dispositif de contrôle permanent Formulation de recommandations
Reuves fournisseurs	Assurer une relation durable et équilibrée, respecter les engagements contractuels Garantir la prise en compte des critères ESG, qualité et satisfaction	Plan de suivi des fournisseurs par ordre de priorité

Fédérations, régulateurs et autorités publiques

Les parties prenantes du groupe Malakoff Humanis sont :

- Les 3 fédérations auxquelles adhère le groupe Malakoff Humanis (FIPS, Mutualité française, France Assureurs)
- Les régulateurs et autorités publiques

Selon notre compréhension, leurs intérêts et points de vue sont les suivants :

- Alignement avec la législation en matière de protection sociale et d'investissements.
- Contribution à la cohésion sociale avec des solutions conformes aux priorités publiques en santé et prévoyance.

Modalités de dialogue	Finalité du dialogue	Prise en compte du résultat par MH
Commissions thématiques, conseils d'administration et rencontres	Définir des positions communes, être l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics sur les enjeux en lien avec la protection sociale	Participation active aux réunions et échanges au sein des fédérations Initiation de projets communs
Auditions parlementaires	Contribuer aux avancées en matière de protection sociale	Participation active de la Direction générale et des cadres dirigeants aux auditions parlementaires

1.9.2. Information des organes de direction et d'administration [SBM-2_12]

Le Comex est informé des points de vue et intérêts des parties prenantes internes dans le cadre du dialogue social et des échanges hebdomadaires. Le Comex et les organes d'administration sont informés des points de vue des clients à travers le partage des baromètres annuels sur la satisfaction et la clarté.

L'ensemble des travaux et orientations stratégiques du groupe Malakoff Humanis sont présentés aux administrateurs lors du séminaire stratégique annuel. En complément, chaque orientation stratégique fait l'objet d'une présentation à la Commission Stratégie et Développement, qui se réunit trimestriellement, pour avis, puis déclinée dans les Conseils d'Administration concernés pour validation.

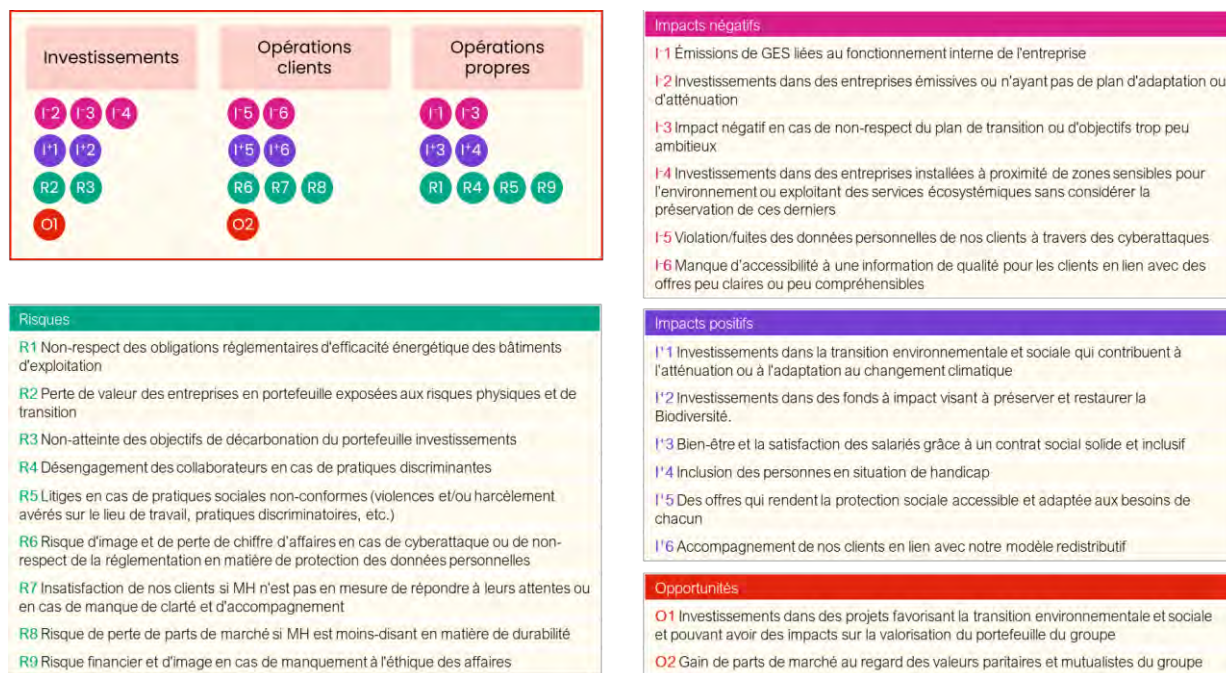
Le CSE Central se réunit mensuellement (excepté en août) pour information ou consultation sur les enjeux Groupe. En complément, des réunions extraordinaires peuvent être organisées. En 2025, le CSEC s'est réuni 27 fois en tout.

1.10. Impacts, risques et opportunités (IROs) importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

L'analyse de double matérialité a permis d'identifier 23 IROs matériels. Les liens de chaque IRO avec la stratégie et le modèle économique sont détaillés dans les chapitres ESRS dédiés. Pour chaque IRO identifié comme matériel, le groupe Malakoff Humanis met en place, sauf mention contraire, des politiques, actions et cibles permettant de faire face aux impacts et risques majeurs et de saisir les opportunités. Ces éléments sont présentés de façon détaillée dans les chapitres dédiés à ces IROs. Les horizons temporels sont détaillés dans la section BP-2.

Les potentiels risques ou opportunités découlant des impacts identifiés sont présentés dans les sections « lien avec la stratégie et le modèle économique » de chaque chapitre thématique. Ils n'ont pas fait l'objet d'une quantification financière à ce jour et n'ont pas été intégrés à l'analyse de double matérialité.

L'analyse de résilience est détaillée dans le chapitre ESRS E1.



Effets sur le modèle économique, la stratégie et le processus de décision

Le groupe Malakoff Humanis met en œuvre une stratégie proactive pour répondre aux effets actuels et escomptés des impacts, risques et opportunités matériels, en intégrant des actions structurantes dans son modèle économique, sa chaîne de valeur et ses processus décisionnels et en réduisant les impacts négatifs potentiels ou avérés. Le détail des politiques et actions mises en place est présenté dans les chapitres thématiques. Chaque IRO est intégré dans la stratégie de durabilité du Groupe, représentée par la matrice RSE.

Impacts, risques, opportunités	Intégration des IROs dans la stratégie du Groupe
En lien avec le changement climatique I*1 ; I*2 ; I*3 ; I*4 ; R1 ; R2 ; R3 ; O1	Au sein de la matrice RSE, ces IROs sont traités par les thématiques suivantes : investissements à impact social, performance environnementale des investissements, réduction de l'empreinte environnementale interne
En lien avec la Biodiversité I*4 ; I*2	Au sein de la matrice RSE, ces IROs sont traités par la thématique suivante : performance environnementale des investissements
En lien avec le personnel de l'entreprise I*3 ; I*4 ; R4 ; R5	Au sein de la matrice RSE, ces IROs sont traités par les thématiques suivantes : Contrat social MH, Diversité & égalité des chances, Compétences, Santé et QVCT.
En lien avec les clients et utilisateurs finaux I*5 ; I*6 ; I*5 ; I*6 ; R6 ; R7 ; R8 ; O2	Au sein de la matrice RSE, ces IROs sont traités par les thématiques suivantes : accompagnement en matière de fragilités, prévention, accès aux soins, accompagnement sociétal, clarté & transparence, taux de redistribution santé, offre éthique en épargne.
En lien avec la conduite des affaires R9	Au sein de la matrice RSE, ces IROs sont traités par les thématiques suivantes : conformité RSE, clarté et transparence, éthique & IA, achats & partenariats responsables.

L'ensemble des impacts positifs et négatifs ont des effets réels à court terme, excepté pour les impacts en lien avec la biodiversité, dont les effets réels sont à moyen terme.

● **RAPPORT DE DURABILITE 2025**

Effets financiers actuels des impacts, risques et opportunités matériels

Les effets financiers des risques de durabilité matériels n'ont pas fait l'objet de quantification et ne sont pas isolés dans les états financiers.

Sauf mention contraire, les risques identifiés font l'objet de politiques et de plans d'action destinés à y remédier ou à les atténuer.

1.11. Procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels

Procédure globale et horizons temporels

L'évaluation des IROs liés à la durabilité a été réalisée en prenant en compte d'une part, les impacts des activités du groupe Malakoff Humanis sur l'environnement et la société (matérialité d'impact) et, d'autre part, les risques et opportunités pouvant affecter l'entreprise (matérialité financière). Une information de durabilité est matérielle si elle est significative sur au moins un point de vue et doit alors être incluse dans le rapport de durabilité. L'analyse de double matérialité a été conduite sur le périmètre Malakoff Humanis (Cercle 1 hors retraite complémentaire) et ses conclusions étendues à l'ensemble du Groupe (Cercle 1 et Cercle 2).

Le groupe Malakoff Humanis a défini trois horizons temporels, le premier (< 1 an) concerne les IROs à impact immédiat, le second est une fourchette qui s'étend de 1 à 5 ans et le second va au-delà de 5 ans. L'horizon temporel des IROs correspond au moment auquel l'IRO est observable dans le cas d'un IRO avéré. La procédure d'identification, d'évaluation, de priorisation et de suivi des impacts réels et potentiels du groupe Malakoff Humanis se concentre sur les trois maillons de la chaîne de valeur du Groupe : les Opérations clients (Souscription), les Investissements et les Opérations propres (support et chaîne logistique). Pour les maillons « Souscription » et « Support », les activités du Groupe sont exclusivement localisées en France, tandis que le champ d'action sur le maillon « Investissements » s'étend au-delà des frontières françaises et a une portée internationale.

Pour identifier les IROs applicables au groupe Malakoff Humanis, nous sommes partis de la liste des sous-thèmes des ESRS proposée par l'EFRAG, d'analyses sectorielles, des normes internationales applicables au secteur et à sa chaîne de valeur. Cette préanalyse a été réalisée à dire d'expert et en se basant sur les connaissances sectorielles.

La détermination des IROs résulte de travaux conjoints entre la Direction RSE, la Direction du Pilotage extra-financier, la Direction des Investissements et la Direction des Risques. Une fois cette liste d'IROs établie, un exercice de cotation a été réalisé afin d'identifier lesquels étaient matériels.

Les risques de durabilité, comme l'ensemble des risques du groupe Malakoff Humanis, font l'objet d'une évaluation qui permet de déterminer leur probabilité d'occurrence et leur sévérité. Les risques les plus importants sont traités en priorité.

Analyse de double matérialité

Le groupe Malakoff Humanis a été accompagné par un cabinet externe afin de réaliser une analyse de double matérialité pour chaque maillon de sa chaîne de valeur (investissements, souscription, support et chaîne logistique). Les thèmes ont été évalués selon deux dimensions : la sévérité et la probabilité.

La matérialité d'impact se définit comme la combinaison de :	
La sévérité combinaison de...	La probabilité
<ul style="list-style-type: none"> • Échelle : mesure de la gravité de l'impact sur l'environnement ou sur les parties prenantes ; • Périmètre : ampleur de l'impact • Remédiabilité : possibilité et complexité de réduire ou de compenser les effets négatifs avérés et potentiels. 	Probabilité d'apparition de l'impact
La matérialité financière se définit comme la combinaison de :	
La sévérité combinaison de...	La probabilité
<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation des ressources : niveau de dépendance aux ressources potentiellement affectées au sein de l'entreprise ; • Dépendance aux relations : dépendance de l'entreprise vis-à-vis de ses parties prenantes (fournisseurs, clients, investisseurs...) 	Probabilité d'apparition de l'impact financier (risque / opportunité)

La matérialité est notée de 1 (minimal) à 5 (critique) pour chacune des deux dimensions. À l'issue de cette analyse, les notations 4 (significative) et 5 (critique) pour la matérialité d'impact et/ou financière définissent si la thématique est matérielle pour MH.

Données utilisées pour l'analyse

Malakoff Humanis a utilisé des données quantitatives ainsi que des données qualitatives pour évaluer les risques et déterminer la position de Malakoff Humanis dans le secteur de l'assurance.

Plusieurs sources de données ont été utilisées pour construire les matrices de double matérialité, comme les PAI des pairs et de groupe d'investisseurs de référence, les bases de données ENCORE, WWF, les données Open Source (ex. Eurostat), et d'autres sources (ex. MSCI, Sustainalytics, Refinitiv). Sur la souscription, la base de données Exiobase a permis d'évaluer les flux physiques sous-jacents aux secteurs de l'économie, et de quantifier leurs impacts environnementaux. Enfin, les employés des pairs et des fournisseurs de Malakoff Humanis ont été considérés en tant que proxy. Toutefois, ces sources de données présentent des limites méthodologiques ou sont basées sur des données encore incomplètes. À titre d'exemple, l'outil ENCORE permet d'effectuer une évaluation préliminaire des pressions exercées par les activités de souscription ou d'investissement du groupe, mais l'évaluation présente des limites, car :

- L'utilisation d'un code d'activité (code ISIC) unique par la base pour identifier un impact environnemental d'une entreprise alors même qu'une entreprise peut avoir de multiples activités non représentées par ce code unique
- Lorsqu'il y a une dépendance ou un lien de pression enregistré pour une activité économique, cela ne signifie pas que toutes les entreprises qui s'engagent dans cette activité ont cette dépendance ou exercent cette pression.

Ainsi, il a été possible de conclure à la matérialité de la norme E4 relative à la biodiversité et aux écosystèmes et à la non-matérialité des normes E2 relative à la pollution ; E3 relative à l'eau ou E5 relative à l'économie circulaire.

Revue de l'analyse de double matérialité

Pour garantir une évaluation complète et représentative, l'avis de plus d'une trentaine de parties prenantes a été recueilli au moyen d'entretiens et d'ateliers durant lesquels elles ont jugé de la matérialité d'impact et de la matérialité financière pour chaque thème traité dans la déclaration relative à la durabilité. Ces échanges ont permis de recueillir les attentes des parties prenantes clés (effectifs, administrateurs, fédérations, clients, partenaires, etc.), d'ajuster les notations et de prioriser, en fonction de leur perception, les enjeux de durabilité.

Toutes les parties prenantes externes ont bénéficié du même poids sur l'amendement du score. La matérialité a été amendée de +1/-1 lorsqu'une tendance majoritaire (au moins 50 % des retours) se dégagait. Dans le cas où un consensus différent important émergeait à la suite de la consultation des parties prenantes internes, l'arbitrage a été soumis en atelier de travail sur proposition de l'équipe projet.

L'analyse de double matérialité a été présentée au CSE Central qui émettra un avis sur l'état de durabilité définitif.

Ci-dessous la liste des parties prenantes interrogées :

Parties prenantes internes	Thèmes d'échange	Fédérations	Thèmes d'échange
Comex	●●●	FIPS	●●●
CSEC	●●●	FNMF	●●●
Dir. RSE	●●●	France Assureurs	●●●
Dir. du pilotage	●●●		
Dir. des Investissements	●	Partenaires	Thèmes d'échange
Dir. des Partenariats	●	Gestionnaires d'actifs	●
Dir. des Achats	●	Courtiers	●
Dir. des Moyens Généraux	●	Réassureurs	●
Direction Juridique	●	Réseau de soins	●
Dir. Commerciale	●●	Association financée	●
		Fournisseur	●
Clients	Thèmes d'échange		
Grands comptes	●		
PME-ETI	●		
TPE-PE	●		

Thèmes d'échange
● Investissements
● Souscription
● Opérations

Une fois l'ensemble des retours intégrés, la matrice de double matérialité a été présentée en Comex pour validation.

Processus décisionnel

Les impacts, risques et opportunités sont proposés par la Direction RSE, la Direction du Pilotage extra-financier et la Direction des Risques Groupe de Malakoff Humanis. L'analyse, réalisée en chambre, est ensuite présentée aux parties

- **RAPPORT DE DURABILITE 2025**

prenantes internes et externes identifiées. Après prise en compte du retour des parties prenantes, l'analyse des IROs a été présentée en Comex, puis en Commission Stratégie et Développement pour avis et validation.

Le Comex et la Commission Stratégie et Développement assurent également le suivi des cibles fixées par le Groupe en lien avec la stratégie en matière de durabilité. La Commission Audit et Risques se charge de rendre un avis sur l'analyse des Risques Groupe.

Partie 2. Informations environnementales

Titre 1. ESRS E1 : Changement climatique

Le monde fait face à une évolution du système climatique d'une ampleur sans précédent et dont les effets néfastes sont une préoccupation pour l'humanité entière. Des engagements internationaux, européens et nationaux ont été pris pour accélérer les efforts visant à limiter le réchauffement de la planète. L'Accord de Paris, en 2015, a fixé une cible maximale d'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2°C et, si possible, à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels. En complément, l'atteinte de la neutralité carbone est visée courant seconde moitié du XXI^e siècle. De ces deux contraintes sont nées les trajectoires de réduction bas carbone admissibles au niveau mondial.

En tant qu'entreprise consciente de la responsabilité des activités humaines dans les changements climatiques, le groupe Malakoff Humanis a un rôle à jouer dans l'accélération de la transition carbone. Afin de contribuer à l'effort collectif de réduction, notre entreprise mesure son empreinte carbone annuellement depuis 2019 (avec une exception en 2020, dans le contexte de la pandémie de Covid-19) et a construit un plan de transition pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de son fonctionnement interne et de ses investissements.

1.1. Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

1.1.1. Présentation des impacts, risques et opportunité

Malakoff Humanis a identifié le changement climatique comme matériel sur l'ensemble de la chaîne de valeur (investissements, souscription & opérations clients, support & chaîne logistique).

Type	Description	Lien avec la stratégie et le modèle économique
Impact – (I-1)	Impact négatif en lien avec les émissions de GES liées au fonctionnement interne de l'entreprise et aux consommations d'énergie	Réduire ces émissions est un levier pour limiter notre exposition à l'évolution des coûts (ex : hausse des prix de l'énergie) et renforcer notre légitimité auprès des parties prenantes (clients, régulateurs). Cela s'inscrit dans notre stratégie de transition carbone, qui vise à anticiper les réglementations futures, tout en alignant notre activité sur les attentes sociétales.
Impact – (I-2)	Impact négatif en lien avec les investissements réalisés dans des entreprises émissives ou n'ayant pas de plan d'adaptation ou d'atténuation	Ces investissements exposent notre groupe à des risques financiers (ex : dépréciation d'actifs, perte de valeur des portefeuilles) et réputationnels (ex : critiques des ONG). Notre stratégie vise à renforcer nos investissements à contribution environnementale positive, pour sécuriser la valeur de notre portefeuille et renforcer notre crédibilité en tant qu'investisseur responsable.
Impact – (I-3)	Impact négatif en cas de non-respect du plan de transition ou d'objectifs trop peu ambitieux	Un manque d'ambition expose notre groupe à des risques réputationnels et affaiblit notre positionnement face à des acteurs plus engagés. Notre stratégie intègre des objectifs climatiques ambitieux pour garantir notre résilience et capter des opportunités sur les marchés de la finance durable.
Impact + (I+1)	Impact positif à travers des investissements dans la transition environnementale et sociale qui contribuent à l'atténuation ou à l'adaptation au changement climatique	Ces investissements créent de la valeur à long terme pour notre Groupe, en diversifiant notre portefeuille et en renforçant notre attractivité auprès des clients et investisseurs. Ils s'inscrivent dans notre stratégie de responsabilité climatique, qui vise à positionner notre Groupe comme un acteur dynamique de la finance durable.
Risque (transition) (R1)	Risque juridique et risque d'amendes lié au non-respect des obligations réglementaires d'efficacité	Notre stratégie intègre un plan de rénovation ambitieux de nos bâtiments, afin de réduire nos coûts opérationnels (factures d'énergie) et répondre aux réglementations (décret tertiaire). Cela nous permet aussi de valoriser notre patrimoine immobilier

	énergétique des bâtiments d'exploitation	(bâtiments écoresponsables plus attractifs) et de répondre aux attentes des effectifs et clients en matière de durabilité.
Risque (physique et transition) (R2)	Risque de perte de valeur des entreprises en portefeuille exposées aux risques physique et de transition	Notre stratégie d'investissement intègre une analyse climatique rigoureuse pour identifier et réduire ces risques. Nous réorientons progressivement notre portefeuille vers des actifs résilients et bas carbone, afin de sécuriser nos rendements et de répondre aux exigences des régulateurs et des clients.
Risque (transition) (R3)	Risque d'image en cas de non-atteinte des objectifs de décarbonation du portefeuille investissements	Notre stratégie de décarbonation vise à prévenir ce risque en garantissant une transition transparente et ambitieuse. Cela nous permet de renforcer la confiance de nos parties prenantes, de sécuriser nos relations commerciales et de nous positionner comme un acteur de la finance responsable.
Opportunité (O1)	Investissements dans des projets favorisant la transition environnementale et sociale pouvant avoir des impacts sur la valorisation du portefeuille du groupe	Cette opportunité s'inscrit au cœur de notre stratégie d'investissement responsable, qui vise à diversifier notre portefeuille avec des actifs à impact positif. En ciblant des projets alignés sur la transition, nous créons de la valeur à long terme, fidélisons nos clients et renforçons notre différenciation sur un marché de plus en plus exigeant en matière de durabilité.

Pour chaque risque identifié comme matériel, le groupe Malakoff Humanis met en place des politiques, actions et cibles permettant de faire face aux impacts et risques majeurs et à saisir les opportunités importantes. Concernant les investissements, Malakoff Humanis a défini une politique ISR fondée sur des exclusions sectorielles, des investissements à contribution positive, une stratégie de décarbonation et une stratégie biodiversité. Cette politique permet de réduire l'exposition aux risques du changement climatique et d'adapter la stratégie et le modèle économique du Groupe.

1.1.2. Gouvernance dédiée aux enjeux climatiques

La Direction des Investissements construit le plan de transition carbone des investissements et le soumet au Comité ISR, composé des Directions Finance, RSE et Développement, pour validation. Les Directions RSE et du Pilotage extra-financier coconstruisent le plan de transition du fonctionnement interne avec les directions métiers concernées.

Les plans de transitions et leviers associés font régulièrement l'objet de passage en Comex pour validation de trajectoire et/ou de mise en œuvre d'actions clés. Une fois validés par les organes de décision, les trajectoires de décarbonation et leviers associés sont présentés aux organes d'administration chargés de les évaluer et de rendre un avis puis présentés pour validation au Conseil d'Administration de la SGAM et au Conseil d'Administration de la Sommitale. La trajectoire de décarbonation est suivie annuellement et le plan d'action peut être revu afin d'ajuster les leviers d'action.

Les objectifs de décarbonation sont intégrés dans la stratégie générale de Malakoff Humanis, notamment à travers leur intégration dans le projet d'entreprise. Des cibles ont été fixées pour vérifier la bonne réalisation des ambitions du projet d'entreprise 2023-2026. Depuis 2025, des objectifs climatiques sont intégrés à la rémunération variable des dirigeants (voir section - Rémunération variable - ESRS 2 : les éléments de rémunération sont repris de façon plus détaillée dans cette section).

1.1.3. Analyse de résilience et type de risques liés au climat

L'analyse de résilience concerne essentiellement le maillon Investissements de notre chaîne de valeur (actifs cotés, non cotés, immobiliers). Concernant le maillon Souscription, la méthodologie pour calculer l'empreinte carbone des émissions assurées n'existe pas encore que ce soit pour les contrats santé/prévoyance et épargne à la fois du point de vue de la souscription, mais également du point de vue de la gestion des sinistres, mais dans une logique d'amélioration continue du bilan carbone, les équipes du Pilotage extra-financier travaillent sur ce point à l'aide de la littérature existante, notamment les travaux du Shift Project. L'analyse de résilience n'a pas été engagée pour le maillon Opérations, car l'exposition aux risques physique et de transition n'est pas significative pour les opérations propres du groupe Malakoff Humanis (pas de processus industriels utilisant des ressources naturelles, ni de sites à risque d'un point de vue intempéries, etc.).

L'analyse de résilience s'appuie sur un ensemble de sources dont les résultats sont consolidés afin d'identifier les risques physiques et de transition auxquels Malakoff Humanis est exposé.

- L'analyse de double matérialité¹² ;
- La note CRIS¹³ (« Carbon Risk Impact Screening ») de Carbon4 Finance pour les risques physiques ;
- La méthodologie CIA (« Carbon Impact Analytics ») de Carbon4 Finance pour les risques de transition ;
- La méthodologie « Climate Value-at-Risk » développée par MSCI pour les actifs immobiliers.

¹²Réalisée sur les actifs gérés par Malakoff Humanis (cercle 1 périmètre ADP et RC et les affiliés Auxia et Auxia Assistance)

¹³Taux de couverture de la note CRIS : 90,5 % sur les 22,4 milliards d'euros analysables par Carbon4 Finance.

Au niveau des actifs cotés, l'analyse se base sur trois scénarios du GIEC (risque faible (RCP 4.5), modéré (RCP 6) et élevé (RCP 8.5)), avec des projections réalisées à horizon 2050 et 2100. L'analyse est donc réalisée sur des horizons de long terme uniquement, aucune analyse de court ou moyen terme n'a été identifiée pour cette méthodologie.

Les entreprises du portefeuille d'investissement de Malakoff Humanis sont significativement exposées aux impacts physiques du changement climatique.

Risques physiques

			CRIS ¹⁴	Exposition au risque	Risques pour MH
Investissements	Chroniques	Augmentation de la température moyenne	14	Faible	Analyse BCG : les entreprises du portefeuille de Malakoff Humanis sont significativement exposées aux impacts du changement climatique (score pondéré de 3,3 sur 5 des entreprises dans le portefeuille de MH selon une échelle de risques réalisée par secteur d'activité ¹⁵). CRIS : les entreprises du portefeuille de Malakoff Humanis sont modérément exposées aux impacts du changement climatique (score agrégé de 23 sur 99). Climate Value-at-Risk : les risques à horizon 2100 sur le portefeuille immobilier sont modérés. La principale catégorie de risque à laquelle sont exposés les investissements immobiliers de Malakoff Humanis est l'inondation côtière.
		Élévation du niveau de la mer	35	Modéré	
		Modification des régimes de précipitation	9	Faible	
	Aigus	Sécheresses	24	Modéré	
		Inondations			
		Congélation			
		Tempêtes	24	Modéré	
		Cyclones tropicaux			
		Incendies			
		Tempêtes hivernales / grêle			
Canicules	31	Modéré			
	Précipitations extrêmes	24	Modéré		
Souscription	Chroniques et aigus			Non quantifié	Les risques aigus et chroniques liés au changement climatique dégradent la santé physique et mentale des personnes et augmentent le nombre de maladies chroniques, ce qui pourrait entraîner un risque financier pour Malakoff Humanis (augmentation des remboursements liés aux consommations de soins et prestations).

Les risques physiques susceptibles d'avoir un impact sur les investissements sont principalement liés à l'augmentation du niveau de la mer et aux canicules. Il n'existe pas de méthodologie permettant de quantifier financièrement les risques sur les investissements.

Risques de transition

- **Politiques et juridiques** : risque de conformité compte tenu de l'accroissement de la réglementation. Ce risque est jugé de matérialité moyenne, dans la mesure où de nombreuses exigences réglementaires contraignantes sont déjà intégrées par les équipes du Groupe.
- **Technologiques** :
 - Coût de transition pour la rénovation énergétique des bâtiments de Malakoff Humanis, pour l'augmentation de la part de véhicules électriques dans la flotte automobile ;
 - Investissements infructueux dans les nouvelles technologies ;
 - Dépréciation d'actifs fossiles ("actifs échoués") : ce risque est considéré comme ayant une matérialité moyenne, car le groupe Malakoff Humanis est sorti du charbon thermique fin 2024 et a prévu un plan d'action pour sortir des énergies fossiles non conventionnelles d'ici 2030. Dans l'ensemble, le Groupe est faiblement exposé aux actifs fossiles.
- **Réputation** : risque réputationnel vis-à-vis des ONG, des pairs et des clients. Certains acteurs exercent une pression sur les acteurs financiers pour accélérer leur transition vers une économie bas carbone.

L'évaluation de l'exposition du portefeuille à des secteurs susceptibles de générer des risques de transition repose sur l'identification, par secteur d'activité, de la part des émissions induites, des émissions économisées ainsi que du montant investi. Elle couvre les actifs cotés et non cotés.

En 2025, comme pour les années précédentes, les producteurs d'électricité, le secteur manufacturier ainsi que les activités financières et d'assurance contribuent significativement aux émissions induites du portefeuille : cette importante contribution s'explique par le poids de ces secteurs dans les investissements. Le secteur de l'administration publique correspond majoritairement à des obligations souveraines. Bien que ces actifs n'aient pas été intégrés à la

¹⁴ Note allant de 1 (risque faible) à 99 (risque élevé). Source : Carbon4 Finance. Périmètre : actifs cotés du cercle 1 et 2.

¹⁵ Échelle de risques issue des analyses BCG.

• RAPPORT DE DURABILITE 2025

répartition sectorielle des émissions lors des exercices précédents, leur poids dans le portefeuille ainsi que leur contribution aux émissions demeurent globalement stables d'une année sur l'autre. Les principaux secteurs contribuant aux émissions économisées¹⁶ dans le portefeuille sont les obligations vertes¹⁷, l'électricité et le gaz, le secteur manufacturier et les activités financières et d'assurance.

Afin de compléter l'évaluation des risques de durabilité encourus par les différentes classes d'actifs de son portefeuille, Malakoff Humanis a initié début 2024 une démarche d'estimation des émissions de CO₂ induites par ses investissements non cotés pour le 1^{er} cercle (assurance et retraite complémentaire) et Auxia. Au niveau des investissements immobiliers du 1^{er} cercle (assurance et retraite complémentaire) et Auxia, les risques physiques et les risques de transition sont évalués à travers les risques de dévalorisation des investissements immobiliers, en se basant sur une trajectoire de réchauffement climatique dans un scénario basé sur le statu quo (« business-as-usual »). Le calcul sur la base des données à fin 2025 est en cours, ces dernières n'étant que partiellement disponibles à la date de publication de ce rapport.

Fin 2024, l'estimation sur les actifs immobiliers a été réalisée sur 98 % de la valeur des investissements immobiliers de Malakoff Humanis soit 2,5 milliards d'euros d'investissements.

Type de risque climat	Impact financier d'ici 2050 (portefeuille à fin 2024)
« Value-at-Risk » liée aux risques de transition	4,7 % de la valeur du capital
« Value-at-Risk » liée aux risques physiques	0,1 % de la valeur du capital
« Value-at-Risk » climat agrégée	4,8 % de la valeur du capital

Dans leur ensemble, les risques estimés d'ici 2050 sont modérés.

1.2. Politiques, actions et cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci

Politiques

Le déploiement de la politique ISR de Malakoff Humanis, appliquée à l'ensemble des entités du Groupe, permet de couvrir :

- **L'atténuation du changement climatique** en arrêtant de soutenir financièrement des sociétés actives dans des secteurs non compatibles avec les objectifs climatiques internationaux. La réallocation des investissements vers des fonds qui financent des sociétés ou des projets compatibles avec une économie bas carbone permet de réduire les impacts climatiques ;
- **L'adaptation au changement climatique** en investissant dans des fonds dont la stratégie est de financer des sociétés ou des projets répondant aux besoins d'adaptation ;
- **L'efficacité énergétique** en investissant dans des fonds finançant des sociétés ou des projets améliorant l'efficacité énergétique, en rénovant les actifs immobiliers détenus ;
- **Le déploiement des énergies renouvelables** en investissant dans des fonds d'infrastructures qui financent des actifs à différents stades (construction, opérations).

Le plan de transition du fonctionnement interne de Malakoff Humanis permet de couvrir :

- **L'atténuation du changement climatique** en réduisant les surfaces occupées au nécessaire, en améliorant la performance énergétique des locaux, en électrifiant la flotte automobile, en promouvant la mobilité durable et la décarbonation de nos achats de biens ;
- **L'adaptation au changement climatique**, l'efficacité énergétique et le déploiement des énergies renouvelables en transformant les bâtiments pour améliorer leur résilience (notamment notre site de Lille et notre siège social situé 21 rue Laffitte à Paris).

Actions et ressources

Dans le cadre de sa stratégie d'atténuation du changement climatique, Malakoff Humanis met en œuvre une politique de décarbonation de ses investissements et de son fonctionnement interne.

La stratégie d'adaptation au changement climatique s'applique marginalement aux volets investissements et fonctionnement interne de Malakoff Humanis.

¹⁶ Les émissions économisées sont composées :

- Des émissions évitées (comparées avec un scénario de référence type AIE 2 °C) ;
- Des émissions réduites (basées sur l'efficacité du processus sur une longue période).

¹⁷ Les obligations vertes « green bonds » n'étaient pas prises en compte dans la répartition sectorielle des émissions lors des précédents exercices.

Ainsi, le principal levier d'action identifié pour la partie investissements à ce stade consiste à investir dans des fonds dont la stratégie est de financer des sociétés ou des projets répondant aux besoins d'adaptation. En 2025, Malakoff Humanis a investi dans un fonds d'obligations cotées sur la thématique de la transition bleue, qui priorise le rôle de l'océan dans la lutte contre le changement climatique. Dans la continuité des années précédentes, plusieurs investissements ont été réalisés sur des fonds non cotés dédiés à la transition énergétique : développement des capacités d'énergie renouvelable, extension du réseau électrique.

Pour le fonctionnement interne, le levier qui agit sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique est la transformation des locaux utilisés par les effectifs pour les rendre plus résilients au changement climatique. Afin d'atténuer les impacts négatifs sur les travailleurs résultant de la transition vers une économie plus verte et neutre en carbone, Malakoff Humanis s'appuie sur son accord d'accompagnement des transformations. Ce dernier prévoit de faire une analyse des impacts pour les effectifs concernés par une transformation, puis d'engager un plan d'action comprenant des mesures d'accompagnement spécifiques à chaque projet.

Cibles

Malakoff Humanis a défini des cibles en intensité carbone sur les deux maillons de sa chaîne de valeur pour lesquels une mesure de l'empreinte carbone est possible. Ces cibles sont présentées dans la partie Plan de transition ci-après.

1.3. Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique

Pour l'ensemble des éléments présentés dans cette section (E1-1), le périmètre pris en compte couvre à la fois l'activité d'assurance et l'activité de retraite complémentaire.

1.3.1. Périmètre et cibles

Dans le cadre de sa transition carbone, Malakoff Humanis a construit un plan en deux parties cohérentes avec sa chaîne de valeur : un plan de transition carbone dédié aux investissements et un autre axé sur les activités supports et la chaîne logistique¹⁸. Les investissements représentent 97% des émissions totales de gaz à effet de serre du groupe Malakoff Humanis. L'année de référence utilisée est 2022 et les objectifs ont été définis en intensité, ce qui permet de capter les efforts de décarbonation retraités des effets du développement de l'activité et des évolutions de périmètre.

Il n'existe pas à date de plan de transition pour le maillon Souscription & opérations clients, en raison de l'absence de méthodologie pour calculer les émissions assurées en santé et en prévoyance.

Le plan de transition a été défini sur le périmètre de référence 2022 dit périmètre « historique » comprenant les moyens propres du Cercle 1 (assurance et retraite complémentaire) pour le plan de transition des activités supports et chaîne logistique et sur les investissements du Cercle 1 (assurance et retraite complémentaire) pour le plan de transition des investissements. Le périmètre CSRD comprend les entités du Cercle 1 et du Cercle 2 hors retraite complémentaire. Néanmoins, il n'a pas été possible de recalculer les données de l'année de référence 2022 sur le périmètre CSRD et tous les indicateurs du plan de transition, en particulier les cibles fixées, sont en lien avec le périmètre historique.

	2022 ¹⁹ (référence)	Cible 2026	Cible 2030
Investissements tCO ₂ e/M€ investis (en %)	134 (100)	107 (-20 %)	74 (-45 %)
Fonctionnement interne ²⁰ tCO ₂ e/k€ dépensés (en %)	35,8 (100)	27 (-24 %)	24 (-32 %)

Description des cibles investissements

Les cibles concernent l'ensemble des actifs cotés du 1^{er} cercle (assurance de personnes et retraite complémentaire, hors épargne salariale) et pour les affiliés Auxia et Auxia Assistance. Elles reposent sur l'empreinte carbone exprimée en intensité monétaire (tCO₂e par million d'euros investi) et intègrent les scopes 1, 2 et 3 des actifs financés. Des travaux sont en cours pour y intégrer les actifs cotés de l'ensemble des affiliés du 2^e cercle. Par ailleurs, des cibles de décarbonation sont en cours de définition pour les actifs non cotés et immobiliers. L'intégration des données de consommation énergétique sur la plateforme Deepki permet d'obtenir un meilleur accès à la donnée et servira de base pour le calcul des réductions des émissions induites financées par le portefeuille immobilier. Des travaux sont en cours

¹⁸ Aussi appelé « fonctionnement interne ».

¹⁹ Estimations 2022 réalisées sur le périmètre historique. Il n'est pas possible de recalculer ces indicateurs sur le périmètre CSRD pour les années passées.

²⁰ Le périmètre du Plan de transition interne comprend, entre 2022 et 2025 : les moyens propres du cercle 1 et à partir de 2026 les moyens propres des cercles 1 et 2. Les moyens propres incluent les bâtiments, l'énergie, la flotte automobile, les déplacements

• RAPPORT DE DURABILITE 2025

sur le périmètre non coté, Malakoff Humanis souhaite s'appuyer sur des cadres reconnus tels que le NZIF²¹ et la PMDR²² pour avoir des objectifs pertinents par classe d'actifs.

Les cibles ont été fixées en intensité, à partir de l'année de référence 2022, sur le périmètre historique.

	2022 Année de référence	Cible 2026	Cible 2030
Objectif de réduction (%)	N/A	-20 %	-45 %
Intensité des émissions (tCO₂e/M€ investis)	134	107	74
Émissions absolues (tCO₂e)	3 472 000 ²³	-	-
Valeur du dénominateur d'intensité (M€ investis)	25 864	-	-

Description des cibles fonctionnement interne

Les cibles ont été fixées en intensité (tCO₂e/M€ dépensés) pour les moyens propres du 1^{er} cercle pour le périmètre Assurance de Personnes, Retraite complémentaire, épargne et les affiliés Auxia et Auxia Assistance (scope 1, scope 2 et une partie du scope 3 incluant les déplacements, les bâtiments et les achats de biens). Les achats de service et les commissions sont pour l'instant exclus des trajectoires proposées en raison du manque de fiabilité dans la mesure de l'impact carbone de ces activités.

	2022 Année de référence	Cible 2026	Cible 2030
Objectif de réduction (%)	N/A	-24 %	-32 %
Intensité des émissions (tCO₂e/M€ dépensés)	35,8	27	24
Émissions absolues (tCO₂e)	28 598	-	-
Valeur du dénominateur d'intensité (M€ dépensés)	800	-	-

Les cibles des deux plans de transition ont été définies en intensité carbone afin de pouvoir suivre les progrès de décarbonation de l'entreprise en écartant les effets liés à l'évolution de son périmètre.

Choix de l'année de référence

L'empreinte carbone de Malakoff Humanis (investissements et fonctionnement interne) est mesurée depuis 2019²⁴. L'année 2022 a été définie comme nouvelle année de référence en raison de plusieurs évolutions clés en interne :

- L'intégration de la durabilité comme pilier du projet d'entreprise 2023-2026 ;
- La définition d'une politique ISR, entrée en vigueur en 2023 ;
- Une évolution de la gestion des encours avec le transfert de l'intégralité de la gestion des portefeuilles de Malakoff Humanis à des sociétés de gestion externes.

Par ailleurs, 2022 est considérée comme une année économiquement et financièrement « normale » et se distingue de 2020 et 2021, marquées par les effets exceptionnels de la crise sanitaire de la pandémie de Covid-19.

Enfin, ce choix est cohérent avec les recommandations de la Net-Zero Asset Owner Alliance (NZAOA), qui préconise de retenir une année comprise entre 2022 et 2026 comme année de référence pour un objectif à horizon 2030, afin d'aligner les trajectoires d'investissement sur les scénarios climatiques internationaux.

1.3.2. Leviers de décarbonation

Investissements

²¹ Le Net Zero Investment Framework 2.0 souligne les éléments essentiels d'une stratégie net zéro et d'un plan de transition pour les investisseurs. Le modèle référence également des leviers clés par classe d'actifs.

²² La Private Markets Decarbonisation Roadmap 2.0 développée par ICI (Initiative Climat International), SMI (Sustainable Markets Initiative) et Bain&Company vise à harmoniser les parcours de décarbonation et la fixation de cibles des marchés privés.

²³ Les émissions absolues et la valeur du dénominateur en 2022 ont été calculées sur le périmètre du 1er cercle (assurance et retraite complémentaire) et des affiliés Auxia et Auxia Assistance. Les informations historiques sur le périmètre CSRD (1er cercle 2e cercle) sont indisponibles.

²⁴ Une estimation a été réalisée pour l'empreinte carbone des investissements à fin 2019. Entre 2019 et 2022, l'intensité carbone des investissements de Malakoff Humanis a diminué d'environ 9 %.

Malakoff Humanis a défini trois principaux leviers d'action complémentaires : réduire les investissements dans les énergies fossiles, augmenter les investissements à contribution positive et décarboner de façon transversale les encours. Cette stratégie repose sur un engagement fort en faveur de la sortie des énergies les plus émettrices (charbon thermique, énergies fossiles non conventionnelles) et auprès des sociétés de gestion grâce à la définition de cibles de décarbonation sur-mesure.

Exclusions sectorielles

Outre les exclusions normatives (armes controversées, production de tabac, implantations de sièges sociaux dans des paradis fiscaux et pays non européens obtenant plus de 75/100 au scoring de l'ONG Tax for Justice Network pour les obligations souveraines, controverses graves²⁵), un engagement de sortie complète des sociétés impliquées dans le charbon thermique (extraction, production d'électricité) a été mis en place par Malakoff Humanis depuis fin 2024²⁶.

Par ailleurs, une sortie progressive des énergies fossiles non conventionnelles est en cours de déploiement pour l'ensemble des entités du Groupe avec pour objectif une sortie définitive d'ici 2030 sur le flux comme sur le stock. Six activités sont répertoriées dans cette catégorie : fracturation hydraulique ; sable bitumineux ; méthane de houille ; huiles extralourdes ; forage en eaux ultra-profondes ; Arctique²⁷. Deux critères d'exclusion sont appliqués sur les fonds dédiés et ouverts²⁸ et permettent de réduire progressivement l'exposition de nos investissements à ces activités :

- Stock : exclusion des entreprises dont plus de 20 % de la production est réalisée dans les énergies fossiles non conventionnelles ;
- Flux : pas de nouvel investissement dans les émetteurs dont la production d'énergies fossiles non conventionnelles est supérieure à 10 % de la production totale.

Investissements à contribution positive

Un objectif d'investissement contribuant positivement aux enjeux environnementaux et sociaux a été défini dans le cadre de la politique ISR de Malakoff Humanis. Sont éligibles les actifs suivants :

- Private equity et dette privée à objectif environnemental ;
- Immobilier avec additionnalité écologique ;
- Infrastructures liées à la transition écologique, énergétique ;
- Obligations vertes ;
- Fonds actions à thématique environnementale.

La cible définie initialement (+1,5 Md€ entre 2023 et 2026) a été atteinte dès 2025, ce qui a amené à revoir l'objectif 2026 pour le rendre plus ambitieux. Pour les nouveaux investissements obligataires en obligations vertes, sociales, et durables, la cible (22,5% sur l'année 2025) a été dépassée. Ainsi, nous avons décidé d'augmenter notre objectif pour 2026. Compte tenu de la nature variable des opportunités de marché, nous avons choisi de fixer cette nouvelle cible à 25%. Ces objectifs sont définis en cohérence avec l'allocation prévue pour les portefeuilles d'investissement et les stratégies d'investissement suivies par les sociétés de gestion.

	2023	2024	2025	Cible 2023 - 2026
Montant cumulé des investissements à contribution environnementale ou sociale positive ²⁹	0,6 Md€	1,1 Md€	1,5 Md€	1,8 Md€
Part des nouveaux investissements obligataires en obligations vertes, sociales, durables sur le flux annuel	Non mesuré	21 %	29%	25%

Relations avec les gérants d'actifs

Malakoff Humanis ne détient pas de gestion en direct et délègue l'ensemble des investissements à des sociétés de gestion. Plusieurs cibles de décarbonation ont été fixées avec des gérants de mandats et de fonds dédiés en lien avec Malakoff Humanis et les objectifs 2026 (-27% par rapport à 2019) et 2030 (-50% par rapport à 2019). En parallèle, des contrôles sont réalisés régulièrement auprès de nos partenaires pour nous assurer de la conformité des fonds avec la politique ISR définie par Malakoff Humanis. En cas de non-conformité, Malakoff Humanis en informe la société de gestion et définit avec elle les actions à mettre en place pour corriger la non-conformité. Des demandes de reporting d'indicateurs extra-financiers ont été faites par Malakoff Humanis afin d'avoir une base commune entre chaque société de gestion et de pouvoir réaliser un suivi des indicateurs identifiés comme clés.

²⁵ Controverse qualifiée en "red flag" (Source : MSCI)

²⁶ Source : Global Coal Exit List (GCEL) d'Urgewald. Un travail d'analyse a été réalisé en 2023 et 2024 afin d'exclure tout nouvel investissement et de désinvestir des émetteurs identifiés dans la GCEL.

²⁷ La définition de l'Arctique utilisée est celle de l'Arctic Monitoring and Assessment Programme.

²⁸ Source : Global Oil&Gas Exit List (GOGEL) d'Urgewald.

²⁹ En cumulé depuis 2023. La cible 2026 a été revue à la hausse compte-tenu des résultats 2025.

Fonctionnement interne

Optimisation de la surface des locaux occupés et amélioration de la performance énergétique

Depuis la mise en place du télétravail en 2022, Malakoff Humanis a entrepris d’optimiser les surfaces occupées tout en s’assurant du bien-être, de la qualité de vie et des conditions de travail de ses effectifs. Des déménagements, rénovations, fermetures ou des regroupements de sites permettent de diminuer les surfaces occupées et d’améliorer la performance énergétique des surfaces restantes. Les choix dépendent de plusieurs critères : emplacement géographique du site, performance énergétique et nombre de personnes rattachées.

En 2025, les effectifs lillois ont emménagé dans un nouveau bâtiment intégrant des solutions durables (béton bas carbone, panneaux photovoltaïques, récupération des eaux pluviales et 300 arbres plantés pour favoriser la biodiversité). Ce site est labellisé BREEAM pour la performance environnementale du bâtiment et API pour une alimentation de qualité, saine et durable.

La rénovation de notre siège social est en cours avec comme objectif d’en faire un bâtiment exemplaire sur un plan environnemental. Les prévisions de consommations nous permettront d’être conformes au Décret Tertiaire, a minima jusqu’en 2049 (-50 % de consommation d’énergie par rapport à 2019).

Afin d’améliorer la performance énergétique des sites restants, un plan de sobriété est en place ; optimisation du pilotage énergétique des sites, installation de leds, campagnes d’écogestes... En matière de chauffage, une sortie des énergies fossiles pour nos sites majeurs est visée pour 2030 au plus tard. Cette action est suivie dans le cadre de notre Plan de Transition. Plusieurs de nos sites principaux (de plus de 10 000 m²) fonctionnent au gaz : changement de site réalisé en 2025 pour Lille, sortie du gaz d’ici 2030 pour les sites de Malakoff et du bassin orléanais regroupant 3 sites. Un site d’archives de près de 4 000 m² fonctionnant au gaz a également été fermé en 2025.

Des indicateurs sont suivis pour nous assurer de la mise en œuvre de ce levier, et des cibles ont été définies :

	2022	2025	Cible 2026
Superficie des locaux groupe (m ²) – 1 ^{er} et 2 ^e cercles	NA	217 415	
Superficie des locaux (m ²) – 1 ^{er} cercle (yc Retraite)	219 016	171 229	167 500
Consommation d’énergie par m ² (kWh/m ² /an) – 1 ^{er} cercle (yc Retraite)	170	116	< 110

Ces cibles ont été proposées par la Direction de l’Environnement de Travail et Infrastructures (DETI) en concertation avec la Direction RSE et validées en Comex (Plan de Transition 2022-2026) en 2022. Elles s’appuient notamment sur le Schéma Directeur Immobilier de Malakoff Humanis et sur les exigences réglementaires du Décret Tertiaire.

Électrification de la flotte automobile

Malakoff Humanis dispose de véhicules de fonction, destinés majoritairement aux activités commerciales. La transition de cette flotte automobile vers des véhicules à faibles émissions a pour objectif d’atteindre au moins 50 % de véhicules électriques et 25 % de véhicules hybrides d’ici 2026. Cette évolution est accompagnée de l’installation progressive de bornes de recharge électriques sur nos sites et au domicile des bénéficiaires de véhicules de fonction.

	2022	2025	Cible 2026
Nombre total de véhicules de la flotte (Groupe) (#)	708	782	-
Dont 1 ^{er} cercle	708	732	
Part de véhicules électriques (%)		25%	
Dont part de véhicules électriques LLD* MH (%)	0.3%	31%	> 50 %
Part de véhicules hybrides (%)		34%	
Dont part de véhicules hybrides LLD* MH (%)	8%	29%	> 25 %
Taux moyen d’émission de GES de la flotte (gCO ₂ /km)	122	87	< 60

* Location Longue Durée

Ces cibles ont été proposées par la Direction de l’Environnement de Travail et Infrastructures (DETI) lors d’ateliers avec la direction RSE et validés en comex (Plan de Transition 2022-2026) en 2022. Elles s’appuient notamment sur les exigences réglementaires issues de la loi LOM ainsi que sur la stratégie volontariste du Groupe en matière de transition énergétique et de décarbonation de la flotte.

L’augmentation du nombre total de véhicules de la flotte entre 2022 et 2025 provient principalement de l’intégration du Cercle 2 dans le périmètre, mais aussi du développement de la flotte électrique en 2025, qui entraîne un décalage entre l’arrivée de nouveaux véhicules en décembre 2025 et la restitution des anciens en janvier 2026.

Développement de la mobilité durable

La généralisation du télétravail a permis de réduire les émissions associées aux déplacements des effectifs. En parallèle, les différentes entités du groupe Malakoff Humanis remboursent les abonnements de transport en commun (à hauteur de 70 % du coût pour Malakoff Humanis) et proposent un Forfait Mobilité Durable (350€/an en 2025 pour Malakoff Humanis).

Afin de favoriser l'utilisation du vélo, des infrastructures adaptées sont proposées sur les principaux sites Malakoff Humanis : parking vélo, accessoires de réparation, vestiaires, bornes électriques. Concernant les déplacements professionnels, une note interne Voyages & Déplacements, destinée aux effectifs Malakoff Humanis (Cercle 1), impose de prendre le train pour tout trajet inférieur à 4 heures.

Décarbonation des achats de biens

Malakoff Humanis a mis en place une démarche d'achats responsables visant à maîtriser les risques liés aux achats et leurs conséquences – financières, juridiques, réputationnelles, organisationnelles –, à avoir un impact positif sur la société et l'environnement, à anticiper les législations et à répondre aux attentes des clients.

Cette démarche s'inspire des lignes directrices de la norme ISO 20 400 et des principes de la Charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables, signée en 2025. Ces engagements sont présentés dans le chapitre dédié à l'ESRS G1. Parmi les engagements pris :

- Intégration de critères RSE obligatoires dans la sélection et l'évaluation des fournisseurs (10% minimum pour les prestations intellectuelles et 20% minimum pour les autres achats)
- Analyse de la démarche RSE de nos fournisseurs à travers un questionnaire qui permet de suivre son alignement avec les engagements et la démarche RSE de Malakoff Humanis.

Dans le cadre de la politique d'achats responsables de nos équipements bureautiques, nous vérifions la bonne adéquation des équipements achetés par rapport aux besoins réels des utilisateurs et nous favorisons l'achat de matériels de qualité et fiables (afin de réduire les pannes et la casse) répondant à certaines exigences minimales comme : une longue durée d'utilisation, un fort indice de réparabilité, une consommation énergétique économe, une très forte capacité de recyclage des matériels et d'incorporation de matériaux recyclés, une limitation/réduction des polluants et ses substances dangereuses pour la santé humaine et l'environnement, une exclusion des substances cancérigènes et des métaux lourds, un faible rayonnement électromagnétique (notamment pour les téléphones).

Pour garantir la qualité environnementale des équipements achetés, nous nous appuyons sur les principaux écolabels (Blue Angel, TCO, Energy Star, EPEAT...) et le niveau de labellisation de ces équipements, la conformité à la directive européenne RoHS relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques.

Numérique responsable

En matière de numérique responsable, Malakoff Humanis a construit une feuille de route et formalise actuellement une politique. Notre objectif est d'obtenir à terme le label Numérique Responsable.

Matériel informatique

Malakoff Humanis cherche à réduire le suréquipement, allonger leur durée de vie, acheter du matériel reconditionné dès que possible et gérer la fin de vie des matériels obsolètes.

- **Réduction du suréquipement** : suppression des équipements inutiles (ex : suppression des écrans de communication), mutualisation des équipements professionnels (réduction du parc d'imprimantes), et personnels (possibilité de choisir un smartphone personnel en utilisant une carte SIM professionnelle)
- **Allongement de la durée de vie et d'usage** : réutilisation / réaffectation de matériels selon les besoins réels des utilisateurs, réparation et remise à niveau d'équipement, extinction automatique des postes de travail sur site après 22 heures et le week-end, achat de matériels reconditionnés (160 smartphones en 2025), choix privilégié de matériels réparables, recyclables s'ils répondent également aux besoins de performance, normes de sécurité et mises à jour disponibles.
- **Gestion de la fin de vie des matériels** : collecte et traitement des DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) avec des partenaires pour maximiser leur réemploi et leur offrir une seconde vie ou les recycler dans les filières adaptées (ex : orientation des biens informatiques réformés fonctionnels vers le réemploi par le don à des associations comme les Restaurants du Cœur)

Centres de données

- Choix de deux datacenters externalisés performants (PUE³⁰ respectifs de 1,29 et de 1,3), signataires du Code de conduite européen des centres de données, disposant d'une infrastructure au service de l'efficacité énergétique. Nos centres informatiques sont certifiés ISO14001/50001 et adhérents au Climate Neutral Data Center Pact ;
- Mutualisation et virtualisation des serveurs physiques afin d'éviter l'achat de nouveaux serveurs et de réduire le parc ;

³⁰ Power Usage Effectiveness

● RAPPORT DE DURABILITE 2025

- Décommissionnement des services numériques non utilisés ou remplacements par des services frugaux en consommation énergétique.
- Augmentation des consignes de températures de climatisation dans les locaux techniques à 26°C afin de limiter la consommation de froid.

Écoconception

Malakoff Humanis cherche à améliorer la mesure de l'empreinte environnementale par l'évaluation de l'impact écologique des pages web en termes de consommation de ressources et d'émissions de gaz à effet de serre. En parallèle, Malakoff Humanis participe annuellement au challenge Creedengo du collectif Green Code Initiative, un hackathon qui rassemble de nombreuses entreprises et près d'une centaine de développeurs, et dont l'objectif est d'enrichir la solution SonarQube, mais également de former les développeurs à l'écoconception.

Dans le cadre de l'audit de labellisation du label Positive AI, des recommandations nous ont notamment été adressées sur le suivi de la consommation énergétique de nos modèles d'IA et des émissions liés à ces derniers. Malakoff Humanis teste actuellement l'outil open-source Code Carbon pour évaluer et analyser les émissions à chaque étape du cycle de vie d'un algorithme (développement/test/Inférence).

1.3.3. Compatibilité avec l'Accord de Paris et scénarios climatiques

Compatibilité avec l'Accord de Paris

Il n'existe pas encore de trajectoire définie au niveau national pour les secteurs assurantiels et financiers ; des initiatives ont donc vu le jour pour accompagner les investisseurs dans la définition de leur trajectoire de décarbonation.

Investissements

Pour établir son objectif de réduction d'émissions de GES, Malakoff Humanis s'est appuyé sur les recommandations de la Net-Zero Asset Owner Alliance (NZAOA) qui prévoit des cibles 2025 et 2030, la possibilité de définir des cibles en valeur absolue ou en intensité, et des recommandations de trajectoires sectorielles basées sur des scénarios, compatibles avec une limitation du réchauffement de la planète à 1,5°C, conformément à l'Accord de Paris.

Conformément aux exigences de la NZAOA, les membres doivent viser une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40 à 60 % d'ici 2030, par rapport à leur niveau de 2019. Cette exigence s'appuie sur les scénarios du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC, IPCC) et garantit une trajectoire alignée avec un réchauffement de 1,5°C avec un risque de dépassement faible ou nul (IPCC Sixth Assessment Report, AR6).

En ligne avec ces recommandations, Malakoff Humanis intègre dans son objectif de réduction les émissions de son portefeuille d'investissements, qui représente la majorité de son empreinte carbone et couvre les scopes 1, 2 et 3 des entreprises financées.

En matière d'énergies fossiles, la NZAOA est alignée sur les scénarios de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE). Dans ce cadre, Malakoff Humanis s'est engagé à définitivement cesser tout investissement dans le charbon thermique à fin 2024, sur l'ensemble de ses encours, qu'ils soient en fonds dédiés ou ouverts³¹. Cette démarche est en avance sur les recommandations du scénario Net Zero by 2050 de l'AIE, qui exige l'arrêt immédiat du développement de nouvelles infrastructures charbonnières et le retrait progressif du financement des centrales existantes d'ici 2030 pour les économies développées et 2040 pour le reste du monde.

L'AIE souligne également que la suppression des combustibles fossiles doit être accélérée pour limiter le réchauffement sous la barre des 1,5°C, avec une attention particulière portée aux énergies fossiles non conventionnelles. Dans cette continuité, la NZAOA recommande un désinvestissement progressif des énergies fossiles. Aujourd'hui, le portefeuille d'investissement de Malakoff Humanis présente une faible exposition aux énergies fossiles, et Malakoff Humanis³² s'est fixé pour objectif de ne plus avoir d'exposition aux énergies fossiles non conventionnelles d'ici 2030.

Fonctionnement interne

La France définit et met à jour régulièrement une Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), qui fixe les grands objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des budgets carbone à respecter pour les années à venir pour être en ligne avec l'Accord de Paris. Dans le cadre de la SNBC-2, l'objectif de réduction des émissions était de -32% en valeur absolue entre 2022 et 2030. Comme il n'existe pas de trajectoire sectorielle pour le secteur de l'assurance, Malakoff Humanis a choisi de suivre la trajectoire territoriale française tous secteurs de la SNBC-2 avec un objectif de réduction de -32 %, en utilisant l'intensité carbone (tCO₂e/M€ dépensés). Cette trajectoire devra être mise à jour en prenant en compte la SNBC-3. Cette mise à jour sera réalisée dans le cadre de la construction du futur projet d'entreprise (2027-2030).

³¹ Source : Global Coal Exit List (GCEL) d'Urgewald.

³² Cercle 1. Un travail est en cours pour inclure les affiliés (cercle 2) dans la stratégie de décarbonation du Groupe.

Scénarios climatiques

Afin d'établir son plan de transition et de définir des leviers de décarbonation pertinents pour atteindre son objectif de réduction d'émissions de GES, Malakoff Humanis s'est inspiré de plusieurs scénarios climatiques compatibles avec un réchauffement à 1,5°C, conformément à l'Accord de Paris.

Scénario	Description du scénario	Données d'entrée et contraintes des scénarios
Scénario de transition AIE NZE 2050	Source : Agence internationale de l'énergie (AIE) Alignement de la température : 1,5°C	<ul style="list-style-type: none"> Les États du monde entier adoptent des politiques visant la neutralité carbone d'ici 2050. Forte augmentation du recours aux énergies renouvelables et déclin rapide des combustibles fossiles. Innovations technologiques majeures facilitant la transition : <ul style="list-style-type: none"> Amélioration de l'efficacité énergétique Avancées dans les énergies renouvelables Développement du captage et stockage du carbone (CSC) Électrification des transports et de l'industrie Évolution des comportements des consommateurs vers des modes de vie plus durables, réduisant la demande énergétique et les émissions. Amélioration significative de l'efficacité énergétique dans tous les secteurs, permettant une baisse de la consommation d'énergie malgré la croissance économique. Renforcement de la collaboration internationale pour partager les technologies, mobiliser les financements et coordonner les politiques en faveur de la neutralité carbone.
Scénario des risques physiques RCP 2.6	Source : GIEC Alignement de la température : 1,5°C	<ul style="list-style-type: none"> Les engagements politiques des États s'imposent à l'ensemble des secteurs économiques et sont largement suivis à l'échelle mondiale. Un prix mondial du carbone est instauré via des accords internationaux. Le secteur financier intègre pleinement le risque climatique dans ses décisions d'investissement. Les chaînes de valeur collaborent pour améliorer leur performance environnementale et contribuer aux objectifs climatiques. Sensibilisation accrue des parties prenantes aux enjeux environnementaux. Les clients prennent en compte les critères environnementaux dans la perception et la valeur des produits. Déploiement efficace des technologies bas carbone. Renforcement des normes d'efficacité énergétique, nécessitant des investissements conséquents. Transition vers les énergies renouvelables comme principale source d'énergie. Réduction des impacts physiques les plus nuisibles du changement climatique. Adoption généralisée de réglementations environnementales à l'échelle mondiale.

1.3.4. Investissements, financements et ressources en soutien du plan de transition

Pour le **périmètre investissements**, une équipe ISR (Investissements Socialement Responsables) de 2,5 ETP est dédiée à l'implémentation et au suivi de la stratégie de décarbonation au sein de la Direction des Investissements. Elle fait le lien avec les différentes équipes en interne, avec les sociétés de gestion mandatées et avec toute partie prenante pertinente. En complément de l'équipe dédiée chez Malakoff Humanis, La France Mutualiste compte 1 ETP dédié ainsi que 5 personnes supplémentaires qui intègrent des sujets ISR parmi leurs missions. Au sein de Médicis, Mobilité Mutuelle et Radiance, une personne dans chaque entité intègre des missions ISR parmi d'autres missions.

En 2025, le groupe Malakoff Humanis a investi plus de 550 000€ pour accéder à des données ESG, s'acquitter de montants liés à des adhésions d'initiatives de places telles que les Principes for Responsible Investment (PRI) ainsi que pour accéder à des bases de données ESG, un budget stable par rapport à 2024. Ces investissements permettent de gagner en maturité sur les sujets climat et d'avancer sur la mise en œuvre du plan de transition. L'implémentation de la plateforme ESG, lancée en septembre 2024, s'est clôturée en juin 2025, renforçant ainsi les outils opérationnels disponibles. Un budget additionnel a ainsi été mis en place pour la partie outils tech ESG.

Les investissements et les dépenses de fonctionnement visant à soutenir la mise en œuvre du plan de transition sont en cours d'évaluation pour 2030. La quantification demeure difficile, les dépenses sont principalement intégrées aux frais de gestion payés aux sociétés de gestion.

Pour le **périmètre du fonctionnement interne**, la construction du plan de transition est pilotée par la Direction RSE avec l'aide de la Direction du pilotage extra-financier. À partir du bilan carbone interne, les principaux postes d'émissions

● RAPPORT DE DURABILITE 2025

sont identifiés et présentés aux directions concernées (Achats, Moyens Généraux, Informatique) puis les leviers de décarbonation sont coconstruits au sein d'ateliers dédiés.

Les investissements et financements réalisés pour décarboner les moyens propres de Malakoff Humanis avant la formalisation du plan de transition n'ont pas été comptabilisés comme tels.

La Direction du pilotage extra-financier, composée de 4 ETP, a comme objectif de fiabiliser et généraliser la collecte et le pilotage des données sociales et environnementales. Entre 2022 et 2026, les investissements liés à l'électrification de la flotte automobile (CapEx et OpEx) devraient atteindre 6M€. Le levier Amélioration de la performance énergétique représentera entre 12 et 15M€ de CapEx, principalement liés à la rénovation du siège historique du Groupe rue Laffitte à Paris, et 12M€ d'OpEx. Par ailleurs, en 2025, quatre personnes de la Direction RSE et de la Direction du pilotage extra-financier ont bénéficié de la formation Act Pas à Pas.

Des travaux sont en cours pour que les CapEx et OpEx soient identifiés et reportés pour tous les leviers du plan de transition.

1.3.5. Émissions verrouillées

La majorité des émissions de gaz à effet de serre (GES) proviennent du périmètre des investissements du groupe Malakoff Humanis. Concernant les émissions verrouillées, des lignes directrices présentées dans la politique ISR permettent de réduire l'exposition des investissements à des activités non compatibles avec les objectifs climatiques internationaux. C'est le cas des entreprises exploitant des mines à charbon thermique, des centrales électriques à charbon ou ayant une exposition significative aux énergies fossiles non conventionnelles. Grâce aux actions mises en place, le portefeuille de Malakoff Humanis a réduit son exposition aux énergies fossiles et donc à des infrastructures ou projets présentant des émissions verrouillées dans l'avenir.

Toutefois, les émissions verrouillées ne sont pas exclusivement liées au secteur de l'énergie. Les investissements de Malakoff Humanis peuvent également contenir des émissions verrouillées dans d'autres secteurs d'activité. À ce stade, nous estimons que les émissions verrouillées ne compromettent pas l'objectif de décarbonation fixé à horizon 2030. Toutefois, leur évaluation précise reste limitée par un manque de disponibilité des données et d'indicateurs dédiés. Il s'agit d'un axe d'amélioration identifié pour les prochaines publications. L'amélioration de la transparence et de la remontée d'informations de la part des sociétés de gestion à qui Malakoff Humanis délègue ses investissements, ainsi que des entreprises concernées, pourrait permettre un suivi plus précis et une meilleure communication sur les émissions verrouillées dans les années à venir.

Les émissions verrouillées pour le fonctionnement interne n'ont pas encore été évaluées. Les leviers de décarbonation portant sur le schéma directeur immobilier, la performance énergétique et la flotte automobile permettent une réduction conséquente des émissions verrouillées des scopes 1 et 2. Cependant, il n'est pas possible d'apprécier la compatibilité ou non des émissions verrouillées résultantes avec le budget carbone découlant des objectifs 2030.

1.3.6. Indices de référence « Accord de Paris »

Le groupe Malakoff Humanis ne participe pas à des activités exclues de l'indice PAB (armes controversées, culture et production de tabac), n'a pas violé de principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou principes directeurs de l'OCDE, ne tire pas de revenu de tout type d'activité liée aux énergies fossiles et n'a pas d'activité de production d'électricité. Les activités du Groupe ne portent donc pas atteinte aux objectifs environnementaux de l'Union européenne.

1.3.7. Progrès réalisés et attendus dans la mise en œuvre du plan de transition

Investissements

Entre fin 2022 et fin 2025, l'intensité carbone des investissements cotés (1^{er} cercle pour le périmètre assurance et retraite complémentaire et les affiliés Auxia et Auxia Assistance) s'est réduite de 19 % pour atteindre 108 tCO₂e/M€ investi. La trajectoire de décarbonation est en bonne voie pour atteindre son objectif de 2026 ; pour cette raison, début 2025, l'objectif de décarbonation 2026 avait été revu à la hausse afin de viser une intensité carbone de 107 tCO₂e/M€ investi contre 110 tCO₂e/M€ investi précédemment. Les progrès du plan de transition sont régulièrement communiqués aux organes de gouvernance à travers plusieurs réunions : le Codir reporting finance mensuel, le comité financier pluriannuel, le comité ISR bitrimestriel et le Comex. Ces rapports sont également présentés aux conseils d'administration des entités.

Maintenir cette tendance à la baisse reste un défi puisque les choix des valeurs en portefeuille évoluent et que l'empreinte carbone dépend de données carbone issues de l'économie réelle et d'indicateurs financiers qui varient. Malakoff Humanis travaille en continu pour assurer l'atteinte des objectifs fixés et l'intégration des affiliés du 2^e cercle dans sa stratégie de décarbonation. Les données à fin 2025 ont pu être calculées pour la seconde fois pour le périmètre 1^{er} cercle assurantiel et 2^e cercle, le résultat obtenu est une empreinte carbone de 107 tCO₂e/M€ investis. Cette information permet de se projeter par rapport aux objectifs 2026 et 2030, mais ne permet pas d'estimer la baisse depuis 2022 puisque l'information n'est pas disponible pour ce périmètre spécifique.

Jusqu'à 2023, l'empreinte carbone des investissements de Malakoff Humanis était évaluée uniquement sur le 1^{er} cercle (Assurance et Retraite complémentaire) et les affiliés Auxia et Auxia Assistance. Les réductions d'émissions de GES

sont donc mesurées sur ce périmètre, en suivant l'empreinte carbone. Ce choix permet de valoriser les efforts réels de décarbonation en neutralisant les effets liés à la croissance et aux changements de périmètre.

Réductions réalisées

Réduction de l'intensité carbone entre 2022 et 2023 : -7 %

Réduction de l'intensité carbone entre 2023 et 2024 : -13 %

Réduction de l'intensité carbone entre 2024 et 2025 : -0% stabilisation de la trajectoire de réduction passée

Contributions à la décarbonation des investissements 2022 - 2025

Contribution élevée (>25 %)	Contribution modérée (10 % à 25 %)	Contribution faible (<10 %)
Sortie du charbon thermique Sélection d'investissements contribuant à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique	Réduction de l'exposition aux énergies fossiles non conventionnelles Effort de sélection des sociétés de gestion dans le cadre des cibles de décarbonation définies avec Malakoff Humanis	Trajectoire de décarbonation des entreprises, décarbonation de l'économie

Réductions attendues

Malakoff Humanis s'est fixé une sortie complète des énergies fossiles non conventionnelles d'ici 2030, il est attendu que cette action contribue modérément à la décarbonation des investissements, car l'exposition a déjà été fortement réduite. Une continuité des nouveaux investissements participant à la transition climatique est prévue et permettra de favoriser les projets ou entreprises contribuant au verdissement de l'économie avec un effet élevé attendu sur le portefeuille.

Chaque société de gestion gérant des fonds dédiés par Malakoff Humanis aura défini des cibles de décarbonation s'inscrivant dans la stratégie globale et mettra en œuvre une stratégie permettant d'atteindre l'objectif 2030, une contribution élevée à la stratégie de décarbonation est attendue.

Enfin, dans les prochaines années, les entreprises vont continuer de définir et de mettre en œuvre leur plan de transition, ce qui contribuera de manière modérée à réduire les émissions carbone du portefeuille d'investissement de Malakoff Humanis.

Contribution élevée (>25 %)	Contribution modérée (10 % à 25 %)	Contribution faible (<10 %)
Sélection d'investissements contribuant à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique Effort de sélection des sociétés de gestion dans le cadre des cibles de décarbonation définies avec Malakoff Humanis	Sortie des énergies fossiles non conventionnelles Trajectoire de décarbonation des entreprises / décarbonation de l'économie	

Fonctionnement interne

Des cibles de réduction avaient initialement été définies en valeur absolue et en prenant en compte 2019 comme année de référence. Lors de la revue des trajectoires de notre projet d'entreprise en janvier 2025, nous avons constaté qu'un raisonnement en valeur absolue n'était pas compatible avec le développement de notre activité, ni avec nos évolutions de périmètre, ni avec nos grands projets de transformation.

Malakoff Humanis a fait le choix de suivre un indicateur d'intensité carbone (tCO₂e/M€ dépensés) basé sur ses moyens propres (frais de fonctionnement interne hors achats de services et commissions). Malakoff Humanis vise aujourd'hui à réduire l'intensité carbone de ses moyens propres de 24% d'ici 2026, par rapport à 2022.

En 2025, notre objectif 2026 a été dépassé, mais la trajectoire n'a pas été revue pour l'instant. À partir de fin 2026, l'objectif est de construire un plan de transition Groupe (1^{er} et 2^e cercle, incluant la Retraite complémentaire). Cet ajout ne pourra pas être répercuté en 2022, année de référence, car les données ne sont pas disponibles pour le 2^e cercle. Dès 2025, des premiers ateliers ont été menés avec les entités affiliées (2^e cercle) pour identifier leurs leviers de décarbonation et anticiper la construction d'un plan de transition Groupe.

Réductions réalisées

● **RAPPORT DE DURABILITE 2025**

Réduction de l'intensité carbone entre 2022 et 2023 : - 12 %

Réduction de l'intensité carbone entre 2023 et 2024 : - 9 %

Réduction de l'intensité carbone entre 2024 et 2025 : - 8%

Contributions à la décarbonation du fonctionnement interne

Contribution élevée (>25 %)	Contribution modérée (10 % à 25 %)	Contribution faible (<10 %)
Schéma Directeur Immobilier Performance énergétique -29% des émissions de GES entre 2022 et 2025	Électrification de la flotte auto -16% des émissions de GES entre 2022 et 2025	Plan de mobilité durable Réductions non mesurées

A date, la contribution des actions de décarbonation des achats et de numérique responsable n'est pas mesurée.

Réductions attendues

En 2025, des ateliers ont été mis en place pour actualiser les leviers de décarbonation existants et identifier de nouveaux leviers, pour Malakoff Humanis, mais également pour les affiliés. En 2026, ces leviers pourront faire l'objet de mesures pour évaluer leur contribution à la décarbonation.

1.4. Consommation et mix énergétique

Consommation d'énergie et mix énergétique	Année N
Consommation de combustible provenant du charbon et des produits à base de charbon (en MWh)	-
Consommation de combustible provenant du pétrole brut et de produits pétroliers (en MWh)	5 152
Consommation de combustible provenant du gaz naturel (en MWh)	3 500
Consommation de combustible provenant d'autres sources fossiles (en MWh)	-
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources fossiles (en MWh)	1 441
Consommation totale d'énergie fossile (en MWh) (calculée comme la somme des lignes 1 à 5)	10 093
Part des sources fossiles dans la consommation totale d'énergie (en %)	42,8%
Consommation provenant de sources nucléaires (en MWh)	10 775
Part de la consommation provenant de sources nucléaires dans la consommation totale d'énergie (en %)	45,7%
Consommation de combustible provenant de sources renouvelables, y compris de la biomasse (comprenant également des déchets industriels et municipaux d'origine biologique, du biogaz, de l'hydrogène renouvelable, etc.) (en MWh)	-
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables (en MWh)	2 717
Consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite (en MWh)	-
Consommation totale d'énergie renouvelable (en MWh) (calculée comme la somme des lignes 8 à 10)	2 717
Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie (en %)	11,5%
Consommation totale d'énergie (en MWh) (calculée comme la somme des lignes 6 et 11)	23 585

1.5. Émissions brutes de GES scope 1, 2 et 3

Le groupe Malakoff Humanis réalise annuellement deux bilans carbone ; un bilan carbone de ses investissements et un bilan carbone de son fonctionnement interne. Les périmètres ayant évolué entre 2022 et 2025 (voir Périmètres, cibles et compatibilité [E1-1]), les données sont difficilement comparables.

Historiquement, pour les investissements, les données carbone étaient divulguées sur le 1^{er} cercle, sur le périmètre Assurance de Personnes, mais également Retraite complémentaire, ainsi que sur une partie du 2^e cercle (affiliés Auxia et Auxia Assistance). Pour le fonctionnement interne, les données carbone étaient divulguées sur le 1^{er} cercle, périmètre Assurance de Personnes, Retraite complémentaire et épargne salariale, ainsi que sur une partie du 2^e cercle (affiliés Auxia et Auxia Assistance). Depuis 2024, le périmètre d'analyse a évolué pour intégrer le 2^e cercle (affiliés) et répondre ainsi aux exigences de la CSRD.

Des travaux sont en cours pour fiabiliser la mesure des émissions de GES, en cherchant en permanence à limiter le recours aux facteurs monétaires pour utiliser des facteurs réels. En parallèle, des travaux sont menés pour élargir la mesure des émissions en intégrant de plus en plus de données dès que cela est possible (mesure de l'impact carbone du cloud, mesure des émissions assurées...). L'objectif étant d'atteindre une mesure toujours plus fiable et exhaustive de l'empreinte carbone du Groupe.

1.5.1. Tableau des émissions

	Année de référence 2022 (Périmètre historique)	Année de référence 2022 (Périmètre CSRD) ³³	Données comparatives 2025 (Périmètre Groupe)	Année N 2025 (Périmètre CSRD)	Cible 2026 (Périmètre historique)	Cible 2030 (Périmètre historique)
Émissions brutes scope 1 (tCO₂e)	3548	2267	3 266	2198	-24% ³⁴	-32% ³⁴
Part des émissions du scope 1 provenant des systèmes réglementés d'échange de quotas d'émission (%)	0%	0%	0%	0%		
Émissions brutes scope 2 (tCO₂e) – location-based	1 398	868	854	540	-24% ³⁴	-32% ³⁴
Émissions brutes scope 2 location-based	1 398	868	854	540		
Emissions brutes scope 2 market-based	-	-	278	169		
Émissions brutes scope 3 (tCO₂e)	3 585 834	2 417 586	3 973 463	2 538 425	-24% ³⁴	-32% ³⁴
Catégorie 1 : achat de biens et services	94 455	80 350	79 050	67 262		
Catégorie 2 : capital	10 074	6 045	18 398	11 172		
Catégorie 3 : activités liées à l'énergie location based	2 524	1 523	2 102	1 330		
Catégorie 3 : activités liées à l'énergie market-based	-	-	1 746	1 102		
Catégorie 4 : transport et distribution en amont	-	-	-	-		
Catégorie 5 : déchets générés par les opérations	716	433	518	328		
Catégorie 6 : déplacements professionnels	1 107	676	1 627	1 198		
Catégorie 7 : déplacements domicile-travail des employés	4 958	2 559	5 307	2 838		
Catégorie 8 : actifs loués en amont						

³³ Hors Cercle 2 dont les émissions n'étaient pas mesurées en 2022.

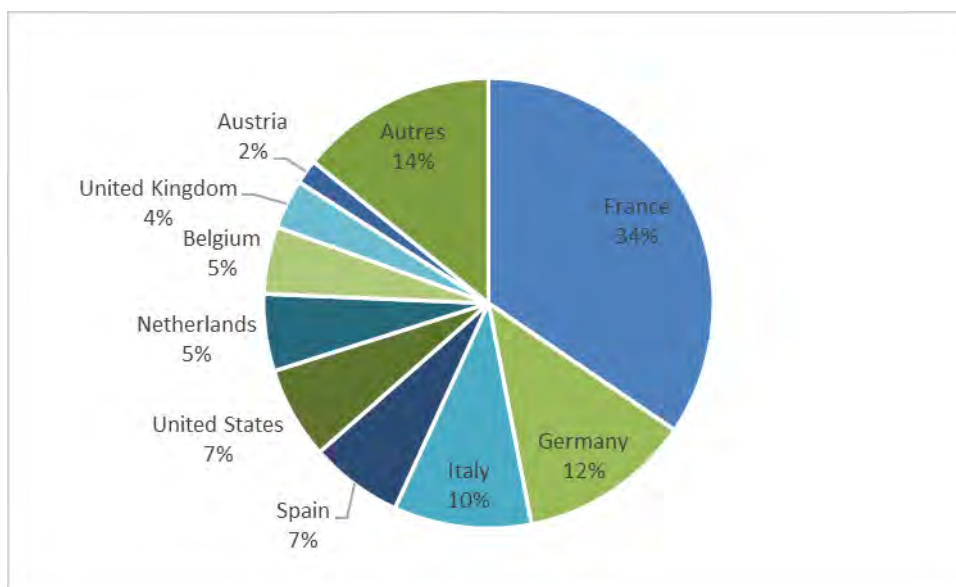
³⁴ Objectifs pour les scopes 1, 2 et 3 hors investissements, hors achats de services et commissions. Les objectifs de réduction sont calculés sur un calcul d'intensité (voir section Plan de transition)

● **RAPPORT DE DURABILITE 2025**

Catégorie 9 : transport et distribution en aval						
Catégorie 10 : traitement de produits vendus						
Catégorie 11 : utilisation des produits vendus						
Catégorie 12 : traitement en fin de vie des produits vendus						
Catégorie 13 : actifs loués en aval						
Catégorie 14 : franchises						
Catégorie 15 : investissements (cotés) ³⁵	3 472 000	2 326 000 ³⁶	3 866 461	2 454 297 ³⁷	-20%	-45%
TOTAL						
Total des émissions location-based	3 590 780	2 420 721	3 977 583	2 541 163		
Total des émissions market-based	-		3 976 651	2 540 564		

1.5.2. Répartition géographique et sectorielle des émissions du portefeuille d'actifs cotés

Répartition des émissions financées induites à fin 2025, périmètre CSRD, en fonction des pays d'implantation du siège social des entreprises investies



Ce graphique est obtenu à partir des données de Carbon4 Finance et illustre la répartition des émissions induites en fonction du pays d'implantation du siège social des entreprises investies. Cette répartition donne une idée de la localisation du siège social des sociétés principales contributrices des émissions. Les entreprises financées par le groupe Malakoff Humanis sont principalement européennes, avec près de la moitié des émissions attribuables à des entreprises implantées en France.

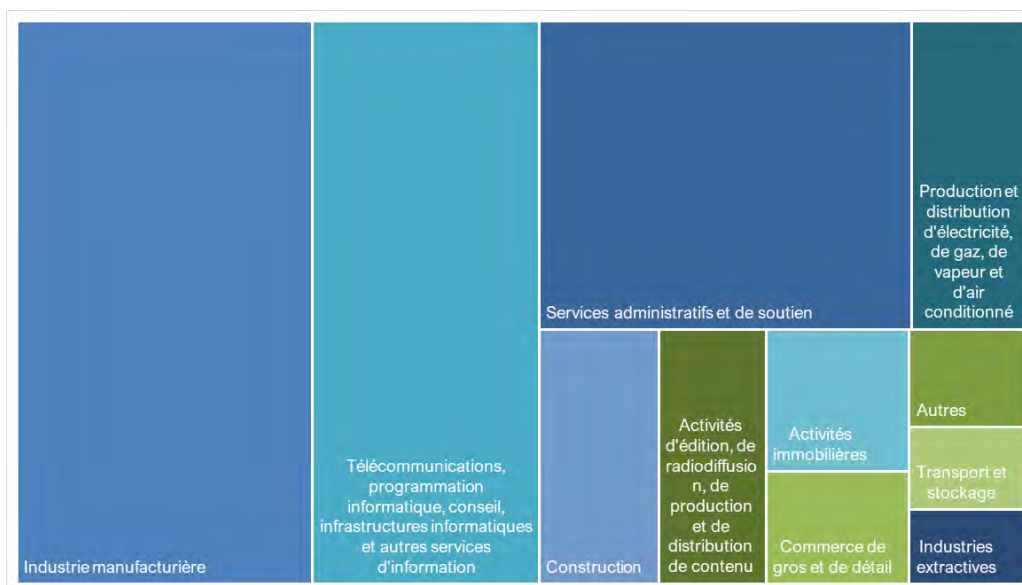
Répartition des émissions financées induites à fin 2025, périmètre CSRD, en fonction des activités (NACE 1) des entreprises investies

³⁵ Selon la méthodologie de Carbon4 Finance qui combine une approche avec des données reportées et des données estimées.

³⁶ Pour les investissements, une clé de répartition a été appliquée aux émissions de carbone totales calculées à fin 2022 sur l'ADP et la RC en fonction du montant des investissements ADP : 0,66.

³⁷ 25Mds€ d'actifs cotés ont été analysés par C4F, soit 87% des actifs cotés éligibles à l'analyse. Sur le portefeuille global (46 Mds€), toute typologie d'actif confondue, cela représente un taux de couverture de 61%.

Ce graphique, basé sur les données de Carbon4 Finance, présente la répartition des émissions induites par secteur d'activité, selon la classification NACE 1³⁸ des entreprises en portefeuille. Il permet de visualiser la contribution relative de chaque secteur aux émissions globales.



1.5.3. Changements significatifs dans la définition des éléments constituant l'entreprise et sa chaîne de valeur en amont et en aval et explication de leur effet sur la comptabilité interannuelle des émissions de GES déclarées

Depuis 2022, le groupe Malakoff Humanis a connu des évolutions sur son périmètre de gestion des investissements. En effet, l'IPSEC et Énergie Mutuelle, anciennement affiliés autonomes (2^e cercle), ont été intégrés aux entités assurantielles directement gérées par Malakoff Humanis en 2024 (1^{er} cercle). La France Mutualiste a rejoint le groupe Malakoff Humanis en tant qu'affilié autonome et vient agrandir le 2^e cercle en augmentant significativement les investissements détenus mais également les moyens propres.

Quelques fusions d'entités assurantielles gérées par Malakoff Humanis ont eu lieu, mais n'ont pas d'impact sur le périmètre d'investissement ou de fonctionnement interne.

1.5.4. Divulgaration des méthodes, des hypothèses importantes et des facteurs d'émission utilisés pour calculer ou mesurer les émissions de GES

Le bilan carbone des investissements couvre la catégorie 15 du scope 3 « investissements » telle que définie par le GHG Protocol, et inclut les scopes 1, 2 et 3 des émissions financées. Le bilan carbone du fonctionnement interne concerne les scopes 1 et 2 du groupe Malakoff Humanis, ainsi qu'une partie des catégories du scope 3³⁹.

1.5.4.1. Investissements (97 % des émissions du Groupe Malakoff Humanis⁴⁰)

Sur le volet investissements, Malakoff Humanis a recours aux données de Carbon4 Finance pour calculer les émissions de son portefeuille coté et non coté. Au niveau du portefeuille immobilier, l'empreinte carbone mesurée se base sur différents indicateurs calculés par MSCI. Les émissions de GES ne sont pas calculées sur les unités de compte.

Portefeuille coté

Le portefeuille coté représente 81% du montant du portefeuille du groupe Malakoff Humanis. Carbon4 Finance effectue une analyse de la performance carbone du portefeuille d'actifs cotés, en identifiant chaque actif sous-jacent et en lui attribuant des émissions en fonction de leur base de données et du montant investi dans cet actif. Les résultats sont ensuite consolidés au niveau du portefeuille, et les émissions sont retraitées afin de limiter les comptabilisations multiples.

Entreprises et institutions financières (75% des émissions)

La base de données de Carbon4 Finance est alimentée par des analyses « bottom-up » d'entreprises. Celles-ci sont réalisées grâce à la méthodologie CIA (« Carbon Impact Analytics »), qui repose sur les données opérationnelles spécifiques à l'entreprise (c'est-à-dire des données physiques, telles que les volumes de production ou les lieux de

³⁸ Utilisation de la version NACE Rév. 2.1 qui est la version à utiliser pour les statistiques européennes correspondant aux activités économiques réalisées à compter de 2025. La mise à jour du référentiel restructure un certain nombre de rubriques. De ce fait, les secteurs d'activité représentés peuvent différer d'une année sur l'autre, sans modification majeure du portefeuille.

³⁹ Déplacements, bâtiments et achats de biens.

⁴⁰ À fin 2024 pour les données des actifs non cotés et immobiliers qui ne sont pas encore calculées pour l'exercice 2025.

● RAPPORT DE DURABILITE 2025

production ou de vente). Les données sont collectées à partir de divers rapports publiés par l'entreprise. Elles entrent dans le cadre de l'audit des entreprises et sont donc considérées comme fiables.

Les émissions scope 1 et scope 2 déclarées par l'entreprise ont tendance à être retenues dans l'analyse. En revanche, dû à des méthodes de calcul considérablement différentes d'une entreprise à l'autre pour les émissions scope 3, celles-ci sont systématiquement recalculées par Carbon4 Finance pour garantir une plus grande homogénéité et une meilleure comparabilité intra-sectorielle.

La base de données pour les entreprises est complétée par des analyses simplifiées, qui correspondent à des estimations basées sur des données financières et des ratios sectoriels développés par Carbon4 Finance.

Souverains (19% des émissions)

La méthodologie CIA couvre également les souverains. Les émissions de GES retenues dans l'analyse sont groupées en deux catégories : émissions territoriales (émissions de GES produites sur le territoire) et sur la consommation, prenant en compte les exports et imports d'émissions. Ces émissions sont autodéclarées par les pays ou issues de bases de données publiques.

Green bonds (5% des émissions)

La méthodologie pour les obligations vertes se base sur l'analyse de projets financés par l'obligation. Les émissions sont calculées pour le projet à partir de données physiques fournies dans le reporting propre au green bond fourni par l'émetteur. En cas de manque de données sur certaines activités financées grâce au green bond, Carbon4 Finance utilise l'intensité de l'émetteur comme proxy.

Portefeuille non coté

Le portefeuille non coté représente 11% du montant du portefeuille du groupe Malakoff Humanis. Afin d'embarquer tous ses investissements dans sa stratégie de décarbonation, Malakoff Humanis a mené un travail d'estimation des émissions carbone de ses actifs non cotés. Les investissements sont réalisés via des fonds voire des fonds de fonds de sociétés de gestion externes, ce qui rend l'exercice complexe. Après que l'équipe ISR et l'équipe en charge des actifs non cotés de Malakoff Humanis aient interrogé les gérants et collecté des informations sur les sociétés investies dans les fonds (equity, dette, infrastructures), Carbon4 Finance a procédé aux estimations à partir de données financières et des codes NACE des entités, en appliquant leurs ratios sectoriels développés en interne.

Immobilier

L'immobilier représente 9% du montant du portefeuille. Au niveau des investissements immobiliers, l'empreinte carbone mesurée se base sur différents indicateurs calculés par MSCI :

- Les émissions absolues de gaz à effet de serre liées aux investissements immobiliers permettent d'avoir un premier niveau d'information. Elles correspondent à la somme des émissions estimées des bâtiments, réparties en fonction de la part de détention. Cette donnée reste cependant une approximation.
- L'indicateur d'intensité carbone par capital employé apporte une comparabilité par rapport à l'indice de référence. Il mesure l'efficacité carbone d'un portefeuille, définie comme les émissions absolues de gaz à effet de serre du portefeuille par million de dollars de capital employé moyen.

1.5.4.2. Fonctionnement interne

Afin d'évaluer l'empreinte carbone de nos moyens propres nous suivons la méthodologie ABC et réalisons un Bilan Carbone en normes françaises (BEGES) et au format GHG Protocol afin de se conformer aux exigences de la CSRD.

Les données collectées sont de 2 types :

- **Données d'activités** : consommation en kWh, litres de carburants, poids des déchets, nombre d'équipements informatique, m², km parcourus etc.
- **Données monétaires** lorsqu'il est impossible de collecter des données d'activité.

Les données d'activité collectées sont converties en équivalent tonnes CO₂ grâce à des facteurs d'émission. Nous utilisons principalement les facteurs d'émission de la Base Empreinte® de l'ADEME et la base de données NegaOctet pour les équipements informatiques.

Les facteurs d'émissions monétaires sont retraités des effets de l'inflation avant leur conversion en équivalent tonnes CO₂. Par ailleurs, en 2025, l'ADEME a introduit une nouvelle génération de facteurs d'émission monétaires dans la Base Empreinte qui tient compte de l'inflation annuelle et de la décarbonation des différentes branches économiques en France.

Lorsqu'il n'a pas été possible de récupérer les données d'activité réelles nous avons utilisé des proxys. Ces proxys peuvent être nationaux (par exemple consommation moyenne d'une surface de bureau sur le territoire métropolitain) ou une extrapolation des données Malakoff Humanis pour nos affiliés (par ex : kg de déchets / ETP).

1.5.5. Divulgence des effets des événements importants et des changements de circonstances (pertinents pour ses émissions de GES) qui se produisent entre les dates de déclaration des entités de sa chaîne de valeur et la date des états financiers à usage général de l'entreprise

Le groupe Malakoff Humanis publie son reporting extra-financier en cohérence avec le calendrier de ses états financiers, assurant ainsi une transparence renforcée et une communication alignée sur l'ensemble de ses performances, financières comme extrafinancières.

1.5.6. Instruments contractuels

Dans le cadre de l'objectif de réduction de son empreinte carbone, Malakoff Humanis (Cercle 1 pour le périmètre ADP et RC et les affiliés Auxia et Auxia Assistance) s'est doté de garanties d'origine de l'énergie consommée.

Les garanties d'origine d'énergie renouvelable couvrent l'ensemble des consommations d'électricité liées à notre fonctionnement interne. Ces consommations ainsi que celles de froid et de chaleur font l'objet d'instruments contractuels non groupés.

Le tableau ci-dessous présente la composition de nos instruments contractuels et de nos émissions du scope 2. Les données chiffrées concernent notre activité d'assurance de personnes (Cercle 1 hors retraite complémentaire et Cercle 2).

Consommation d'énergie de scope 2 relatives à l'électricité, la vapeur et le froid achetés par le biais d'instruments contractuels	2025
Électricité couverte par des garanties d'origine d'énergie renouvelable (MWh)	10 069
Autres énergies indirectes couvertes par un accord de fourniture de chaleur/vapeur/refroidissement (MWh)	2 694
% d'émissions de GES de scope 2 location-based (CO2eq) couvert par des garanties d'énergie d'origine renouvelable	79 %

1.5.7. Catégories d'émissions de GES scope 3 incluses dans l'inventaire

Scope 3 (catégories du GHG Protocol)	
Amont	
Catégorie 1 : achat de biens et services	Inclus
Catégorie 2 : capital	Inclus
Catégorie 3 : activités liées à l'énergie non incluses dans le scope 1 et 2	Inclus
Catégorie 4 : transport et distribution en amont	Inclus
Catégorie 5 : déchets générés par les opérations	Inclus
Catégorie 6 : déplacements professionnels	Inclus
Catégorie 7 : déplacements domicile-travail des employés	Inclus
Catégorie 8 : actifs loués en amont	Inclus
Aval	
Catégorie 9 : transport et distribution en aval	Inclus
Catégorie 10 : traitement de produits vendus	Non
Catégorie 11 : utilisation des produits vendus	Non
Catégorie 12 : traitement en fin de vie des produits vendus	Non
Catégorie 13 : actifs loués en aval	Non
Catégorie 14 : franchises	Non
Catégorie 15 : investissements	Inclus

Le part d'émissions calculée à l'aide de données primaires est indisponible à la maille « catégorie du GHG Protocol ». Les catégories 10 à 14⁴¹ ne sont pas incluses dans l'inventaire, car elles ne sont pas significatives. La divulgation des périmètres de déclaration pris en compte et des méthodes de calcul pour l'estimation de GES scope 3 est détaillée

⁴¹ La catégorie 3.11 relative à l'utilisation des produits vendus et correspondant pour le Groupe à la gestion des sinistres n'est pas incluse compte tenu des limites méthodologiques

• RAPPORT DE DURABILITE 2025

dans la section *Divulgarion des méthodes, des hypothèses importantes et des facteurs d'émission utilisés pour calculer ou mesurer les émissions de GES [E1-6]*.

1.5.8. Intensité des émissions de GES

L'intensité présentée ci-dessous est rapportée au chiffre d'affaires Santé/Prévoyance hors Epargne. En effet, les émissions carbone des Organismes de Placements Collectifs (OPC) proposés aux clients Epargne ne sont pas gérés par Malakoff Humanis et ne sont donc pas intégrées à l'empreinte carbone présentée en section 1.5.1 *Tableau des émissions*.

Intensité des émissions de GES rapportée au chiffre d'affaires	2025
Emissions de GES (tCO ₂ e)	2 541 163
Chiffre d'affaires santé/prévoyance (M€)	6 874
Intensité (tCO ₂ e/M€ de CA)	370

Toutefois, cet indicateur d'intensité n'est pas celui qui a été retenu par le Groupe pour suivre et piloter sa trajectoire de réduction carbone. Pour le fonctionnement interne, nous avons choisi de suivre l'intensité carbone de nos moyens propres, car c'est une métrique robuste aux évolutions de périmètre et compatible avec nos ambitions de développement. L'empreinte carbone considérée se compose donc des scopes 1, 2 et 3 à l'exclusion des commissions et des prestations de service. Cette empreinte carbone est rapportée à un niveau de charges. Ce montant de charges est issu du modèle de répartition des frais généraux qui est audité et certifié par les commissaires aux comptes. À partir de la balance comptable des associations de moyens, un cycle de déversement des charges des fonctions supports sur les fonctions opérationnelles et support est effectué. Les charges facturées aux entités hors SGAM sont ensuite exclues. Enfin, nous considérons uniquement les comptes analytiques de charges internes (ex : salaires) et les charges récurrentes (ex : exclusion des projets exceptionnels).

En parallèle, nous travaillons à l'amélioration de la mesure des émissions de GES associées aux prestataires et aux commissions ; aujourd'hui évaluée avec des facteurs d'émissions monétaires, l'objectif est de fiabiliser cette mesure pour, à terme, utiliser des données spécifiques aux émissions de nos prestataires (par famille d'achats) et faire de la stratégie de décarbonation de nos partenaires un critère de choix. À partir de 2027, nous intégrerons les intensités carbone de nos prestataires et courtiers.

1.6. Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone

Le groupe Malakoff Humanis n'est pas concerné par l'exigence de publication E1-7 de la CSRD, dans la mesure où le Groupe ne réalise/finance actuellement aucun projet d'absorption ou d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre au moyen de crédits carbone.

1.7. Tarification interne du carbone

Le groupe Malakoff Humanis n'est pas concerné par l'exigence de publication E1-8 de la CSRD, car les mécanismes de tarification interne du carbone ne sont pas appliqués dans sa prise de décision ou dans la mise en œuvre de ses politiques et cibles climatiques.

1.8. Effets financiers escomptés des risques physiques et de transition importants et opportunités potentielles

Le groupe Malakoff Humanis ne dispose pas pour le moment des outils nécessaires pour estimer les effets financiers escomptés des risques physiques et de transition importants et opportunités potentielles liées au changement climatique.

Titre 2. ESRS E4 : Biodiversité et écosystèmes

L'analyse de double matérialité a permis d'identifier la biodiversité comme un enjeu matériel sur le périmètre des investissements du groupe Malakoff Humanis. Le reste de la chaîne de valeur (souscription & opérations clients, support & chaîne logistique) n'exerce pas de pression significative sur la biodiversité et les écosystèmes.

Pour construire la feuille de route biodiversité de ses investissements, Malakoff Humanis a réalisé un diagnostic des impacts et dépendances liés à la biodiversité et a identifié les principaux enjeux, risques et opportunités associés. Un plan d'action et des indicateurs de suivi ont été mis en place pour chaque classe d'actifs (coté, non coté et immobilier). Malakoff Humanis a choisi de faire appel à l'expertise de Carbone 4 Conseil et à des indicateurs calculés par Carbon4 Finance selon la méthodologie « Biodiversity Impact Analysis » (BIA) issue du « Global Biodiversity Score » (GBS) développé par la CDC Biodiversité.

L'un des fils rouges de la démarche est le recours aux pressions définies par l'IPBES⁴² qui sont intégrées dans plusieurs outils de mesure présentés ci-après. Malakoff Humanis a également souhaité se rattacher autant que possible à l'Accord de Kunming-Montréal. Cet accord a permis de définir un cadre mondial de la biodiversité qui se compose de 4 objectifs globaux à horizon 2050 :

1. La réduction des menaces sur la biodiversité
2. L'utilisation et la gestion durable de la biodiversité
3. Le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques
4. Les moyens de mise en œuvre du cadre mondial

2.1. Procédure d'identification et d'évaluation des IROs axée sur la biodiversité et les écosystèmes

Le groupe Malakoff Humanis applique la même procédure globale d'identification et d'évaluation des IROs décrite précédemment dans ce rapport. L'analyse de double matérialité ne décrit pas si et comment sont intégrés les risques systémiques. La procédure axée sur la biodiversité et les écosystèmes est détaillée ci-dessous.

2.1.1. Ensemble de la chaîne de valeur

Concernant ses investissements, le Groupe utilise l'indicateur PAI #7⁴³, qui mesure la part du portefeuille exposée à des activités ayant un impact négatif sur des zones sensibles pour la biodiversité. L'analyse révèle une exposition aux sociétés opérant à proximité de zones à haute valeur environnementale, plaçant Malakoff Humanis au-dessus du troisième quartile (Q3) au sein d'un groupe d'investisseurs de référence. À noter que le taux de couverture du PAI #7 est limité et que cette conclusion n'intègre pas une majorité des investissements de Malakoff Humanis. Cette position, moins favorable que celle de certains pairs qui publient leurs résultats, souligne un enjeu à surveiller dans la gestion des investissements pour limiter l'impact sur la biodiversité.

Pour ses opérations propres et sa chaîne logistique, le groupe Malakoff Humanis s'appuie sur le WWF Biodiversity Risk Filter, qui attribue un score moyen d'impact de 1,1 sur 5, indiquant un très faible impact sur la biodiversité. Cette évaluation montre que les activités opérationnelles du Groupe, ainsi que sa chaîne d'approvisionnement, génèrent une pression limitée sur les écosystèmes. Les risques liés à la biodiversité et aux écosystèmes sont jugés très faibles et le Groupe n'identifie pas d'enjeux majeurs nécessitant une action spécifique. Le risque réputationnel reste limité, mais la mise en œuvre de la Stratégie Nationale Biodiversité 2030 en France pourrait encourager l'ensemble du secteur financier à mieux intégrer ces considérations.

Enfin, dans son activité de souscription, le groupe Malakoff Humanis prend en compte l'occupation du sol par le secteur de la santé, mesurée en m² affectés par euro (m²a/€), selon la base de données Exiobase. L'analyse montre que le secteur des soins et de la santé contribue de manière significative à la dégradation de la biodiversité. Cette donnée souligne un impact notable de l'ensemble du secteur sur les écosystèmes bien que le groupe Malakoff Humanis, en tant qu'assureur santé, n'ait pas d'effet direct sur cette occupation des sols. Notre Groupe surveille les conséquences de la perte de biodiversité sur la santé publique, notamment l'émergence de nouvelles maladies infectieuses. Bien que ce phénomène puisse impacter la sinistralité et les coûts de l'assurance santé à long terme, le risque réputationnel reste faible, compte tenu de la nature sociale de l'activité du Groupe.

⁴² L'IPBES est la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. Cinq pressions ont été identifiées : le changement d'usage des terres et des mers, la surexploitation des ressources, le changement climatique, les pollutions et la prolifération d'espèces exotiques envahissantes (IPBES, Évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques, 2019).

⁴³ Dans le cadre du règlement européen SFDR, les Principales Incidences Négatives (PAI) désignent les effets néfastes qu'un investissement peut générer sur les facteurs ESG.

● RAPPORT DE DURABILITE 2025

Le thème biodiversité n'a donc été identifié comme matériel que pour le volet investissements du groupe Malakoff Humanis.

2.1.2. Investissements

Dans ses investissements, le Groupe évalue le niveau d'exposition de son portefeuille à des entreprises dépendantes de la biodiversité et des services écosystémiques et impactant négativement la biodiversité, en s'appuyant sur la base de données ENCORE et sur le module BIA de Carbon4 Finance. Cette évaluation révèle certaines dépendances et pressions sur la biodiversité, renforcée par l'attention croissante des régulateurs et des initiatives internationales telles que la Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD) et l'UNEP FI, qui appellent les assureurs à agir sur ce sujet.

Pour estimer ces **impacts et dépendances**, le groupe Malakoff Humanis utilise une double approche (voir *ESRS E4 : Biodiversité et écosystèmes* §2) :

- 1. Le recours à des indicateurs** tels que le MSA⁴⁴.km², qui mesure l'empreinte des entreprises sur la biodiversité.
- 2. Le suivi des secteurs les plus exposés** à la perte de biodiversité, soit en raison de leur dépendance aux ressources naturelles, soit en raison de la pression qu'ils exercent sur les écosystèmes. Cette analyse est effectuée grâce à un score de dépendance sectoriel et des évaluations qualitatives.

Le groupe Malakoff Humanis intègre les **risques physiques et de transition** liés à la biodiversité et aux écosystèmes dans son analyse globale des risques. Cette approche est particulièrement développée pour ses investissements, afin d'anticiper les évolutions réglementaires et sectorielles.

Le Groupe n'a pas mené directement de consultations auprès des communautés touchées ni d'évaluations spécifiques concernant les impacts de ses activités sur les ressources biologiques, les écosystèmes communs ou les communautés locales. Toutefois, ces aspects sont pris en compte à travers une analyse sectorielle qui évalue les impacts et dépendances des industries aux services écosystémiques ainsi que par une analyse des controverses qui couvre chaque entreprise investie couverte par MSCI. Ainsi, le groupe Malakoff Humanis s'appuie sur des indicateurs normalisés permettant d'identifier les impacts potentiels des secteurs dans lesquels le Groupe investit et opère.

2.2. Analyse de résilience et prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle économique

2.2.1. Description de l'analyse de résilience

2.2.1.1. Périmètre de l'analyse

Un travail d'identification des enjeux associés à la biodiversité a été réalisé pour les investissements du groupe Malakoff Humanis, sur les données au 31 décembre 2023. Cette analyse portait sur le 1^{er} cercle (investissements assurantiels et de retraite complémentaire) et une partie des affiliés du 2^e cercle (Auxia et Auxia Assistance). La majorité des encours a pu être analysée :

- **Périmètre coté** : 96 % des 29,7 milliards d'euros d'encours analysables⁴⁵ ;
- **Périmètre non coté** : 87 % des 1,7 milliard d'euros d'encours analysables⁴⁶
- **Périmètre immobilier** : 100 % des 2,6 milliards d'euros d'investissement⁴⁷.

Une analyse complémentaire a été réalisée sur les données au 31 décembre 2025 pour les actifs cotés, dans la même logique que l'année précédente, sur un périmètre CSRD (entités assurantielles du 1^{er} cercle et 2^e cercle) :

- **Périmètre coté** : 94 % des 24,9 milliards d'euros analysables
- **Périmètre non coté** : travaux en cours, analyse disponible à la fin du premier semestre 2026
- **Périmètre immobilier** (fin 2023) : étant donné les risques identifiés et la dynamique d'investissement plus lente sur cette classe d'actifs, une fréquence d'actualisation triennale est visée

Les résultats présentés dans la suite de l'ESRS E4 porteront donc sur les investissements assurantiels 1^{er} cercle et des affiliés du 2^e cercle sur l'année 2025 pour les actifs cotés. Pour les actifs non cotés, les données présentées seront à fin 2024 pour les entités assurantielles du 1^{er} cercle uniquement et à fin 2023 pour le périmètre immobilier.

2.2.1.2. Méthodologie de l'analyse

Mesure du risque de transition

L'évaluation des pressions exercées par les entreprises financées sur la biodiversité est réalisée grâce au *Global Biodiversity Score* (GBS). L'empreinte biodiversité (ou GBS), mesurée en MSA.km², permet d'évaluer le risque de

⁴⁴ Le "Mean Species Abundance" (MSA) est une métrique qui permet de décrire l'intégrité des écosystèmes et la surface impactée.

⁴⁵ Source : Carbon4 Finance.

⁴⁶ Source : Carbone 4 Conseil.

⁴⁷ Source : Carbone 4 Conseil.

transition et de faire le lien avec les différentes pressions définies par l'IBPES. Plus une entreprise a une empreinte élevée, plus elle est exposée à un risque de transition important. En effet, elle est susceptible d'être confrontée à de nouvelles restrictions réglementaires, à une controverse réputationnelle, à des évolutions technologiques ou à un contentieux.

L'**empreinte biodiversité** décrit les impacts en matière d'artificialisation des sols. L'unité de mesure MSA.km² permet d'exprimer une perte de biodiversité sur une surface donnée, MSA (« *mean species abundance* ») exprimant l'abondance moyenne des espèces sur une surface donnée : 1 MSA.km² équivaut à la dégradation complète et/ou à la destruction de 1 km² d'écosystème primaire.

L'empreinte biodiversité prend en compte deux dimensions :

- **La temporalité** : le GBS distingue les impacts « statiques » (impacts négatifs cumulés depuis le début de l'exercice d'évaluation) et les impacts « dynamiques » (impacts négatifs ayant lieu au cours de l'exercice)
- **Le domaine évalué** : le GBS distingue les impacts sur la biodiversité terrestre et ceux sur la biodiversité aquatique (eau douce uniquement).

Pour l'ensemble des résultats en lien avec la biodiversité, la chaîne de valeur retenue est le scope 1, le scope 2, le scope 3 amont (pour toutes les pressions) et également le scope 3 aval (pour le changement climatique) des actifs financés.

Mesure du risque physique

Le risque physique est évalué via la dépendance aux services écosystémiques des processus utilisés par secteur d'activité. Le **score de dépendance** développé par Carbon4 Finance permet d'estimer le risque physique des investissements. Il est calculé uniquement pour le périmètre coté des investissements du groupe Malakoff Humanis.

Ce score calcule la dépendance à 21 services écosystémiques, classifiés dans la méthodologie ENCORE, c'est-à-dire les services offerts par la nature (pollinisation, assainissement de l'eau, etc.). Deux approches sont proposées :

- **Le score de dépendance critique** quantifie la part du portefeuille dépendant de manière critique à au moins un service écosystémique
- **Le score de dépendance moyen** donne la dépendance moyenne du portefeuille à l'ensemble des services écosystémiques

Le score de dépendance est calculé sur le scope 1 et le scope 3 amont, le scope 2 étant considéré comme non significatif. La méthodologie ENCORE n'étant pas régionalisée, les résultats dépendent uniquement du secteur d'activité.

Le risque physique peut être ponctuel ou chronique et peut se matérialiser de différentes façons, par exemple : dégradation de protection naturelle exacerbant la gravité d'événements climatiques, parasites, hausse du coût des matières premières, baisse du rendement de la pêche.

2.2.1.3. Horizons temporels utilisés

Carbon4 Finance n'utilise pas d'horizons temporels dans sa méthodologie. L'analyse réalisée par Carbon4 Finance n'a pas eu recours à des scénarios relatifs à la biodiversité et aux écosystèmes, ou d'autres scénarios avec modélisation des conséquences sur la biodiversité et les écosystèmes.

2.2.2. Résultats de l'analyse de résilience

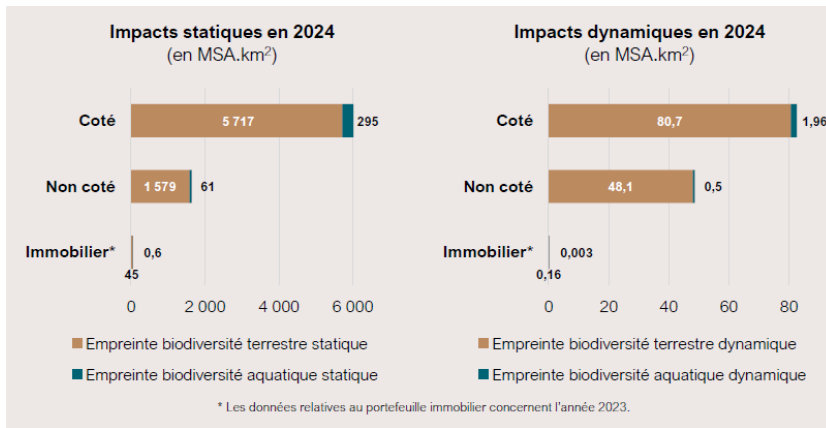
Contrairement aux entreprises des secteurs primaire et secondaire, les activités de Malakoff Humanis reposent principalement sur des services financiers, caractérisés par des impacts et des dépendances directs limités à l'égard des enjeux environnementaux. Les résultats présentés ci-dessous se concentrent donc sur les impacts associés aux investissements du groupe.

Mesure du risque de transition

Principaux résultats de mesure de l'impact sur la biodiversité à fin 2024⁴⁸

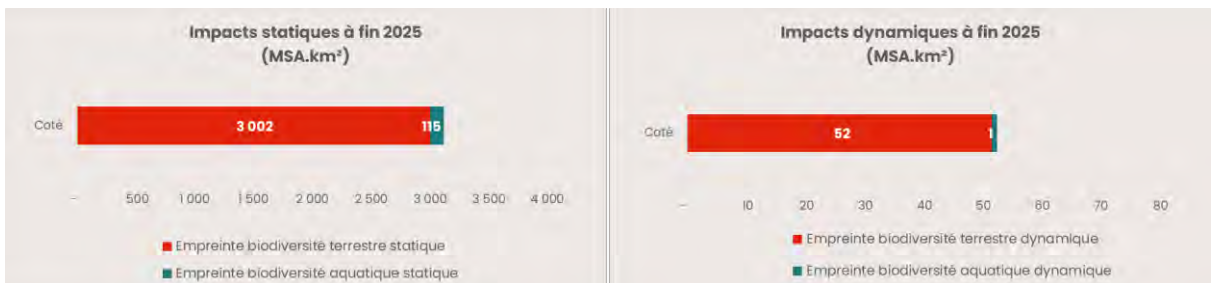
⁴⁸ Périmètre : investissements assurantiels et de retraite complémentaire des entités du cercle 1 et des affiliés Auxia et Auxia Assistance.

● **RAPPORT DE DURABILITE 2025**



Clé de lecture : l'impact des investissements cotés est plus important que les deux autres classes d'actif, en raison de montants investis plus élevés. Les investissements cotés ont historiquement contribué à l'artificialisation de 5 717 km² pour l'impact sur les milieux terrestres et 295 km² pour l'impact sur les milieux aquatiques contre 1 579 km² et 61 km² pour le non coté et 45 km² et 0,6 km² pour l'immobilier.

Principaux résultats de mesure de l'impact sur la biodiversité en 2025⁴⁹



Clé de lecture : concernant les entités assurantielles du 1^{er} cercle et le 2^e cercle, les investissements cotés, classe d'actif majoritaire dans le portefeuille, auraient contribué historiquement à l'artificialisation de 3 002 km² de milieux terrestres et de 115 km² de milieux aquatiques.

Périmètre coté

L'administration publique, la production d'électricité ainsi que l'industrie manufacturière sont les trois principaux secteurs d'activité, au sein du périmètre des actifs cotés ayant un impact sur biodiversité. Les principales pressions exercées par ces secteurs d'activités concernent le changement climatique et l'usage des sols.

Périmètre non coté

Principales pressions exercées : changement climatique et écotoxicité des métaux.

Plusieurs secteurs ressortent comme forts contributeurs à l'impact biodiversité du portefeuille non coté. Parmi eux, le secteur de l'énergie (production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné), les activités financières et d'assurance, l'industrie manufacturière, la santé humaine et action sociale et les transports et entreposage présentent les impacts les plus significatifs, que ce soit en termes de score normalisé, ou en MSA.km² (tant sur les impacts statiques que dynamiques).

Périmètre immobilier

Principales pressions exercées : changement climatique et usage des terres, perturbations hydrologiques et pollution de l'amont des bassins versants des rivières.

Les impacts biodiversité du portefeuille immobilier sont limités. En effet, le groupe Malakoff Humanis n'est pas présent au stade de la construction, seuls des achats de biens déjà construits sont réalisés et la politique d'achats favorise des biens performants environnementalement ou la rénovation.

Mesure du risque physique

Périmètre coté

⁴⁹ Périmètre : investissements assurantiels du cercle 1 et du cercle 2 (périmètre CSRD).

Score de dépendance ⁵⁰	Portefeuille coté Hors souverain		Portefeuille coté Souverains
Score de dépendance critique			
Scope 1	45 %	Production liée à la consommation	62 %
Scope 3 amont	100 %	Achats liés à la consommation	53 %
Score de dépendance moyen			
Scope 1	11 %	Production liée à la consommation	12 %
Scope 3 amont	11 %	Achats liés à la consommation	13 %

Périmètre non coté

Les deux secteurs présentant le plus fort impact sur la biodiversité sont le secteur agroalimentaire et le secteur de l'énergie. Une analyse qualitative de ces secteurs réalisée par le cabinet de conseil ayant accompagné le groupe Malakoff Humanis a permis d'identifier les principales dépendances associées :

	Secteur agroalimentaire	Secteur de l'énergie
Dépendances	Services d'approvisionnement <ul style="list-style-type: none"> - Matières premières agricoles et animales - Eau douce Services de régulation <ul style="list-style-type: none"> - Pollinisation - Contrôle biologique - Climat et protection contre les événements météorologiques extrêmes - Qualité du sol 	Services d'approvisionnement <ul style="list-style-type: none"> - Eau douce - Bois et fibres Services de régulation <ul style="list-style-type: none"> - Stabilisation et contrôle de l'érosion - Régulation du climat
Risques	Épuisement des ressources naturelles exploitées par la chaîne d'approvisionnement Rupture temporaire des chaînes d'approvisionnement de denrées alimentaires	Érosion des écosystèmes marins / d'eau douce Érosion des écosystèmes terrestres Dérèglement climatique

Périmètre immobilier

	Secteur immobilier
Dépendances	Services de régulation <ul style="list-style-type: none"> - Climat - Inondations et tempêtes - Stabilisation et contrôle de l'érosion Services d'approvisionnement <ul style="list-style-type: none"> - Eau douce
Risques	Perte d'usage des bâtiments en exploitation Interruption ou hausse des coûts associés à la construction

2.2.3. Description de la participation des parties intéressées

À ce stade, le groupe Malakoff Humanis n'intègre pas encore formellement l'implication des parties prenantes externes, telles que les autochtones ou les détenteurs de savoirs locaux, dans l'élaboration de sa stratégie biodiversité appliquée à ses investissements. Cette dimension a été identifiée comme un axe d'amélioration pour renforcer la résilience de sa stratégie et mieux intégrer les attentes des parties prenantes concernées par les enjeux de préservation des écosystèmes.

⁵⁰ Score de dépendance pour les entreprises et institutions financières du portefeuille coté (1^{er} cercle assurantiel et 2^e cercle) à fin 2024

2.3. Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

Malakoff Humanis a été accompagné par un cabinet externe afin de réaliser une première analyse de double matérialité fin 2023 (voir ESRS 2 [IRO-1]), permettant d'identifier le thème de la biodiversité comme **matériel exclusivement sur le périmètre des investissements**. La procédure d'identification et d'évaluation des IROs axée sur la biodiversité et les écosystèmes est détaillée dans l'ESRS 2 (voir ESRS 2 [E4.IRO-1]).

Pour le périmètre des investissements, les deux IROs matériels identifiés sur la biodiversité et les écosystèmes lors de l'analyse de double matérialité sont :

- L'impact négatif à travers des investissements dans des entreprises installées à proximité de zones sensibles pour l'environnement ou exploitant des services écosystémiques sans considérer la préservation de ces derniers.
- L'impact positif du groupe Malakoff Humanis à travers des investissements dans un fonds à impact visant à préserver et restaurer la biodiversité.

La matérialité financière a également été évaluée. L'exposition des entreprises du portefeuille du groupe Malakoff Humanis aux tensions sur la biodiversité et les écosystèmes représente un risque financier, mais également un risque réglementaire lié au renforcement des normes en matière de biodiversité, notamment sur le secteur de l'assurance. L'UNEP FI (visant l'assurance maladie et vie) et la TNFD appellent les assureurs à l'action, les pairs commencent à agir sur le thème.

2.4. Politiques relatives à la biodiversité et aux écosystèmes

2.4.1. Lien entre les politiques relatives à la biodiversité et aux écosystèmes avec les impacts, dépendances, risques physiques et de transition, et opportunités importants

Le groupe Malakoff Humanis s'engage sur les enjeux de biodiversité et a défini une politique Nature intégrant des objectifs biodiversité. Cette politique s'applique au périmètre Cercle 1, Auxia et Auxia Assistance, avec pour objectif l'intégration de l'ensemble du Cercle 2 dans les années à venir. L'équipe ISR est responsable de son application et du suivi. La gouvernance est partagée entre la directrice des investissements et le directeur financier qui veillent au bon alignement des propositions de la responsable ISR avec les attentes du ComEx, des administrateurs et des enjeux actuels. Le Comité ISR valide les propositions faites par la responsable ISR.

L'analyse de matérialité a été essentielle, les principales conclusions qui fondent la politique sont les suivantes :

- Le changement climatique est la principale pression exerçant un impact négatif sur la biodiversité ;
- L'usage des terres est la seconde pression identifiée, elle est significative au sein des investissements non cotés et immobiliers ;
- Les principaux impacts proviennent de quelques secteurs : la finance, la chimie, l'agroalimentaire et l'énergie ;
- Des dépendances fortes à l'eau et à des services de régulation (climat, érosion, inondation, tempête) sont constatées.

Ces conclusions ont permis de cadrer la feuille de route biodiversité du groupe Malakoff Humanis en s'orientant vers les cibles définies dans le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal⁵¹. La démarche se concentre sur les secteurs contribuant le plus aux impacts, et les actions ont été définies en fonction des pressions et des dépendances.

Quatre piliers structurent la stratégie biodiversité du Groupe, en lien avec les cibles du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming Montréal :

Éviter	Piloter (Cible 15)	Favoriser l'impact positif (Cible 19)	Réduire l'impact négatif (Cibles 3, 5, 7, 8)
<ul style="list-style-type: none"> - Éviter d'investir dans des activités néfastes pour la biodiversité en mettant en place des exclusions formalisées dans la politique ISR du Groupe 	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluer l'impact des investissements du Groupe sur la biodiversité - Mettre en place un tableau de bord climat et biodiversité - Améliorer continuellement la collecte de données 	<ul style="list-style-type: none"> - Investir en faveur de la biodiversité via des fonds thématiques, des fonds non cotés, des obligations vertes, des fonds de place - S'engager dans des initiatives de place, s'engager à travers les sociétés de gestion partenaires de MH 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la stratégie de décarbonation afin de réduire les impacts biodiversité liés au changement climatique - Intégrer des critères biodiversité à la politique d'achat / rénovation immobilière - Intégrer un critère d'exclusion dans les investissements

⁵¹ Voir [Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal](#) et ses 23 cibles mondiales à horizon 2030.

			<p>d'infrastructures non cotés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intégrer des thématiques biodiversité dans la stratégie d'investissement (déforestation, pesticides)
--	--	--	---

Les investissements du groupe Malakoff Humanis ont une forte exposition à des entreprises situées près de zones sensibles pour la biodiversité et ont été identifiés comme impact négatif lors de l'analyse de double matérialité. Le Groupe évalue l'exposition de ses investissements sur des thématiques clés telles que la déforestation et l'utilisation de pesticides, en se concentrant sur les secteurs identifiés comme les principaux contributeurs aux pressions sur la biodiversité (E4-1). Le Groupe améliore progressivement le pilotage de ses investissements en intégrant des indicateurs spécifiques à la biodiversité, tout en renforçant la robustesse de la collecte de données pour les différentes classes d'actifs. Cette démarche vise à rendre les processus de décision plus transparents et orientés vers des pratiques responsables.

2.4.2. Description de si et comment les politiques relatives à la biodiversité et aux écosystèmes traitent les conséquences sociales des impacts liés à la biodiversité et aux écosystèmes

La partie sociale n'est pas directement abordée dans la stratégie biodiversité qui a été validée par le groupe Malakoff Humanis en 2024. En 2025, la définition d'objectifs en particulier sur la déforestation, a permis de mettre en exergue les impacts sociaux associés à cette perte de biodiversité. Actuellement, ces enjeux sont abordés dans ce cadre ainsi que lors de l'exclusion des controverses graves.

2.4.3. Politique de protection de la biodiversité et des écosystèmes des sites

Les sites opérationnels détenus, loués ou gérés par le groupe Malakoff Humanis ne se situent pas dans ou à proximité d'une zone protégée ou d'une zone sensible du point de vue de la biodiversité en dehors des zones protégées.

Une attention particulière est portée au potentiel impact biodiversité en cas de nouveau projet d'achat, de location ou de gestion. Dans une recherche d'amélioration de la prise en compte de la biodiversité, des biens immobiliers peuvent être labellisés. C'est le cas par exemple du siège de Malakoff Humanis à Paris, rue Laffitte, en cours de rénovation. Un objectif de respect du cahier des charges et d'obtention du label BiodiverCity® a été fixé. L'intégration du vivant est un sujet central lors des différentes phases du projet : conception, chantier, livraison.

2.4.4. Pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers

Il n'y a pas de politique spécifique en lien avec les océans/mers. Cependant, un travail est en cours afin d'identifier les sociétés sous-jacentes aux fonds investis par Malakoff Humanis et de considérer celles qui ont des activités liées à la mer, à l'océan. En complément, la recherche proactive de stratégies d'investissement touchant à cette thématique est réalisée par l'équipe ISR. En 2025, un investissement a été réalisé afin de soutenir le lancement d'un fonds d'obligations cotées dédié à la thématique de la transition bleue, stratégie d'investissement identifiée comme innovante.

2.4.5. Politiques de lutte contre la déforestation

Il n'y a pas de politique spécifique à la lutte contre la déforestation. Néanmoins, Malakoff Humanis a identifié plusieurs sociétés sous-jacentes aux fonds investis exposées à des controverses liées à la déforestation et ayant ou non une politique de lutte contre la déforestation en place. Plusieurs sous-thèmes sont intégrés à la thématique de la déforestation : huile de palme, soja, bœuf, papier et emballages, etc. L'équipe ISR recueille des informations auprès des sociétés de gestion afin d'identifier les engagements menés et les entreprises concernées.

L'objectif final étant de d'identifier des actions d'engagement pertinentes qui contribueront à une amélioration des pratiques des entreprises.

Ces actions contribuent à adresser l'impact négatif des investissements dans des entreprises installées à proximité de zones sensibles pour l'environnement ou exploitant des services écosystémiques sans considérer la préservation de ces derniers.

2.5. Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes

2.5.1. Compensations en faveur de la biodiversité et impacts financiers

Le groupe Malakoff Humanis n'est pas concerné par les exigences de publication E4-3_02 et E4-3_04 de la CSRD, dans la mesure où le Groupe ne met actuellement pas en place de compensations en faveur de la biodiversité.

2.5.2. Intégration des savoirs locaux et autochtones et des solutions fondées sur la nature

Actuellement, le groupe Malakoff Humanis n'a pas intégré les savoirs locaux et autochtones dans ses actions en faveur de la biodiversité et des écosystèmes. Ce point est un axe de réflexion en lien avec celles menées pour l'intégration des enjeux sociaux dans la stratégie biodiversité.

Le groupe Malakoff Humanis intègre les solutions fondées sur la nature dans sa stratégie d'investissement. En 2024, Malakoff Humanis et La France Mutualiste ont investi 100 millions d'euros dans le fonds de dette privée à impact biodiversité de Sienna IM. L'un des objectifs du fonds est de financer des solutions fondées sur la nature par le biais d'un accord de prêts intégrant des clauses à impact à des sociétés, mais également par le biais d'une allocation (maximum 10 % du fonds) en *equity*. Le fonds est en cours de déploiement. Dans la continuité de cette dynamique, nous avons participé à l'initiative de place « Objectif biodiversité » comme membre fondateur et nous avons investi 15 millions d'euros lors du lancement du fonds coté en avril 2025.

2.6. Cibles liées à la biodiversité et aux écosystèmes

Plusieurs objectifs ont été définis en 2025 selon les piliers définis dans les stratégies climat et biodiversité ; l'ensemble des objectifs sont clairement formalisés dans la politique Nature du groupe Malakoff Humanis. Les objectifs sont déclinés par enjeux matériels et par classe d'actif afin de définir au mieux les actions déployables pour atteindre les cibles fixées dans une temporalité prédéfinie. Ces cibles ont été déterminées grâce aux travaux menés en 2024 avec Carbone 4 Conseil ; prenant ainsi en compte la matérialité des enjeux pour chaque classe d'actif. En complément, un travail qualitatif a été mené sur deux ans et des échanges avec des sociétés de gestion ont permis d'établir des cibles. Les objectifs visent la définition d'engagement vers certaines sociétés, le renforcement de certaines due diligence ESG pour des secteurs présentant des enjeux forts, le renforcement de nos investissements dans des solutions pour la nature et une cartographie de nos actifs immobiliers afin de pouvoir mettre en place des actions favorables à la biodiversité au cas par cas.

Les cibles ont été définies dans la politique Nature du groupe Malakoff Humanis qui n'a pas encore été rendu public. L'un des objectifs est de pouvoir intégrer ces cibles dans le rapport de durabilité lors du prochain exercice afin de répondre clairement aux IRO's identifiés pour l'ESRS E4.

Titre 3. Taxonomie

Cette section présente des informations relatives aux exigences du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (le règlement Taxonomie de l'UE) et les cinq règlements délégués complémentaires de la Commission européenne qui ont été publiés à la date du 27 juin 2023.

Souscription

Le groupe Malakoff Humanis doit publier un Indicateur Clé de Performance (ICP) relatif aux activités de souscription et représentant la proportion des « primes brutes émises » alignées sur la Taxonomie pour les services d'assurance et de réassurance non-vie liées à la souscription de risques climatiques par rapport au total des primes brutes émises pour l'assurance et la réassurance non-vie.

Les 8 activités de souscription non-vie éligibles à la taxonomie UE sont définies à l'Annexe II, section 10.1 du Règlement délégué (UE) 2021/2139, pris pour l'application du Règlement (UE) 2020/852 sont les suivantes :

- Assurance de frais médicaux ;
- Assurance de protection du revenu ;
- Assurance d'indemnisation des travailleurs ;
- Assurance de responsabilité civile automobile ;
- Autre assurance des véhicules à moteur ;
- Assurance maritime, aérienne et transport ;
- Assurance incendie et autres dommages aux biens ;
- Assurance assistance.

Aucune de ces activités n'est applicable aux activités du groupe Malakoff Humanis (Santé, Prévoyance et Epargne). La part des primes émises brutes en assurance non-vie éligible à la Taxonomie est donc de 0% en 2025.

Investissements

Le groupe Malakoff Humanis mesure l'éligibilité de ses portefeuilles d'actifs aux 6 objectifs de la Taxonomie Européenne (Cf tableau « Ventilation du numérateur de l'ICP par objectif environnemental »). Ce travail est réalisé par transparence puisque Malakoff Humanis (1^{er} cercle) ne détient pas de gestion en direct et délègue l'ensemble des investissements à des sociétés de gestion. Les affiliés (2^e cercle) combinent gestion directe et gestion déléguée. Afin d'obtenir une méthodologie harmonisée, un fournisseur de données externe est utilisé et permet de couvrir les actifs cotés gérés par différentes sociétés de gestion.

Le Groupe évalue, sur le périmètre du bilan carbone des investissements :

- L'exposition du portefeuille aux parts brunes et fossiles,
- La part verte éligible à la Taxonomie Européenne.

Les résultats obtenus pour les parts fossile et brune s'expliquent principalement par les affiliés (2^e cercle), ces derniers présentant une exposition supérieure aux énergies fossiles que le cercle 1 du fait d'une application progressive de la politique ISR de Malakoff Humanis. Actuellement, Malakoff Humanis collabore avec les affiliés du 2^e cercle afin d'intégrer progressivement leurs investissements cotés dans la stratégie de décarbonation, jusqu'ici appliquée aux actifs directement gérés par Malakoff Humanis (c'est-à-dire 1^{er} cercle + affiliés Auxia et Auxia Assistance). Les montants d'investissements dans les activités fossiles au 31/12/2025 s'élèvent à 582 millions d'euros, les résultats fournis par Carbon4 Finance ne couvrent que les émetteurs *corporate* (hors financières et souverains).

	2025
Part fossile du total des actifs cotés (hors financières et souverains) ⁵²	7,5 %
Part brune du total des actifs cotés (hors financières et souverains) ⁵³	0,2 %

Pour la première fois, Malakoff Humanis publie ses Indicateurs Clés de Performance (ICP) sur les activités alignées à la taxonomie. Les données utilisées afin de déterminer l'éligibilité et l'alignement du portefeuille d'investissement sont fournies par MSCI qui couvre les actifs cotés (actions et obligations). Dans le cadre de l'application du règlement taxonomie :

- les expositions des entreprises non soumises à la NFRD sont exclues du numérateur ;
- les obligations souveraines sont exclues totalement du ratio d'investissement ;
- les actifs non cotés et immobiliers sont classés dans les autres actifs.

⁵² Calcul réalisé par Carbon4 Finance sur le périmètre CSRD (1^{er} cercle assurance et 2^e cercle) au 31/12/2025. Couverture de 7,8 milliards d'euros d'actifs cotés corporates (hors financières et souverains).

⁵³ Idem

● RAPPORT DE DURABILITE 2025

De plus, à travers son portefeuille, le Groupe finance des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, explicitées dans les tableaux correspondants.

Part des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance qui sont destinés à financer des activités alignées sur la taxinomie, ou associés à de telles activités, par rapport au total de ses investissements	%	€
Valeur moyenne pondérée de tous les investissements qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie, par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP , pour les investissements dans des entreprises :		
Sur la base du chiffre d'affaires	3,88	1 374 954 398
Sur la base des dépenses d'investissement	5,27	1 868 628 883
Pourcentage d'actifs couverts par l'ICP par rapport au total des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance (total des actifs sous gestion). À l'exclusion des investissements dans des entités souveraines (ratio de couverture)	76,93	35 474 381 445

La part des investissements alignés de Malakoff Humanis (périmètre Cercle 1 Assurance de Personnes et Cercle 2) pour l'année 2025 est de 3,88% sur la base du chiffre d'affaires et de 5,27% sur la base des dépenses d'investissement pour une proportion de 77% d'actifs couverts par l'ICP.

Autres informations complémentaires : ventilation du dénominateur de l'ICP	%	€
Pourcentage de dérivés par rapport au total des actifs couverts par l'ICP:	-2,72	-964 096 647
Part des expositions sur des entreprises financières et non financières non soumises aux articles 19bis et 29bis de la directive 2013/34/UE , par rapport au total des actifs couverts par l'ICP:		
Pour les entreprises non-financières	0,01	3 733 798
Pour les entreprises financières	0,00	0
Part des expositions sur des entreprises financières et non financières de pays tiers non soumises aux articles 19bis et 29bis de la directive 2013/34/UE , par rapport au total des actifs couverts par l'ICP:		
Pour les entreprises non-financières	18,89	6 702 334 966
Pour les entreprises financières	3,53	1 253 829 265
Part des expositions sur des entreprises financières et non financières soumises aux articles 19bis et 29bis de la directive 2013/34/UE par rapport au total des actifs couverts par l'ICP:		
Pour les entreprises non-financières	21,27	7 547 094 756
Pour les entreprises financières	7,79	2 764 996 751
Part des expositions sur d'autres contreparties et actifs , par rapport au total des actifs couverts par l'ICP:	51,21	18 166 488 554
Part des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance, autres que ceux détenus dans le cadre de contrats d'assurance vie dans lesquels le risque d'investissement est supporté par le preneur , qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie:	3,88	1 374 954 398
Valeur de tous les investissements qui financent des activités économiques non éligibles à la taxinomie par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP:	88,36	31 345 537 622
Part des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance, autres que ceux détenus dans le cadre de contrats d'assurance vie dans lesquels le risque d'investissement est supporté par le preneur , qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie:	7,76	2 753 889 425

Autres informations complémentaires : ventilation du numérateur de l'ICP	%	€
Pour les entreprises non-financières		
Part des expositions, alignées sur la taxinomie, sur des entreprises non financières soumises aux articles 19bis et 29bis de la directive 2013/34/UE , par rapport au total des actifs couverts par l'ICP		
Sur la base du chiffre d'affaires	3,67	1 301 524 032

Sur la base des dépenses d'investissement	5,02	1 780 178 686
Pour les entreprises financières		
Part des expositions, alignées sur la taxinomie, sur des entreprises financières soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE , par rapport au total des actifs couverts par l'ICP		
Sur la base du chiffre d'affaires	0,21	73 430 366
Sur la base des dépenses d'investissement	0,25	88 450 197
Pour toutes les entreprises		
Part des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance, autres que ceux détenus dans le cadre de contrats d'assurance vie dans lesquels le risque d'investissement est supporté par le preneur , qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités alignées sur la taxinomie:		
Sur la base du chiffre d'affaires	0,00	0
Sur la base des dépenses d'investissement	0,00	0
Part des expositions, alignées sur la taxinomie, sur d'autres contreparties et actifs , par rapport au total des actifs couverts par l'ICP:		
Sur la base du chiffre d'affaires	0,00	0
Sur la base des dépenses d'investissement	0,00	0

Ventilation du numérateur de l'ICP par objectif environnemental	%
Activités alignées sur la taxinomie – sous réserve d'une évaluation positive de l'absence de préjudice important (DNSH) et du respect des garanties sociales:	
(1) Atténuation du changement climatique	
Sur la base du chiffre d'affaires :	95,0
Activités transitoires :	6,0
Activités habilitantes :	55,8
Sur la base des dépenses d'investissement :	96,6
Activités transitoires :	6,4
Activités habilitantes :	51,0
(2) Adaptation au changement climatique	
Sur la base du chiffre d'affaires :	0,4
Activités transitoires :	N/A
Activités habilitantes :	0,1
Sur la base des dépenses d'investissement :	2,6
Activités transitoires :	N/A
Activités habilitantes :	0,5
(3) Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines	
Sur la base du chiffre d'affaires :	0,4
Activités transitoires :	N/A
Activités habilitantes :	0,0
Sur la base des dépenses d'investissement :	0,3
Activités transitoires :	N/A
Activités habilitantes :	0,0
(4) Transition vers une économie circulaire	
Sur la base du chiffre d'affaires :	3,4
Activités transitoires :	N/A
Activités habilitantes :	1,8
Sur la base des dépenses d'investissement :	1,7
Activités transitoires :	N/A

• **RAPPORT DE DURABILITE 2025**

Activités habilitantes :	0,5
(5) Prévention et réduction de la pollution	
Sur la base du chiffre d'affaires :	0,4
Activités transitoires :	N/A
Activités habilitantes :	0,0
Sur la base des dépenses d'investissement :	0,4
Activités transitoires :	N/A
Activités habilitantes :	0,1
(6) Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes	
Sur la base du chiffre d'affaires :	0,0
Activités transitoires :	N/A
Activités habilitantes :	0,0
Sur la base des dépenses d'investissement :	0,0
Activités transitoires :	N/A
Activités habilitantes :	0,0

La ventilation du numérateur par objectif montre que l'atténuation du changement climatique est l'objectif contribuant le plus à l'alignement. Il est aussi l'objectif le plus reporté par les entreprises. Sur la base du chiffre d'affaires, 95% sont alignés sur l'objectif d'atténuation du changement climatique et plus de 55% sont des activités considérées comme habilitantes (facilitant la transition) par le règlement taxonomie.

Activités liées à l'énergie nucléaire	
L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	OUI
L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	OUI
L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	OUI

Activités liées au gaz fossile	
L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI
L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI
L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI

Activités économiques alignées sur la taxinomie (dénominateur) :						
Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
	CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%

Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	105	0	105	0	0	0
Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	63 520	0	63 520	0	0	0
Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	57 418 241	0,16	57 417 705	0,16	536	0
Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	881 535	0	809 366	0	72 169	0
Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	1 074 897	0	1 073 633	0	1 263	0
Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	296 070	0	296 070	0	0	0
Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxinomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	1 315 220 030	3,71	1 315 220 030	3,71	0	0
Total ICP applicable	35 474 381 445	100	35 474 381 445	100	35 474 381 445	100

Activités économiques alignées sur la taxinomie (numérateur) :						
Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
	CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	16 363	0	16 363	0	0	0
Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	63 687	0	63 687	0	0	0
Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	55 095 591	4,01	55 095 591	4,01	0	0
Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	344 343	0,03	343 203	0,02	1 140	0
Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	1 209 405	0,09	866 111	0,06	343 294	0,02
Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	785 900	0,06	286 871	0,02	499 029	0,04
Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxinomie non visées	1 317 439 108	95,82	1 317 439 108	95,82	0	0,00

● **RAPPORT DE DURABILITE 2025**

aux lignes 1 à 6 ci-dessus au numérateur de l'ICP applicable						
Montant total et proportion totale des activités économiques alignées sur la taxinomie au numérateur de l'ICP applicable	1 374 954 398	100	1 374 954 398	100	1 374 954 398	100

Activités économiques éligibles à la taxinomie, mais non alignées sur celle-ci :						
Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
	CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	46	0	46	0	0	0
Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	106 824	0	106 824	0	0	0
Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	1 173 167	0,04	1 173 167	0,04	0	0
Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	35 986 340	1,31	35 952 059	1,31	34 280	0
Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	47 508 097	1,73	47 207 603	1,71	300 494	0,01
Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	21 550 143	0,78	106 667	0	21 443 477	0,78
Montant et proportion des autres activités économiques éligibles à la taxinomie, mais non alignées sur celle-ci, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	2 647 564 808	96,14	2 647 564 808	96,14	0	0,00
Montant total et proportion totale des activités économiques éligibles à la taxinomie, mais non alignées sur celle-ci, au dénominateur de l'ICP applicable	2 753 889 425	100	2 753 889 425	100	2 753 889 425	100

Activités économiques non éligibles à la taxinomie	Montant	Pourcentage
Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	170 800	0
Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	28 781 404	0,09

Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	22 591 057	0,07
Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	1 027 198	0
Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	405 411	0
Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	425 491	0
Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxinomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	31 292 136 261	99,83
Montant total et proportion totale des activités économiques non éligibles à la taxinomie au dénominateur de l'ICP applicable	31 345 537 622	100

Partie 3. Informations sociales

Titre 1. ESRS S1 : Personnel de l'entreprise

Le groupe Malakoff Humanis est composé de plusieurs entités qui disposent chacune d'une politique RH propre. Malakoff Humanis (1^{er} cercle) représente plus de 80 % des effectifs totaux du périmètre de reporting. Aussi, la politique, les actions et cibles de Malakoff Humanis en ce qui concerne le personnel de l'entreprise sont présentées de façon plus détaillée dans ce chapitre. Certaines politiques, actions et cibles sont décrites pour les autres entités du Groupe (2^e cercle⁵⁴).

1.1. Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

Les impacts et risques identifiés sont liés à notre modèle économique — basé sur la confiance, la stabilité des équipes et la performance sociale — ainsi qu'à notre stratégie de différenciation par l'engagement sociétal.

Les IROs mentionnées ci-après couvrent tous les salariés du groupe Malakoff Humanis sans distinction.

Type	Description	Lien avec la stratégie et le modèle économique
Impact + (I*3)	Impact positif potentiel sur le bien-être et la satisfaction des salariés grâce à un contrat social solide et inclusif	Les impacts positifs sur les conditions de travail, l'accompagnement des fragilités et l'égalité des chances renforcent notre résilience opérationnelle (réduction de l'absentéisme, fidélisation), mais surtout notre légitimité auprès des parties prenantes internes (salariés, partenaires sociaux, administrateurs) et externes (clients, futurs salariés, partenaires, régulateurs).
Impact + (I*4)	Impact positif de l'inclusion des personnes en situation de handicap	Avec un taux d'emploi supérieur à la réglementation et en constante progression, le groupe Malakoff Humanis se positionne favorablement en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap. Cet engagement fort du Groupe a un impact positif sur l'employabilité des personnes en situation de handicap.
Risque (R4)	Risque de désengagement des collaborateurs en cas de pratiques discriminantes	Le désengagement des collaborateurs pourrait entraîner : <ul style="list-style-type: none"> un turn-over accru, le développement des conflits sociaux, le ralentissement des projets stratégiques. Ces pratiques nuiraient à l'image du groupe Malakoff Humanis et à son bon fonctionnement et l'exposeraient à des sanctions.
Risque (R5)	Risque de litiges en cas de pratiques sociales non-conformes (violences et/ou harcèlement avérés sur le lieu de travail, pratiques discriminatoires à l'embauche ou dans la gestion des carrières, etc.)	La détérioration du climat social liée à des conditions de travail dégradées, à un dialogue social limité ou à des inégalités de traitement persistantes pourraient menacer l'équilibre financier du Groupe (coûts juridiques, turn-over...) et sa réputation (manque d'attractivité, perte de marchés stratégiques, méfiance du personnel...)

L'ensemble des effectifs du groupe Malakoff Humanis étant situé en France, aucune activité réalisée ne présente des risques de travail forcé, de travail obligatoire ou de travail des enfants. Par ailleurs, les activités réalisées (services) présentent des risques physiques limités voire inexistantes. En matière de santé et sécurité, les risques pris en compte sont essentiellement les risques psycho-sociaux (RPS).

⁵⁴ La France Mutualiste (LFM), Médicis, Mutuelle Renault / Mobilité Mutuelle, Radiance Mutuelle et Auxia

1.2. Caractéristiques des salariés de l'entreprise

L'ensemble des effectifs du groupe Malakoff Humanis est situé en France.

Une clé de répartition a été appliquée au nombre de salariés de Malakoff Humanis afin de ne considérer que les salariés hors activité Retraite complémentaire (voir ESRS 2 – Périmètre).

Les données ont été collectées auprès de chaque entité composant le groupe Malakoff Humanis et combinées. Pour les données exprimées en pourcentage, une pondération par l'effectif a été appliquée.

Les données concernant les travailleurs non-salariés bénéficient d'une exemption de publication pour les 2 premières années de reporting. Elles ne sont donc pas présentées dans ce rapport.

Répartition des effectifs par entité et par genre^{55,56}

Entités	Effectifs	En %
Groupe Malakoff Humanis (total)	5 613	100%
Femmes	3 593	64%
Hommes	2 020	36%
Malakoff Humanis	4 637	83%
Femmes	2 985	64%
Hommes	1 652	36%
Auxia	186	3%
Femmes	109	59%
Hommes	77	41%
La France Mutualiste	504	9%
Femmes	289	57%
Hommes	215	43%
Médecis	52	1%
Femmes	35	67%
Hommes	17	33%
Mobilité Mutuelle	81	1%
Femmes	51	63%
Hommes	30	37%
Radiance	153	3%
Femmes	124	81%
Hommes	29	19%

Répartition des effectifs par type de contrat⁵⁷ et par genre

Contrats	Effectifs	En %
Salariés permanents⁵⁸	5 211	100%
Femmes	3 350	64%
Hommes	1 861	36%
Salariés temporaires⁵⁹	402	100%
Femmes	243	60%
Hommes	159	40%

⁵⁵ Effectifs inscrits (sous contrat CDI, CDD, alternance et professionnalisation) au 31/12/25

⁵⁶ Il n'y a pas de catégorie « non reporté » ou « autres » parmi les salariés du Groupe

⁵⁷ Il n'y a pas au sein du groupe Malakoff Humanis de contrats de travail à « horaires non garantis »

⁵⁸ Effectifs inscrits (sous contrat CDI) au 31/12/25

⁵⁹ Effectifs inscrits (sous contrat CDD, alternance et professionnalisation) au 31/12/25

Départ du Groupe et taux de rotation

	2025
Nombre de salariés ayant quitté le groupe au cours de l'année⁶⁰	806
Taux de rotation des salariés ⁶¹	6.9%

1.3. Politiques, actions et cibles concernant le personnel de l'entreprise

Les politiques, actions et cibles liées aux effectifs du groupe Malakoff Humanis décrites ci-dessous ne présentent pas de divergence majeure entre Malakoff Humanis (1^{er} cercle, qui représente plus de 80% des effectifs, hors Retraite complémentaire) et ses affiliés (2^e cercle). Lorsqu'il existe des spécificités liées à une entité, cela est précisé.

Les principales politiques permettant de traiter des IROs matériels traités dans cette section sont les politiques suivantes :

- La politique de rémunération (présentée en section 1.3.4. Rémunération et partage de la valeur) ;
- La politique QVCT, diversité et égalité professionnelle (présentée en section 1.3.3. Diversité et inclusion).

Lorsqu'il n'est pas mentionné de politiques spécifiques au sein des autres paragraphes de la section ESRS S1, le Groupe Malakoff Humanis ne possède politiques formalisées.

Les cibles liées à la gestion des impacts, risques et opportunités sont proposées par les directions métiers concernées et validées par le Comité exécutif puis par les organes administratifs. Les cibles et résultats sont présentés à l'ensemble des parties prenantes internes (organes d'administration, de direction, représentants du personnel, collaborateurs et collaboratrices).

Les principaux indicateurs extra-financiers sont également communiqués à l'externe sur notre site web, dans notre rapport annuel et dans les rapports réglementaires.

Des indicateurs de suivi, tels que le taux d'absentéisme, les accords collectifs signés, l'index d'égalité professionnelle ou le taux d'emploi handicap, sont intégrés dans les processus décisionnels pour ajuster les politiques RH et de diversité en temps réel. De plus, une attention particulière est portée à l'évolution des besoins des collaborateurs et collaboratrices, alimentant les décisions stratégiques en matière de transformation organisationnelle et sociale. Cette attention se traduit chez Malakoff Humanis par un programme d'écoute interne qui couvre l'ensemble des collègues de l'entreprise en mobilisant plusieurs dispositifs dans une logique d'amélioration continue :

- des enquêtes exploratoires, baromètres ICAP et mesures de climat social pour capter les attentes, ressentis, usages et projections dans le cadre des grands projets stratégiques et à chaque étape des transformations métier ;
- des enquêtes et évaluations flash pour mesurer la satisfaction des initiatives, parcours et solutions RH ;
- des ateliers d'usages avec une approche design pour cocréer des solutions adaptées aux utilisateurs.

1.3.1. Respect des droits humains fondamentaux

IROs concernés : **R5**

Le groupe respecte, promeut et réalise les stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) : la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective ; l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ; l'abolition effective du travail des enfants ; l'élimination de la discrimination dans l'emploi et la profession ; un milieu de travail sûr et salubre. Notre Groupe est basé exclusivement en France et respecte les lois et réglementations nationales.

Cas, plaintes et impacts graves sur les droits de l'homme [S1-17]	2025
Nombre d'incidents de discrimination ⁶²	22
Nombre de plaintes déposées par l'intermédiaire de canaux permettant aux effectifs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations ⁶³	3
Nombre de plaintes déposées auprès des points de contact nationaux pour les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0

⁶⁰ Nombre total de salariés en CDI qui ont quitté leur emploi volontairement ou en raison d'un licenciement, d'un départ à la retraite ou d'un décès en cours d'emploi.

⁶¹ Nombre de départs CDI hors transferts internes sur l'année N + Nombre d'entrées CDI hors transferts internes sur l'année N / 2] Divisé par le nombre des effectifs inscrits CDI au 1er janvier de l'année N.

⁶² Il s'agit de signalements

⁶³ Il s'agit des signalements qui arrivent via la plateforme WhistlB (dispositif réglementaire).

Montant des amendes, des pénalités et de l'indemnisation des dommages résultant des incidents en lien avec des violations de droits sociaux et humains	0
Nombre d'incidents graves en matière de droits de l'homme affectant les effectifs de l'entreprise	0
Nombre de cas de non-respect des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, de la déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0
Montant des amendes, sanctions et indemnisations résultant d'incidents graves en matière de droits de l'homme affectant les effectifs de l'entreprise	0

1.3.2. Conditions de travail, santé et sécurité

IRO concerné : **I*3**

Le groupe Malakoff Humanis s'attache à garantir des conditions de travail conformes aux normes les plus exigeantes, en vue d'assurer le bien-être et la sécurité de ses collaborateurs. En 2025, Malakoff Humanis a de nouveau obtenu la certification Top Employeur, qui récompense les organisations qui s'engagent à adopter les standards les plus élevés dans leurs pratiques en matière de ressources humaines. Cette même année, Radiance a été labellisé par Great Place to Work.



Télétravail

IRO concerné : **I*3**

L'ensemble des entités du groupe Malakoff Humanis ont mis en place du télétravail ; chaque entité ayant un fonctionnement spécifique. Au niveau du groupe, le télétravail est organisé entre 2 et 2,5 jours par semaine, avec des aménagements spécifiques au sein de chaque entité, tels qu'un jour supplémentaire pour les personnes en situation particulière (grossesse, aidants, handicap, endométriose), comme c'est le cas chez MH.

Santé et sécurité

IRO concerné : **R5**

Le groupe Malakoff Humanis dispose d'un système de prévention des accidents du travail permettant d'identifier et d'anticiper les risques professionnels et psychosociaux (RPS) :

- Des baromètres sociaux et des plans d'action sont mis en place régulièrement, soit directement (Malakoff Humanis, La France Mutualiste, Mobilité Mutuelle, Auxia, Radiance), soit en s'appuyant sur les baromètres de la branche ;
- Une cellule de soutien psychologique (directe chez Malakoff Humanis, La France Mutualiste, Auxia, Mobilité Mutuelle) ; par la branche pour Médicis)
- Des référents Harcèlement sexuel et agissements sexistes (HSAS) pour l'ensemble des entités (employeurs et IRP)
- Un document unique d'évaluation des risques (DUERP)
- Des formations permettant de renforcer les compétences en matière de santé / sécurité avec par exemple au sein de Malakoff Humanis :
 - Formation sur la santé mentale au travail pour tous les salariés, inscrite dans les critères d'intéressement 2025 ;
 - Formation sur les violences sexuelles et sexistes au travail ;
 - Formation obligatoire de la DRH et des référents HSAS à la lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes

Ce dispositif a pour objectif d'identifier les signaux faibles en matière de détérioration du climat social et de s'assurer de l'égalité de traitement de l'ensemble des effectifs.

Indicateurs de santé et sécurité [S1-14]	2025
Part des effectifs couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité fondé sur des exigences légales et/ou des normes ou lignes directrices reconnues	100%
Nombre de décès dus à des accidents et maladies professionnels pour les salariés	0
Nombre de décès dus à des accidents et maladies professionnels pour les autres travailleurs travaillant sur les sites de l'entreprise	0
Nombre d'accidents du travail comptabilisables	33
Fréquence des accidents du travail ⁶⁴	3,46

⁶⁴ Le nombre d'accidents du travail comptabilisables est rapportée à la meilleure estimation possible du nombre d'heures travaillées. La fréquence est exprimée ainsi : nombre d'accidents du travail par millions d'heures travaillées.

● **RAPPORT DE DURABILITE 2025**

Nombre de cas de maladies professionnelles comptabilisables, sous réserve des restrictions légales en matière de collecte de données pour les salariés	3
Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès et de maladies professionnelles pour les salariés	1 584

Soutien à la parentalité

IROs concernés : **I+3 ; R4 ; R5**

En complément des obligations réglementaires et dispositions conventionnelles (ex : absences enfant malade), plusieurs initiatives sont en place au sein des différentes entités du groupe Malakoff Humanis :

Entité	Initiatives
Malakoff Humanis	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement par un coach parental, plateforme d'aide scolaire - Majoration du congé paternité de 5 jours supplémentaires à l'obligation réglementaire - Congé « rentrée scolaire » d'une demi-journée - Jusqu'à 10 jours d'absence enfant malade possible
La France Mutualiste	<ul style="list-style-type: none"> - Prolongation du congé paternité pour « papa solo » selon les mêmes modalités qu'un congé maternité - Proposition de 9 places en crèches
Mobilité Mutuelle	<ul style="list-style-type: none"> - Prolongation du congé maternité avec maintien de rémunération total ou partiel selon la durée - Mise à disposition de 10 heures / an pour les parents en cas de quelconque besoin en lien avec leurs enfants
Médecis	<ul style="list-style-type: none"> - Prolongation du congé maternité avec maintien de rémunération total ou partiel selon la durée
Radiance	<ul style="list-style-type: none"> - Absence autorisée pour la rentrée scolaire - Jusqu'à 12 jours d'absence enfant malade possible

Ces initiatives ont pour objectif d'améliorer la satisfaction et le bien être des salariés, et de prévenir la détérioration du climat social en raison de pratiques discriminantes liées à la parentalité ou de pratiques sociales non conformes.

Equilibre vie professionnelle et vie privée [S1-15] ⁶⁵	2025
Pourcentage de salariés ayant droit à des congés familiaux	100%
Pourcentage ayant pris un tel congé	10%
Part de Femmes	77%
Part d'Hommes	23%

Accompagnement des victimes de violences conjugales ou intra-familiales

IRO concerné : **I+3**

Malakoff Humanis propose des mesures d'accompagnement renforcées pour les salariés victimes de violences conjugales et intra-familiales, avec une autorisation d'absence rémunérée jusqu'à 3 jours pour procéder aux démarches nécessaires et la possibilité de changer de coordonnées professionnelles. En parallèle, ces personnes ont la possibilité de débloquer leur épargne salariale de manière anticipée. Ces mesures sont communiquées dans le cadre de l'accord d'égalité professionnelle et sur l'intranet, dans la partie « contribution sociale, sociétale et environnementale ». Des communications régulières sont réalisées sur l'intranet sur les enjeux d'égalité professionnelle, de diversité et d'inclusion, incluant le sujet des violences conjugales et intra-familiales.

La France Mutualiste s'engage à examiner et à mettre en œuvre toutes les mesures appropriées lorsqu'une situation de violences conjugales ou intrafamiliales est portée à sa connaissance. Cela peut notamment se traduire par la mise en place d'un dispositif d'éloignement de la victime ou par un aménagement de son temps de travail.

⁶⁵ Tous les salariés sont autorisés à prendre un congé pour raisons familiales. Nombre de salariés (CDI, CDD, Alternants) ayant pris au moins 1 jour de congé familial entre le 1er janvier et 31 décembre. Par congé familial on entend les congés liés à l'adoption, la paternité, la maternité et le proche aidant.

Ces mesures ont pour objectif d'améliorer le bien-être des salariés victimes de violences conjugales ou intra-familiales.

Passage à la retraite

IRO concerné : I*3

Pour faciliter le passage de la vie d'actif à la retraite, Malakoff Humanis propose un dispositif de retraite progressive à partir de 60 ans, avec une dispense d'activité professionnelle rémunérée (jusqu'à 40 % du temps). Des formations pour préparer le passage à la retraite sont également proposées, ainsi que des allègements horaires pour les salariés seniors.

Mobilité Mutuelle propose une réduction du temps de travail pour préparer le passage à la retraite (4 heures par semaine ou 2 jours par mois à partir de 60 ans) ainsi qu'un congé de fin de carrière (6 jours par an à partir de 58 ans).

La France Mutualiste accompagne la préparation au départ à la retraite grâce à un parcours de formation dédié et à un accès facilité à l'entretien d'information retraite. Elle propose également un dispositif de mécénat de compétences, mobilisable durant les 24 mois précédant le départ (20 jours par an), ainsi que la possibilité d'ajuster le temps de travail pour les collaborateurs âgés de 59 ans et plus.

Radiance dispose d'un accord senior qui permet de passer à temps partiel en cotisant à temps plein avec la compensation du CET, à partir de 5 ans avant l'âge légal de départ à la retraite.

Ces mesures ont pour objectif d'améliorer le bien-être des salariés en fin de carrière et de les aider à aborder sereinement le passage à la retraite.

1.3.3. Diversité et inclusion

IROs concernés : I*3 ; I*4 ; R4 ; R5

Le groupe Malakoff Humanis se montre volontariste en matière de promotion de la diversité et de l'inclusion, à travers sa politique QVCT, Diversité et Égalité professionnelle, en considérant la diversité comme une valeur ajoutée pour l'entreprise d'un point de vue économique, social et éthique. Nous sommes convaincus que favoriser et accompagner la diversité contribue au bien-vivre des collègues et agit sur l'innovation, la créativité et l'intelligence collective.

Malakoff Humanis et Auxia détiennent le **label Alliance**, qui combine le label Diversité et le label Égalité Professionnelle entre les femmes et les hommes. Les recommandations de l'AFNOR, à l'issue de ce label, nous permettent de mettre en œuvre des plans d'action afin de mener une démarche d'amélioration continue. Le rapport d'évaluation du label indique des pistes d'amélioration. Ces pistes sont reprises pour mettre en place des actions correctrices. Ces pistes sont intégrées dans la démarche globale du service QVCT - Diversité et inclusion. Elles sont formalisées dans un document dédié et sont validées par la Directrice du Dialogue et de la cohésion sociale.



La France Mutualiste a rejoint en mars 2025 le collectif AGIR pour une société plus inclusive et réduire les inégalités.

Pour Malakoff Humanis (1^{er} cercle), l'encadrement supérieur correspond aux collaborateurs de Classe 8 et Hors classe. Pour les affiliés (2^e cercle) il s'agit des membres du Comité de Direction.

Indicateurs de diversité [S1-9] ⁶⁶	Effectifs	En %
Salariés au niveau de l'encadrement supérieur	173	3 %
Femmes	68	39 %
Hommes	105	61 %

Indicateurs de diversité [S1-9] ⁶⁷	Effectifs	En %
Moins de 30 ans	802	14 %
De 30 à 50 ans	2 534	45 %
Plus de 50 ans	2 277	41 %

1.3.3.1. Égalité femme / homme

Au sein de Malakoff Humanis, un accord sur l'égalité professionnelle a été signé en 2023 ; il constitue une avancée clé pour réduire les inégalités, en alignant les pratiques de recrutement et de gestion de carrière sur des critères d'équité. Ainsi, en complément des formations et outils managériaux⁶⁸, plusieurs principes et actions sont réaffirmés :

- Salaire identique entre les femmes et les hommes à profil équivalent

⁶⁶ Effectifs inscrits (sous contrat CDI, CDD, alternance et professionnalisation) au 31/12/25

⁶⁷ Effectifs inscrits (sous contrat CDI, CDD, alternance et professionnalisation) au 31/12/25

⁶⁸ Il s'agit d'un espace intranet manager contenant des fiches pratiques (ex : recruter sans discriminer) et des e-learning (ex : soutien à la parentalité)

● RAPPORT DE DURABILITE 2025

- Diversification des canaux de recrutement⁶⁹
- Rédaction des offres d'emploi et procédures internes de manière neutre et inclusive
- Une attention particulière est portée à la promotion des carrières féminines⁷⁰

En parallèle, des formations sont régulièrement déployées à l'ensemble du personnel pour lutter contre les discriminations. Les managers de Malakoff Humanis suivent une formation au management inclusif. D'autres formations sur le sujet de la diversité ont également été proposées aux représentants du personnel.

Le groupe Malakoff Humanis veille à améliorer l'égalité professionnelle depuis plusieurs années, par le biais d'accords négociés et de plans d'actions suivis. La France Mutualiste a signé en 2025 un accord d'égalité professionnelle destiné à garantir à chaque personne, quel que soit son genre, une équité de traitement à toutes les étapes de la vie professionnelle. Au sein des entités Malakoff Humanis, La France Mutualiste et Auxia, des enveloppes budgétaires sont dédiées aux mesures de rééquilibrage salarial pour réduire les écarts de rémunération non justifiés existants.

Index d'égalité professionnelle	2025
Malakoff Humanis	98/100
La France Mutualiste	99/100
Auxia	98/100
Médicis	93/100
Radiance	94/100

1.3.3.2. Accompagnement du handicap

Malakoff Humanis mène une politique soutenue d'insertion et de maintien en matière de handicap, avec comme objectif de maintenir le taux d'emploi des personnes en situation de handicap (PSH) supérieur à l'obligation légale et de proposer un accompagnement personnalisé aux collègues en situation de handicap ainsi qu'à leur collectif de travail. Un accord triennal, conclu en 2023, soutient et renforce cette politique volontariste.

En matière d'embauche, un objectif de recrutement en cumulé d'au moins 50 PSH a été fixé pour la période 2023-2026, en privilégiant les contrats en CDI. Cette cible a été définie lors de négociations entre la Direction générale et les partenaires sociaux au regard des résultats des années précédentes. Entre 2023 et 2025, 72 personnes en situation de handicap ont été recrutées en CDI/CDD/alternance, dont 8 en alternance.

Des mesures sont prévues pour atteindre cet objectif, comme l'amélioration de la visibilité des offres d'emplois, la participation aux forums et salons spécialisés au moins deux fois par an ou encore l'adaptation du processus de recrutement aux contraintes du handicap, notamment sur le passage de tests.

En matière d'accueil et d'insertion, les collègues en situation de handicap nouvellement embauchés bénéficient d'un accueil personnalisé par le référent RH, qui pourra associer la Mission Handicap si besoin (pour proposer un aménagement de poste ou encore présenter le sharepoint « je suis concerné par un handicap »).

Une formation sur les enjeux du handicap est à disposition de toutes et tous sur la plateforme de formation en ligne de Malakoff Humanis.

Au cours de la vie professionnelle, des actions de formation spécifiques pourront être suivies en plus des formations habituelles pour compenser l'impact du handicap et, à chaque étape, un accompagnement individualisé est proposé afin de trouver des solutions d'adaptation permettant le maintien dans l'emploi des collègues en situation de handicap.

Les entités affiliées (2^e cercle) ont également mis en place des dispositifs pour accompagner les personnes en situation de handicap :

- Un référent handicap (La France Mutualiste, Médicis)
- Des aménagements du temps de travail et du poste (La France Mutualiste, Auxia, Radiance)
- Une campagne de sensibilisation interne aux enjeux du handicap et de non-discrimination (La France Mutualiste, Auxia, Radiance)
- La participation à des forums de recrutement dédiés aux personnes en situation de handicap (Médicis)

⁶⁹ L'utilisation de plusieurs canaux permet de drainer des candidatures plus diverses. Par ailleurs, dans les processus de recrutement, à compétences égales, une candidature d'homme et une candidature de femme doivent être présentées

⁷⁰ La Direction dédiée au suivi des cadres de Direction et des Talents propose des parcours certifiants en étant vigilant au respect de la parité

Personnes en situation de handicap [S1-12] ⁷¹	2025
Groupe Malakoff Humanis	12,0%
Malakoff Humanis	13,7%
Auxia	8,0%
La France Mutualiste	2,4%
Médecis	0,0 %
Mobilité Mutuelle	5,0 %
Radiance	4,2 %

1.3.3.3. Insertion des jeunes

Notre Groupe est convaincu que l'alternance constitue un outil remarquable de formation et de professionnalisation et cherche à la développer. Les différentes entités font une promotion de l'alternance et souhaitent favoriser le recrutement des alternants en CDD ou CDI. Malakoff Humanis s'est fixé comme objectif de recruter au moins 15 % d'alternants parmi les recrutements en CDD ou CDI. Cet objectif a été défini dans le cadre des négociations entre la Direction générale et les partenaires sociaux. En 2025, seulement 8% d'alternants ont été recrutés parmi les recrutements en CDD ou CDI. Un résultat du notamment au fait que les postes ouverts n'étaient pas en phase avec les profils des alternants sortants (ex : postes de cadres de direction).



En 2025, Malakoff Humanis a de nouveau obtenu le label Engagement Jeunes, qui récompense son dispositif d'accueil des alternants. Malakoff Humanis poursuit également ses partenariats avec des associations qui accompagnent des jeunes dans l'accès à la culture, dans leur projet professionnel, la découverte de métiers et leur recherche d'emploi (Télémaque, Article 1 et Arpejeh).

1.3.3.4. Maintien dans l'emploi des + de 50 ans

Malakoff Humanis et La France Mutualiste sont signataires de la charte Landoy, le premier acte d'engagement inter-entreprises concernant la place des collaborateurs et collaboratrices de plus de 50 ans en entreprise. Cette charte se décline en 10 engagements clés autour du recrutement, de la formation, des sensibilisations aux stéréotypes liés à l'âge, du maintien dans l'emploi.

D'autres entreprises ont mis en place des actions concrètes comme le suivi du nombre de seniors recrutés (Auxia), des jours de congés supplémentaires ainsi que des dispositions favorables sur l'alimentation du CET à partir de 60 ans (Radiance) ou encore plus de souplesse dans la mise en place du télétravail à partir de 55 ans (Médecis).

Mobilité Mutuelle propose à tous ses collaborateurs et collaboratrices de plus de 50 ans de prendre une demi-journée d'absence une fois tous les 5 ans pour réaliser leur bilan de santé.

1.3.3.5. Accompagnement des personnes fragilisées

Différents accords permettent aux effectifs de Malakoff Humanis concernés par une fragilité (maladie longue durée, aide, handicap) de bénéficier d'un accompagnement personnalisé :

- Soutien et accompagnement psychologique
- Aménagement du temps de travail (exemple : congé proche aidant)
- Accès à des aides financières (exemple : adaptation du logement au handicap)
- Plateforme d'accompagnement pour les personnes malades (Allo Alex)
- Accès à des interlocuteurs internes dédiés (réfèrent handicap, assistants sociaux, prévention santé...)

Ces différents dispositifs permettent aux collègues de mieux concilier leur travail et leur maladie. Le groupe peut ainsi être un appui pour les accompagner lors de l'annonce de la maladie, pendant l'arrêt et pour leur retour au travail.

Les autres entités, comme Auxia, bénéficient de l'action sociale de Malakoff Humanis (aides financières et accompagnement) lorsqu'elles ont un contrat santé MH.

Malakoff Humanis, à travers un accord aidant en vigueur depuis janvier 2025, a renforcé les mesures existantes pour soutenir les collaboratrices et collaborateurs fragilisés. Cet accord engage également le Groupe à proposer un plan de sensibilisation permettant une meilleure connaissance du sujet et des actions à mener dans cette situation

Parmi les mesures instaurées, les aidants auront accès à :

- Des congés et autorisations d'absence exceptionnels rémunérés supplémentaires
- La possibilité de télétravailler depuis le domicile du proche aidé

⁷¹ Le pourcentage de travailleurs en situation de handicap a été calculé sur l'ensemble des effectifs des 1^{er} et 2^e cercles, sans distinction de secteur d'activité. La clé de répartition Assurance/Retraite n'a pas été appliquée. La définition de "personne en situation de handicap" utilisée pour le calcul de ces indicateurs est la définition légale permettant le calcul de l'OETH (Obligation d'emploi des travailleurs handicapés).

● RAPPORT DE DURABILITE 2025

- Des aides financières,
- Le don de jours entre collègues

Malakoff Humanis a renouvelé le label Cancer@Work (niveau 3), qui mesure l'engagement et les bonnes pratiques des entreprises pour concilier maladie et travail, pour la 3^e année.

La France Mutualiste s'engage à accompagner les collaborateurs confrontés à des situations personnelles susceptibles d'affecter leur parcours de vie (cancer, absence de longue durée, violences conjugales ou familiales). Cet accompagnement se traduit notamment par des aménagements du temps de travail, un soutien au maintien et au retour à l'emploi, ainsi que par le maintien de la rémunération pour les examens médicaux.



1.3.4. Rémunération et partage de la valeur

IROs concernés : I*3 ; R4

La politique de rémunération du groupe Malakoff Humanis vise à attirer, motiver et fidéliser les talents dont l'entreprise a besoin. Elle favorise la reconnaissance de la performance collective et individuelle dans la durée, tout en ne favorisant pas la prise de risque excessive. Elle veille à garantir l'égalité entre les femmes et les hommes.

La Direction générale est en charge de valider le contenu de la politique avant présentation au Comité Audit et Risques et au Conseil d'administration de la SGAM MH pour approbation, de veiller à son application et d'alerter les conseils d'administration en cas de défaillance de la politique. La Direction des Ressources Humaines (DRH) rédige et actualise la politique et veille à sa mise en œuvre opérationnelle. Cette politique vise à promouvoir une gestion saine et durable dans le cadre de la Directive européenne Solvabilité 2.

Salaires décents et garantie minimale de rémunération

L'ensemble des entités du groupe Malakoff Humanis respectent le salaire minimum conventionnel, supérieur au SMIC. Certaines entités (Malakoff Humanis, La France Mutualiste, Auxia, Radiance) ont instauré une garantie minimale de rémunération annuelle supérieure au minimum conventionnel (excepté pour les alternants qui bénéficient d'un dispositif de rémunération spécifique). Cette mesure sociale prend la forme d'un complément de rémunération versé. Mobilité Mutuelle et Médicis respectent le minimum conventionnel, mais en pratique sont au-dessus.

En 2025, la garantie minimale de rémunération de Malakoff Humanis a été revalorisée à 27 000 € brut, soit une rémunération de près de 25% supérieure au SMIC (hors alternant(e)s qui bénéficient d'un dispositif de rémunération spécifique). Au sein des entités du 2^e cercle, des garanties minimales de rémunération ont aussi été fixées.

Protection sociale et avantages

À travers ses accords et conventions collectives, la totalité des salariés du groupe Malakoff Humanis sont couverts par une protection sociale contre les pertes de revenus dues :

- À la maladie, à un accident du travail et handicap acquis
- Au chômage à partir du moment où le travailleur commence à travailler pour l'entreprise
- À un congé parental
- À un départ à la retraite

En complément, des avantages sont proposés à chacun et chacune :

- Le remboursement des frais de transport,
- Le versement d'indemnités de télétravail⁷²,
- Des Tickets restaurant.

Tous les ans, l'ensemble des collègues de Malakoff Humanis reçoivent leur Bilan social individuel (BSI), un panorama complet et personnalisé de leur rémunération et avantages sociaux.

Augmentations et partage de la valeur

Les mesures de rémunération du groupe Malakoff Humanis sont arrêtées dans le cadre des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) qui réunissent les organisations syndicales représentatives et la direction de chaque entité⁷³.

En 2025, la négociation sur les salaires chez Malakoff Humanis a permis :

- des augmentations générales de 1,25 % de la masse salariale
- des augmentations individuelles de 1,6 % de la masse salariale
- une enveloppe de 0,15% de la masse salariale pour l'attribution de primes exceptionnelles

En complément, le groupe Malakoff Humanis propose à ses effectifs de l'intéressement et de la participation⁷⁴.

⁷² Excepté pour Radiance Mutuelle

⁷³ Excepté pour Médicis qui se situe en dessous du seuil légal

⁷⁴ Pour Médicis et Mobilité Mutuelle, la participation ne se déclenche pas

Écarts de rémunération entre les sexes

Les analyses sur les écarts de rémunération ont été réalisées pour chaque entité composant le groupe Malakoff Humanis et une moyenne pondérée par les effectifs a été réalisée. Par ailleurs, pour Malakoff Humanis, une clé de répartition a été appliquée afin d'exclure les activités liées à la retraite complémentaire, qui ne font pas partie du champ d'application de la CSRD. L'écart de rémunération de 23% entre les sexes est à mettre en lien avec la structure des effectifs du groupe Malakoff Humanis qui voit une surreprésentation des femmes parmi la catégorie Employés.

Indicateurs de rémunération [S1-16] ⁷⁵	Groupe MH	Malakoff Humanis ⁷⁶
	Écart brut	Écart pondéré ⁷⁷
Écart de rémunération entre les sexes	23%	3,3%
Employés	nd	-1,0%
Agents de maîtrise	nd	-1,5%
Cadres	nd	5,8%

	2025
Ratio de rémunération annuelle totale de la personne la plus payée par rapport à la rémunération totale annuelle médiane de tous les salariés	23,1

1.3.5. Développement de l'emploi et des compétences

IRO concerné : I*3

Dans un contexte d'avancées technologiques rapides, le développement des compétences crée les conditions nécessaires à la réussite des ambitions du Groupe, au service de ses clients.

Un dispositif d'entretiens annuels et de revues d'évolution professionnelle est en place et permet de donner à chacun de nos collègues des perspectives d'évolution professionnelle en fonction de son métier, de ses souhaits d'évolution et des opportunités que le Groupe est en mesure de proposer.

Des actions de formation et de sensibilisation sont organisées à destination de l'ensemble des salariés, la participation à certaines de ces formations est identifiée comme critère d'intéressement au sein de Malakoff Humanis.

La formation « Violences sexistes et sexuelles au travail » représentait 6 % des critères d'intéressement et a été suivie par plus de 95 % des effectifs (1^{er} cercle, incluant la retraite complémentaire).

Indicateurs de formation et de développement des compétences [S1-13]	2025
Part de salariés ayant participé à des évaluations régulières de leurs performance et du développement de carrière	97 %
Dont Femmes	96 %
Dont Hommes	97 %
Nombre moyen d'heures de formation	23
Dont Femmes	22
Dont Hommes	24

1.3.6. Prise en compte des impacts liés à la transition écologique

Dans un environnement économique et social marqué par des mutations profondes en termes d'expérience au travail, le Schéma Directeur Immobilier / environnement de travail donne une cohérence d'ensemble à la trajectoire immobilière et au déploiement des nouveaux environnements de travail. Il prend en compte les enjeux liés à la fois à l'environnement et au climat, l'évolution rapide des modalités de travail, au service de la transformation du Groupe. La trajectoire SDI vise à mieux répondre aux défis environnementaux, aux évolutions de nos métiers et de nos usages et à nos enjeux de transformation. Dans le cadre du Schéma Directeur Immobilier, un plan d'accompagnement individuel et collectif est

⁷⁵ Salaire théorique fixe reconstituée en équivalent temps plein annuel, comprenant l'ensemble des primes et éléments variables (prime de 13e mois, prime d'ancienneté, prime exceptionnelle, prime de performance, intéressement, avantages en nature, etc...) perçus sur l'année N pour les salariés en CDI et CDD (hors alternants) présents au moins 6 mois sur l'année N.

⁷⁶ Périmètre CCN IRC : Cercle 1 (hors Direction Retraite complémentaire)/CSE/MHSG/OWELLO – CDI/CDD/alternants – Rémunération annuelle brute théorique

⁷⁷ En fonction du poids dans l'effectif

• RAPPORT DE DURABILITE 2025

conçu et déployé pour favoriser l'adoption des transformations des sites, prenant en compte les impacts pour les collègues⁷⁸, avec un dispositif visant à mobiliser les collègues et soutenir les managers.

Dans le cadre de la construction du plan de mobilité durable, une enquête mobilité a été menée auprès des salariés pour comprendre leur situation, évaluer leurs besoins et attentes. Malakoff Humanis propose un forfait mobilité durable de 350€ par an.

Le réseau social interne dispose d'une page RSE qui relaie les différentes actions en cours et permet aux employés de s'exprimer librement concernant la démarche du Groupe en matière de durabilité.

Des Fresques du Climat sont proposées aux collègues de Malakoff Humanis. Cet atelier a également été suivi par l'ensemble des salariés de Médicis en 2023.

1.4. Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts

Le groupe Malakoff Humanis veille à maintenir un dialogue social dynamique avec les représentants des salariés. L'organisation sociale de Malakoff Humanis est caractérisée par une représentation du personnel sur l'ensemble du territoire.

Au niveau national, sont constitués un Comité Social et Economique Central (CSEC) et une Commission Santé Sécurité et Conditions de travail Centrale (CSSCTC). Au niveau local, sont constitués des Comités Sociaux et économiques d'Établissement (CSE), des Commissions Santé Sécurité et Conditions de travail (CSSCT) et des représentants de proximité. Des délégués syndicaux permettent également de négocier et signer des accords d'entreprise.

Le dialogue social entre les organisations syndicales représentatives et la Direction permet d'améliorer continuellement le statut social de l'ensemble des collègues de l'UES. Les instances représentatives du personnel se réunissent tous les mois (excepté en août pour le CSEC et les CSE locaux, tous les trimestres pour les CSSCT et les représentants de proximité) et rassemblent des représentants élus ainsi que les cadres dirigeants, notamment le Directeur Général Adjoint en charge des ressources humaines et la Directrice Cohésion et Développement Social.

Chaque année, plus d'une quinzaine d'accords sont signés. En 2025, les accords et avenants signés concernent notamment les thématiques suivantes :

- Qualité de vie et conditions de travail
- Rémunération et avantages
- Evolutions de carrières
- Accompagnement des projets de transformation
- Accompagnement dans le cadre du Schéma Directeur Immobilier

Malakoff Humanis propose au bénéfice des représentants du personnel des moyens renforcés pour l'exécution de leurs missions dont notamment un parcours de certification, en partenariat avec l'Université Paris Dauphine sur des thématiques variées autour du dialogue social.

Au sein du 2^e cercle, l'ensemble des entités disposent chacune d'un CSE qui se réunit au moins une fois tous les deux mois. La France Mutualiste, Auxia, Radiance et Mobilité Mutuelle disposent également d'une organisation syndicale en charge de négocier les accords d'entreprise.

La totalité des employés du groupe Malakoff Humanis est couverte par des conventions collectives.

Couverture des négociations collectives et dialogue social [S1-8]	2025
Part des employés couverts par des conventions collectives	100 %
Part de salariés dans un pays (EEE) couverts par des représentants des travailleurs	100 %

Les salariés du groupe Malakoff Humanis étant situés exclusivement en France, notre organisation n'est pas concernée par la mise en place d'un accord pour la représentation par un comité d'entreprise européen (CEE), un comité d'entreprise de la Societas Europaea (SE) ou un comité d'entreprise de la Societas Cooperativa Europaea (SCE).

1.5. Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations

Les cas, plaintes et impacts graves sur les droits de l'homme remontent via un dispositif d'alerte et font l'objet d'un traitement.

⁷⁸ Aucun impact matériel au sens de la CSRD n'a été identifié

Malakoff Humanis a mis en place un dispositif d'alerte accessible à tous les effectifs, et incluant un large champ de faits pouvant être signalés et pris en compte (crime, délit, menace, préjudice pour l'intérêt général, violation ou tentative de dissimulation d'une violation du droit international ou de l'Union Européenne, de la loi ou du règlement). Cette plateforme en web service sécurisée permet de recevoir et traiter les alertes tout en assurant leur traçabilité et leur confidentialité, à l'adresse suivante : <https://report.whistleb.com/fr/malakoffhumanis>

Le lanceur d'alerte a la possibilité d'émettre un signalement de façon anonyme, s'il le souhaite. Les signalements sont reçus par la déontologue. Malakoff Humanis s'engage à prendre tous les signalements en compte, dès lors que ceux-ci sont signalés de bonne foi et de façon désintéressée, à enquêter sur les signalements avec diligence et dans des délais raisonnables et à protéger le lanceur d'alerte⁷⁹. Les questions soulevées et traitées sont suivies par la déontologue, le comité déontologie et lors de points trimestriels entre les RH, la déontologue et la conformité concernant les saisines.

En cas de discrimination ou de harcèlement sexuel ou agissements sexistes (HSAS), les collaborateurs et collaboratrices peuvent agir de plusieurs façons :

- Solliciter la cellule d'écoute via notre dispositif d'alerte,
- Contacter la déontologue en lui adressant un e-mail,
- Contacter le référent HSAS côté CSE et/ou employeur,
- Solliciter un interlocuteur RH, QVCT, Diversité.

Les effectifs sont régulièrement informés de l'existence de ces dispositifs d'écoute et des modalités de recours par le biais de la communication interne⁸⁰.

La réparation des incidences négative consiste en trois types d'actions, adaptables en fonction de la situation :

- Protection de la personne nécessitant réparation (mobilité, télétravail, soutien psychologique, médecin du travail, assistant social, psychologue)
- Protection du collectif (groupes de parole, médiation...)
- Prise en charge des responsables des incidences négatives (rappels...)

La cellule d'écoute psychologique est systématiquement activée. La DRH assure un suivi régulier du climat social dans l'équipe concernée par l'incidence négative aussi longtemps que nécessaire, par le biais d'entretiens, d'échanges informels, de déplacements sur les sites touchés.

Auxia, Radiance, Médicis et Mobilité Mutuelle partagent le même dispositif d'alerte que Malakoff Humanis. La France Mutualiste dispose de son propre dispositif d'alerte ; les remontées sont traitées par la cellule anti-corruption.

⁷⁹ Voir détails sur la protection des lanceurs d'alerte dans le chapitre G1 (1.2.2.3 Protection du lanceur d'alerte)

⁸⁰ Le dispositif d'alerte est rappelé régulièrement lors de communications intranet (ex : à l'occasion de la nomination de la déontologue, de la rédaction des principes d'action éthique etc)

Titre 2. ESRS S4 : Clients et utilisateurs finaux

Le groupe Malakoff Humanis est composé de plusieurs entités qui disposent chacune d'une politique et d'un plan d'actions propres. Malakoff Humanis (1^{er} cercle) représente plus de 80% du chiffre d'affaires total du périmètre de reporting. Sauf mention contraire, les politiques, actions et cibles en ce qui concerne les clients et utilisateurs finaux sont présentées pour les clients et utilisateurs finaux de Malakoff Humanis dans ce chapitre.

Enfin, la norme ESRS S4 ne prévoyant pas d'indicateurs sur la thématique Clients et utilisateurs finaux, tous les indicateurs présentés dans cette partie sont des indicateurs « *entity specific* » utilisés au sein de Malakoff Humanis afin de suivre l'efficacité des politiques déployées et des actions mises en œuvre.

Les IROs identifiés ci-après s'appliquent à tous les clients du Groupe.

2.1. Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

Type	Description	Lien avec la stratégie et le modèle économique
Impact – (I*5)	Impact négatif sur les clients en cas de violation/fuites des données personnelles à travers des cyberattaques	Une violation des données personnelles entraîne des répercussions profondes sur les individus. Au-delà du simple préjudice financier, nos bénéficiaires pourraient subir : un stress chronique, des risques de fraude ou de discrimination, des retards de prise en charge médicale, avec des conséquences sur leur santé.
Impact – (I*6)	Impact négatif sur l'accès à une information de qualité pour les clients en lien avec des offres peu claires ou peu compréhensibles	Le secteur de l'assurance fait appel à des notions parfois complexes dans le cadre des contrats d'assurances proposés aux clients et bénéficiaires. Un effort particulier de clarté doit être fait afin d'assurer aux clients une information de qualité et compréhensible. Pour répondre à cet enjeu, le groupe Malakoff Humanis a défini un positionnement de marque autour de la clarté, ainsi qu'un programme de transformation « Parlons Clair » suivi par le comité exécutif.
Impact + (I*5)	Impact positif de nos offres sur nos clients en rendant la protection sociale accessible et adaptée aux besoins de chacun	En partageant la valeur de façon équitable et en cherchant à maintenir un taux de redistribution élevé en santé et des frais limités en épargne, notre Groupe facilite l'accès à des contrats d'assurance protecteurs pour toutes et tous. Par ailleurs, Malakoff Humanis cherche en permanence à adapter ses offres de façon à inclure et protéger les personnes qui pourraient être fragilisées (par une maladie, un handicap, une situation de dépendance, des difficultés financières...).
Impact + (I*6)	Impact positif de l'accompagnement de nos clients en lien avec notre modèle redistributif	À but non lucratif, notre modèle repose sur la redistribution de nos bénéfices à nos clients, à la société. La redistribution permet d'accompagner nos clients fragilisés (maladie, handicap, difficultés financières...), de proposer des services de prévention et de faciliter l'accès aux soins. Elle contribue également à améliorer la responsabilité sociétale de nos clients entreprise en matière de santé et qualité de vie de leurs effectifs.
Opportunité (O2)	Gains de parts de marché au regard des valeurs paritaires et mutualistes du groupe MH	Le modèle mutualiste se distingue des acteurs purement lucratifs par son approche centrée sur le bien commun, ce qui peut attirer une clientèle en quête de sens. Le paritarisme renforce l'engagement interne et attire des profils sensibles à l'équité et à la démocratie en entreprise. Ces valeurs et ce fonctionnement créent un écosystème où la confiance, l'engagement et la transparence se renforcent mutuellement.
Risque (R6)	Risque d'image et de perte de chiffre d'affaires en cas de cyberattaque ou de non-respect de la réglementation en matière de protection des données personnelles des clients	Malakoff Humanis, en tant qu'assureur en santé et prévoyance, gère des données personnelles et de santé. Une cyberattaque ou un vol de données pourrait générer une crise de confiance et entraîner des pertes de clients. Un manquement au RGPD exposerait le Groupe à des risques financiers majeurs (amendes, contentieux, perte de chiffre d'affaires), mais aussi à une érosion de notre réputation, menaçant notre capacité à fidéliser nos clients et à mutualiser les risques

Risque (R7)	Risque d'insatisfaction de nos clients si MH n'est pas en mesure de répondre à leurs attentes ou en cas de manque de clarté et d'accompagnement	Une dégradation de la satisfaction menacerait directement notre stabilité financière (turnover client accru, coûts de gestion des réclamations) et notre capacité à financer notre mission sociale.
Risque (R8)	Risque de perte de parts de marché si MH est moins-disant en matière de durabilité	Malakoff Humanis répond régulièrement à des appels d'offres incluant des critères RSE dans la notation. Une démarche RSE peu ambitieuse nuirait à la réussite commerciale du groupe.

Les impacts, risques et opportunités abordés ici concernent l'ensemble de nos clients : entreprises, salariés, retraités.

2.2. Politiques, actions et cibles relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux

2.2.1. Gestion responsable de l'information

Sécurité des systèmes d'information

IROs concernés : **R6**

Politique de sécurité des systèmes d'information (SSI)

L'objectif de cette politique est de piloter la sécurité des systèmes d'information par les risques et de définir le niveau de protection approprié. Elle s'applique à l'ensemble des entités du Groupe dont les systèmes d'information sont placés sous la responsabilité du Groupe et/ou de ses filiales respectives.

Cette politique fait l'objet a minima d'une revue annuelle par le Responsable de la SSI, mais peut également être révisée après un évènement significatif (nouvelles menaces, évolution contexte métier, changement de cadre réglementaire...). Elle s'appuie sur des normes⁸¹ et réglementations de sécurisation des systèmes d'information. Elle est validée par la Direction générale du Groupe avant communication aux instances de gouvernance⁸².

Actions en lien avec la sécurité des systèmes d'information

Le dispositif en vigueur au sein du Groupe comprend :

- Un plan de sécurité stratégique pluriannuel ;
- Des outils de réduction du risque cyber (ex : bouton de signalement des courriels frauduleux déployé dans la boîte e-mail de chaque collaborateur) ;
- Une re-certification annuelle des accès aux ressources ;
- Une approche « Zero Trust » (modernisation du réseau, renforcement des accès, sécurisation du cloud...) ;
- Des exercices annuels de préparation à une crise cyber (ex : campagnes de faux phishing trimestrielles).

L'ensemble des collaborateurs doivent suivre des **formations et sensibilisations** adaptées et reçoivent régulièrement les mises à jour des politiques et procédures de l'organisation s'appliquant à leurs fonctions. Le dispositif d'acculturation à la SSI au sein du groupe Malakoff Humanis s'articule autour :

- D'une communauté digitale « Super Cyber » ouverte à toutes et tous pour vulgariser les thématiques de la cybersécurité via des échanges, des webinaires et des bonnes pratiques à adopter ;
- D'un espace *sharepoint* permettant de retrouver tous les documents relatifs à la SSI en vigueur ;
- Des modules de formation/sensibilisation à réaliser obligatoirement par tous les effectifs du Groupe ;
- D'une mobilisation pour le mois de la cybersécurité (ex : quizz cybersécurité).

Depuis 2025, un agent conversationnel envoie régulièrement de courts modules interactifs de sensibilisation (4-5 min maximum) obligatoires permettant l'apprentissage de nouvelles connaissances et le renforcement des bons réflexes en matière de cybersécurité.

Aucune cible en relation avec les actions ci-dessus n'a été fixée.

⁸¹ Cette politique fait notamment référence aux normes ISO/CEI 2700x orientées vers l'établissement de bonnes pratiques en ce qui concerne la mise en œuvre, la maintenance et la gestion du système de management de la sécurité de l'information et à la norme ISO 22301 relative au système de management de la continuité d'activité.

⁸² Présentation pour validation lors de la Commission Audit et Risques, qui donne un avis sur la politique et ses mises à jour. Puis validation dans les Conseils d'Administration des entités du groupe Malakoff Humanis.

Utilisation responsable de l'intelligence artificielle

IROs concernés : **I-5**

Politique de gouvernance des systèmes d'intelligence artificielle

La politique de gouvernance des systèmes d'intelligence artificielle (SIA) est portée par la Direction data de Malakoff Humanis qui définit la stratégie en matière de gouvernance de l'IA et le dispositif associé et veille à son respect au sein de la SGAM Malakoff Humanis et de ses entités affiliées. Cette politique permet de cadrer les aspects réglementaires. Un Comité IA analyse et recense tous les cas d'usages en cours avec les directions métiers, et réalise une évaluation réglementaire interne pour classifier nos SIA selon l'IA Act. Des plans d'actions sont ensuite adaptés en fonction de la classification du SIA et des attentes réglementaires associées.

Malakoff Humanis a défini 10 principes éthiques pour encadrer ses systèmes d'intelligence artificielle :

- Agir dans l'intérêt de nos clients et de notre entreprise ;
- Garantir l'équité ;
- Être pleinement responsables de l'IA ;
- Augmenter l'expertise humaine grâce à l'IA ;
- Protéger les données de nos clients ;
- Assurer la transparence ;
- Être un acteur engagé de l'IA de confiance ;
- Suivre la qualité ;
- Former nos experts aux enjeux éthiques ;
- Superviser nos travaux.

Chaque année, des campagnes d'évaluation de nos systèmes d'IA sont réalisées et permettent la mise en place de plans d'amélioration.

Actions en lien avec l'usage responsable de l'intelligence artificielle

Nos SIA ont été audités par un organisme tiers indépendant et ont permis d'obtenir le label Positive AI, qui évalue la robustesse et la responsabilité de sa gouvernance des systèmes d'IA. Ce label utilise des critères de notation qui permettent de converger vers l'IA Act, mais n'assure pas la mise en conformité des SIA avec la réglementation européenne.

Positive AI

Notre Groupe est cofondateur de l'association Positive AI, une initiative en faveur d'une IA responsable, en partenariat avec plusieurs entreprises (BCG Gamma, Orange France, L'Oréal). L'association a construit un référentiel de bonnes pratiques d'IA, une offre de formation à l'IA responsable, un diagnostic flash pour les entreprises qui souhaitent évaluer leur système d'IA, une démarche de labellisation et un plan d'actions associé.

Le plan d'actions vise à aligner l'entreprise sur les principes clés pour permettre de monter en maturité sur les différentes dimensions de l'IA éthique. En ce sens, cette labellisation est plus large que l'IA Act ; il s'agit d'une démarche globale avec des principes à appliquer à l'ensemble des SIA, même si ceux-ci ne sont pas à haut risque (mise en place d'un suivi de performance, explicabilité des modèles...).

L'initiative Positive AI a été rejointe aujourd'hui par une quinzaine d'entreprises de toutes tailles, en complément des 4 membres fondateurs.

Indicateurs en lien avec l'usage responsable de l'intelligence artificielle

En 2025, Malakoff Humanis a proposé plusieurs modules e-learning pour accompagner l'acculturation à l'IA pour l'ensemble des effectifs et renforcer leurs compétences dans une logique d'usage responsable. Les indicateurs ci-dessous permettent de suivre l'efficacité des plans d'action déployés.

L'acculturation à l'IA faisant partie des sujets stratégiques pour Malakoff Humanis la totalité des effectifs est concernée par les formations d'acculturation à l'IA.

Intitulé de l'e-learning	Cible	Participants
Découverte de l'IA (% effectifs)	Ensemble des effectifs ⁸³	93%
Bases du prompt (% effectifs)	Ensemble des effectifs ⁸⁴	87%

⁸³ Cercle 1, incluant la Retraite complémentaire. Les calculs sont effectués sur la base des CDI, CDD et alternants inscrits dans les effectifs au 31/12/25. Sont exclus, les salariés en longue maladie, suspension de contrat de travail ou en retraite progressive avec dispense d'activité.

⁸⁴ Idem.

Biais et réglementations (% effectifs)	Ensemble des effectifs ⁸⁵	94%
Codeur responsable (#)	Data Scientist	5
Fondamentaux de l'IA pour les achats (#)	Acheteurs	31

Protection des données personnelles

IROs concernés : **I5** ; **R6**

Sécurité des systèmes - Vision générale

Politique de protection des données personnelles

La politique s'applique à l'ensemble des effectifs du Groupe (Cercle 1 et Cercle 2). Elle fait l'objet d'une revue annuelle par la Responsable de la protection des données personnelles. Les changements apportés à cette politique sont présentés pour validation lors de la Commission Audit et Risques puis soumis au vote de chacun des Conseils d'administrations des entités du Groupe. Les directions opérationnelles sont tenues informées au moins une fois par an des mises à jour et modifications apportées dans la politique de protection des données personnelles par la Responsable de la protection des données personnelles.

Actions menées en lien avec la protection des données personnelles

Une organisation et un dispositif dédiés permettent de s'assurer de la conformité du Groupe avec les lois et règlements applicables au traitement de données à caractère personnel, en particulier avec la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 et le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) :

- Une **Déléguée à la Protection des Données** et son équipe sont désignés pour piloter le dispositif et collaborent avec plus de 40 relais DPO répartis au sein de nos différentes entités.
- La **communauté des relais DPO** se réunit trimestriellement pour partager les actualités en matière de protection des données et approfondir certaines thématiques. Une adresse e-mail dédiée est prévue pour que les relais DPO ainsi que toute personne en interne puissent solliciter la DPO rapidement.
- Le **plan de contrôle interne Groupe** intègre les 9 critères de contrôle du RGPD : gouvernance, registre, pertinence des données, durée de conservation, sécurité et confidentialité, information et consentement, étude d'impact sur la vie privée, transferts hors UE, violation de données à caractère personnel.
- Un **programme d'acculturation** mis à disposition du personnel, qui s'articule autour de :
 - Communications régulières sur l'intranet du Groupe ;
 - Modules de sensibilisation à réaliser obligatoirement par l'ensemble du personnel ;
 - Modules destinés aux personnes traitant des données de santé (e-learning secret médical et e-santé) ;
 - Sessions de sensibilisation spécifiques en présentiel au sein des comités de direction, des relais DPO.

Focus données médicales

Concernant plus particulièrement les données médicales, le Groupe met en œuvre les dispositions de la convention AERAS (s'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé) et du code de bonne conduite relatif à la confidentialité des données médicales, qui en constitue une annexe. La médecine-conseil du Groupe veille particulièrement au respect de ces dispositions, ainsi :

- Les équipes de sélection médicale et contrôle médical sont placées sous l'autorité du médecin-conseil chef ;
- Les locaux du service médical sont isolés des autres services et sécurisés ;
- Les équipes de gestion sont habilitées au traitement des données et bénéficient de formations régulières au secret médical, incluant les règles de protection des données à caractère personnel. Elles travaillent également dans des espaces sécurisés.

L'outil de gestion utilisé au niveau Groupe ne stocke pas d'informations médicales ; toutes les données médicales sont stockées dans un outil spécifique ayant des processus d'habilitation stricts. La durée de conservation respecte la RGPD et les recommandations de la CNIL.

Aucune cicle en lien avec les actions présentées ci-dessus n'a été définie.

2.2.2. Offres et pratiques commerciales responsables

Intérêt des clients

IROs concernés : **I*5** ; **I*6** ; **O2**

Malakoff Humanis pilote l'équilibre de ses contrats dans l'intérêt de ses assurés. En santé et prévoyance, nous sommes attentifs à maintenir un taux de redistribution élevé et avons fixé un objectif de taux de redistribution moyen consolidé en santé de 84%. En épargne, les offres sont pensées pour nos clients avec des frais réduits, pas de frais cachés, des placements responsables et assurant un bon rendement. L'engagement de Malakoff Humanis en faveur de l'intérêt des

⁸⁵ Idem.

● RAPPORT DE DURABILITE 2025

clients n'est pas formalisé au sein d'une politique, mais des actions sont menées et des indicateurs permettent d'en suivre l'efficacité.

Actions en lien avec l'intérêt des clients

En 2025, Malakoff Humanis a lancé l'offre Pack Santé Essentiel, destinée aux personnes retraitées à revenus modestes. Cette offre santé propose des garanties qui couvrent l'essentiel avec un tarif abordable et sans hausse liée à l'âge après 80 ans. Les assurés peuvent également profiter des accompagnements de MH en cas de besoin.

En décembre 2025, Malakoff Humanis a restitué 1 mois de cotisation à ses assurés bénéficiant d'un contrat santé individuel, la dérive des dépenses de santé ayant été inférieure aux prévisions. Concrètement, 212 000 assurés ont bénéficié de cette mesure qui représente un montant total de 30 millions d'euros restitués, soit en moyenne 160 € TTC par contrat. Cette action répond à notre engagement d'avoir un taux de redistribution moyen consolidé d'au moins 84% en santé.

Par ailleurs, l'offre Pack Santé Particuliers de Malakoff Humanis a décroché le prix Top Santé 2025 dans la catégorie « Mutuelle et Assurance ». Cette distinction récompense la qualité de ses garanties et de ses services.

Indicateurs en lien avec l'intérêt des clients

Le taux de redistribution consolidé santé permet de mesurer l'efficacité de notre politique de redistribution.

	2025	Objectif 2026
Taux de redistribution consolidé moyen en santé (%)⁸⁶	84%	>84%

Il s'agit d'un objectif de notre plan stratégique Smile 26 qui a été déterminé par le COMEX pour nous situer dans les meilleures pratiques du marché.

Simplicité et lisibilité de nos offres

IROs concernés : **I6** ; **R7**

Programme Parlons Clair

Malakoff Humanis a défini la clarté comme boussole et oriente sa transformation sur ce thème à travers le programme Parlons Clair. Ce programme est suivi par un comité de pilotage composé de membres du Comex et de directions opérationnelles. L'objectif est que chaque client sache ce à quoi il s'engage et ce à quoi il a droit. Ce positionnement répond à une attente de nos clients pour qui l'assurance est complexe.

Actions mises en place pour améliorer la simplicité et la lisibilité de nos offres

Concrètement :

- Nous travaillons nos courriers, contrats, espaces clients pour les rendre plus clairs et accessibles, sans jargon technique ou administratif.
- Les nouvelles offres sont testées auprès de clients ou de prospects, pour nous assurer qu'elles sont faciles à comprendre et répondent à leurs attentes.
- Les effectifs de Malakoff Humanis sont régulièrement sensibilisés aux enjeux de clarté et disposent d'outils pour s'assurer qu'ils s'expriment ou rédigent de façon claire et simple.
- Des outils pédagogiques sont proposés pour faciliter la compréhension des offres (simulateurs, applications...)

Par exemple, l'application mobile Malakoff Humanis permet à nos assurés de suivre en temps réel leurs dépenses et remboursements de santé et d'être remboursés plus rapidement grâce à l'envoi de factures en photo. Un simulateur de remboursements : après saisie du montant du soin, le montant qu'il reste à payer s'affiche.

Depuis 2025, le programme Parlons Clair impulse et suit les transformations internes nécessaires à l'amélioration de la clarté au quotidien. Ce programme consiste en 4 chantiers, déclinés en plusieurs actions de transformation. Ces actions ont été construites à l'aide des contributions de nos clients qui se sont exprimés par le biais de la plateforme Parlons Clair, disponible sur notre site institutionnel. Afin de suivre ces transformations, un baromètre clarté a été mis en place en 2025 en complément du baromètre de satisfaction annuel.

Indicateurs permettant de suivre la satisfaction de nos clients

Les indicateurs ci-dessous permettent de suivre l'efficacité du programme Parlons Clair et des actions mises en œuvre.

⁸⁶ Le taux de redistribution consolidé santé est composé du ratio S/P récurrent, de la valorisation des services Kalixia (gain de reste à charge et de qualité pour l'assuré) et des mesures d'accompagnement au service du client

	2025
Part de clients assurés santé satisfaits (CSAT)⁸⁷	79
Part de clients entreprises prévoyance satisfaits (CSAT)	78
Part de clients épargne satisfaits (CSAT)	82
Part de clients salariés santé / prévoyance qui nous disent clairs⁸⁸	74%
Part de clients assurés santé / prévoyance qui nous disent clairs	81%
Part de clients entreprises santé / prévoyance qui nous disent clairs	73%

Aucune cible n'a été fixée pour les indicateurs ci-dessus.

Accessibilité des offres

IROs concernés : I*6 ; I*5 ; O2

L'engagement du Groupe en faveur de l'accessibilité de ses offres n'est pas formalisée au sein d'une politique, mais des feuilles de route et des actions sont déployées au sein de Malakoff Humanis.

Protection des personnes fragilisées

Afin de lutter contre les inégalités en matière d'assurance et soutenir les personnes fragilisées, Malakoff Humanis propose des offres ou des garanties inclusives. La Direction des Marchés et la Direction RSE ont la charge de construire conjointement une feuille de route Engagements sociétaux & offres d'assurance à partir de nos thématiques d'engagement : le cancer, le handicap, les aidants et le bien-vieillir. Cette feuille de route est validée et suivie par le Comex.

En santé, l'engagement de Malakoff Humanis en matière de handicap se traduit par la possibilité de rattacher les enfants en situation de handicap sur le contrat santé de leurs parents, sans limite d'âge, dans la majorité de nos offres.

En prévoyance, l'engagement de Malakoff Humanis dans la lutte contre le cancer s'incarne dans plusieurs offres sorties en 2025 :

- L'offre Pro Prévoyance + permet aux travailleurs non-salariés de se protéger sans surprimes ni exclusions de garanties dès la fin du protocole thérapeutique pour les cancers du sein, colorectal, et de la prostate.
- L'offre Entreprises Prévoyance + permet aux petites et moyennes entreprises de protéger leurs salariés touchés par une maladie grave en leur versant un forfait de 4 000 € utilisable à la discrétion de l'assuré.

En assurance emprunteur, l'engagement de Malakoff Humanis en matière de handicap, aide et bien-vieillir s'incarne par le biais de la garantie aide à la famille. Il s'agit de rembourser 50% des mensualités pour les personnes qui doivent s'arrêter de travailler pour aider leur enfant en situation de handicap ou atteint d'une maladie grave (jusqu'à 28 mois) ou pour aider leur ascendant dépendant (jusqu'à 3 mois). Toutes les offres emprunteur créées ou revues depuis janvier 2025 intègrent cette garantie.

Accessibilité numérique

Malakoff Humanis s'engage à rendre ses sites internet, intranet, extranet et ses progiciels accessibles à toutes et tous conformément à l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005. A cette fin, un Schéma Pluriannuel d'Accessibilité a été publié pour la période 2024-2026⁸⁹. L'audit du site www.malakoffhumanis.com indique que plus de 70% des critères du RGAA 4.1.2 sont respectés.

Engagements RSE et appels d'offres

IROs concernés : R8 ; O2

Malakoff Humanis dispose d'une démarche RSE ambitieuse, portée par son modèle à but non lucratif et centrée sur le bien commun. Cette politique est détaillée en introduction du présent document. Elle a permis d'obtenir en 2025, la médaille d'or EcoVadis, avec une note de 81/100, ce qui place Malakoff Humanis parmi les 2% des entreprises les plus vertueuses. Dans un contexte où les appels d'offres incluent de plus en plus souvent des critères RSE dans la notation

⁸⁷ Le score CSAT est mesuré à travers un questionnaire envoyé une fois par an à un échantillon de clients. Le score est calculé comme suit (nombre de réponses positives/nombre de questions posées)*100. Les échelles de réponses vont de 1 à 10, une réponse supérieure ou égale à 7 est considérée comme étant positive. Les scores de ce tableau sont sur le périmètre des contrats collectifs (B2B).

⁸⁸ Étude réalisée entre fin avril et mi-mai 2025 auprès de plus de 1 300 clients en santé et prévoyance (dirigeants d'entreprise, salariés, retraités). Le niveau de clarté est évalué comme la moyenne de 3 items (clarté, accompagnement, autonomie) composés de 5 questions.

⁸⁹ Voir notre site web : [Accessibilité | Malakoff Humanis](#)

● **RAPPORT DE DURABILITE 2025**

(et systématiquement en ce qui concerne les marchés publics), une démarche RSE ambitieuse est nécessaire pour atteindre les objectifs commerciaux.

2.2.3. Accompagnement de nos clients en santé et prévoyance

IROs concernés : I*5 ; I*6 ; O2

À travers nos actions de redistribution, nous contribuons à améliorer la responsabilité sociétale de nos clients entreprises en matière de santé et qualité de vie et à améliorer la qualité de vie de nos assurés. Notre démarche d'accompagnement est structurée autour de 3 axes :



À chaque axe correspond une ou des actions dont l'efficacité est mesurée à la fois par des indicateurs de suivi et par des indicateurs d'impact illustrant une évolution positive sur la situation des personnes ou des organisations accompagnées (voir partie 1.2.3.4 Mesure d'impact social).

Lutte contre les fragilités

Nous accompagnons nos clients assurés et retraités fragilisés à travers une analyse de leur situation et une orientation dans le système social, des conseils, un accompagnement ainsi que des aides financières.

Actions mises en place pour lutter contre les fragilités

Les clients assurés, retraités et futurs retraités de Malakoff Humanis ont accès à la **Mission Écoute, Conseil, Orientation (ECO)**. Il s'agit d'une ligne téléphonique dédiée ; un diagnostic social est proposé aux assurés pour les conseiller et les orienter vers une solution adaptée en cas de problème lié au vieillissement, à la perte d'autonomie et à l'adaptation de leur logement, à leur situation d'aidants familiaux, en cas de fragilités financières, de maladie grave, de handicap, de décès d'un proche ou encore de problème familial.

Malakoff Humanis propose des **aides financières individuelles** à ses clients assurance et retraite fragilisés. Il peut s'agir par exemple d'aides à la cotisation pour les assurés individuels en difficulté financière, ou d'aides à l'aménagement du logement pour cause de handicap.

Malakoff Humanis s'engage pour le **pouvoir d'achat des jeunes** et généralise, à l'ensemble de ses contrats, le dispositif permettant aux jeunes à la recherche d'un premier emploi de bénéficier d'une couverture santé à l'issue de leurs études. Avec cette mesure, tous les jeunes ayants-droits de leurs parents, seront au minimum couverts un an après la fin de leur cursus.

Indicateurs permettant de suivre nos actions pour lutter contre les fragilités clients

Les indicateurs ci-dessous permettent de suivre l'efficacité des actions mises en œuvre pour lutter contre les fragilités.

	2025
Nombre de clients accompagnés par la Mission ECO <i>(dont nombre de clients Assurance)</i>	~149 000 ~29 800
Nb de clients ayant bénéficié d'une aide financière individuelle <i>(dont nombre de clients Assurance)</i>	~25 500 ~17 200
Montant des aides financières individuelles (M€) <i>(dont montant pour nos clients Assurance)</i>	~19,2 ~8,2

Prévention

En matière de **prévention santé**, Malakoff Humanis a mis en place Mon Bilan Cardio, un dispositif de prévention des maladies cardiovasculaires qui permet de détecter et d'analyser les facteurs de risques cardiovasculaires. Cet accompagnement est proposé à nos clients santé et emprunteur.

Indicateurs permettant de suivre nos actions de prévention santé

	2025
Nombre de bilans cardio réalisés	~29 500

En matière de **prévention de l'absentéisme**, un diagnostic est proposé à nos clients entreprises et peut être suivi d'un plan d'action adapté et de mesures d'aide au retour à l'emploi.

L'**aide au retour à l'emploi** a pour objectif d'accompagner les personnes en arrêt de travail de plus d'un mois pour une reprise d'activité dans de bonnes conditions, une fois l'état de santé consolidé. Il s'agit d'assurer une réhabilitation complète, physique et psychologique du salarié. Cet accompagnement qualitatif, qui peut durer plusieurs mois, a un impact fort sur la performance sociale et économique de l'entreprise.

Le **service Tremplin**, un dispositif d'accompagnement, sur mesure et dans la durée, est destiné aux personnes confrontées à une situation d'impasse résultant de la combinaison de plusieurs facteurs liés au stress professionnel, à la maladie, la fragilité sociale, la situation familiale et le handicap. L'objectif est d'élaborer un nouveau projet personnel à partir de l'identification des compétences et des ressources de la personne en situation de fragilité, en binôme avec un référent unique, le *case manager*. L'accompagnement dure jusqu'à la réalisation du projet et vise à faire reprendre confiance.

Malakoff Humanis propose aux petites entreprises un **autodiagnostic santé travail**, qui permet, à partir d'un questionnaire, de faire un état des lieux des actions proposées en matière de santé, de conditions de travail et de se situer rapidement par rapport aux obligations principales en matière de prévention des risques professionnels.

Indicateurs permettant de suivre nos actions en matière d'accompagnement et de prévention de l'absentéisme

	2025
Nombre d'accompagnements retour à l'emploi	314
Nombre d'assurés bénéficiaires de Tremplin	291
Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'un diagnostic absentéisme et d'un plan d'action adapté	230
Nombre d'entreprises ayant réalisé un autodiagnostic santé travail (entreprises de - de 50 salariés)	965

Accès aux soins

Par le biais de l'application Malakoff Humanis ou de l'espace client, nous simplifions le recours aux soins en proposant un accès direct à plusieurs services :

- Téléconsultation
- Recherche de professionnels de santé facilitée depuis l'espace client
- Réseau de soins Kalixia, permettant de bénéficier d'un reste à charge limité.

Malakoff Humanis propose également un accès à des spécialistes en cas de maladie complexe ou grave, pour obtenir un **deuxième avis médical** entièrement remboursé, via la plateforme deuxiemeavis.fr.

Indicateurs permettant de suivre nos actions en matière d'accès aux soins

	2025
Nombre de deuxième avis médicaux réalisés	850

Mesure d'impact social

L'utilité sociale des actions d'accompagnement de nos clients ainsi que des actions d'intérêt général menées par Malakoff Humanis est mesurée à l'aide de 3 types d'indicateurs :

- Financiers : mesure des ressources financières engagées
- Usage & satisfaction : évaluation du niveau d'appropriation et d'engagement de nos parties prenantes
- Impact : vérification des effets positifs d'une action financée selon les objectifs fixés

La mesure d'impact permet de déterminer si nos actions apportent des améliorations concrètes dans la vie des personnes ou contribuent à résoudre des problèmes sociaux, sociétaux ou de santé. C'est un outil d'amélioration continue et un outil stratégique pour prendre des décisions, piloter et allouer nos ressources.

Depuis 2025, Malakoff Humanis publie un rapport d'impact social, qui présente l'ensemble des mesures d'impact réalisées.

2.2.4. Accompagnement de nos clients en épargne

Le groupe Malakoff Humanis s'est déployé récemment sur le secteur de l'épargne avec l'intégration de La France Mutualiste. Les impacts, risques et opportunités identifiés sur ce segment d'activité sont identiques à ceux identifiés sur

• RAPPORT DE DURABILITE 2025

les segments Santé et Prévoyance décrits plus haut. Néanmoins, ces engagements récents ne sont pas encore formalisés par une politique, déclinés en plan d'action ou assortis de cibles.

Ainsi, le groupe Malakoff Humanis a pensé ses offres d'épargne dans l'intérêt de ses clients et pour répondre à leurs attentes (I*5 ; O2).

Les notions financières complexes associées à l'épargne rendent nécessaire le même effort de clarté pour assurer la délivrance d'une information de qualité et compréhensible à nos clients en épargne. En matière d'**aide à la décision et de pédagogie**, Malakoff Humanis met à disposition de ses clients salariés des téléconsultations financières pour mieux comprendre leur épargne salariale, et un simulateur pour visualiser l'impact de leur épargne retraite (I*6 ; R7).

Afin de lutter contre les **fragilités**, des aides financières sont proposées aux clients salariés d'un Plan d'Epargne Retraite Obligatoire, en cas d'invalidité ou surendettement. Ces aides financières seront élargies aux offres PEE et PERCO dès 2026, et les fragilités permettant d'y avoir recours seront plus nombreuses : décès, divorce, violence conjugale. Elles pourront être attribuées dans le cadre d'un déblocage anticipé de leur épargne (I*6).

En parallèle, des actions d'intérêt général qui bénéficient également à nos clients sont mises en place pour développer la culture financière. Ainsi, en partenariat avec Mon Petit Placement, La France Mutualiste a soutenu :

- la création de Flouze, une application gratuite pour apprendre la finance de manière ludique ;
- la création d'un cahier de vacances pour adultes pour aider à mieux comprendre son argent.

La France Mutualiste a également financé plusieurs études sur l'épargne des Français, notamment une étude sur l'indépendance financière des femmes en 2025.

2.2.5. Droits humains

Le groupe Malakoff Humanis étant une entreprise de services proposant des contrats d'assurance, d'épargne et de prévoyance aucun risque ou impact négatif en lien avec les droits humains n'a été identifié.

2.3. Processus de dialogue au sujet des impacts

Notre Groupe interagit régulièrement avec ses parties prenantes externes pour **identifier leurs besoins et attentes** et adapter notre offre en fonction. L'engagement se fait directement auprès de nos clients et des utilisateurs finaux.

Plusieurs moyens d'échanges existent, selon les objectifs recherchés. Les moyens quantitatifs (baromètres, réclamations) permettent de mesurer et prioriser les actions. Les moyens qualitatifs (focus group, *diary studies*) donnent la possibilité de comprendre les attentes et d'innover. Enfin, les outils collaboratifs (communauté de clients, tests utilisateurs) sont un moyen de cocréer et valider des propositions de solutions.

Type d'engagement	Objectif	Fréquence	Reporting	Prise en compte des besoins et attentes
Baromètres (satisfaction et clarté)	Mesurer quantitativement la satisfaction globale et notre capacité à être simples et clairs	Annuel	Comex	Plan d'actions dédié
Service de réclamations	Résoudre les problèmes concrets rencontrés par nos clients et renforcer la confiance en montrant une écoute active.	Quotidien	Comex	Programme Réclamation (détection, analyse, appels sortants, clarté)
Focus group	Explorer en profondeur les perceptions, motivations et attentes sur un thème précis.	À la demande	Directions concernées	Évolution des solutions
Diary studies et entretiens	Documenter le quotidien à travers un journal de bord, des témoignages et récits concrets.	À la demande	Directions concernées	Plan d'actions dédiés
Communauté de clients	Créer un espace d'échange collaboratif pour coconstruire des solutions et fidéliser.	À la demande	Directions concernées	Évolution des offres et parcours clients
Tests utilisateurs (clients et prospects)	Évaluer l'efficacité et l'intuitivité d'une interface, d'un produit ou d'un service.	À la demande	Directions concernées	Évolution des espaces clients, de l'application mobile

Pour chaque type d'engagement, une équipe dédiée a la charge de mener à bien les objectifs fixés.

Efficacité des mesures mises en place

L'efficacité des mesures mises en place dans le cadre des engagements est évaluée de plusieurs manières :

- Augmentation ou baisse de la satisfaction client (baromètre satisfaction)
- Augmentation ou baisse de notre capacité à être clairs (baromètre clarté)
- Augmentation ou réduction des sollicitations et réclamations (service de réclamations et pilotage des opérations)
- Utilité sociale des accompagnements proposés à nos clients (mesure d'impact social)

2.4. Processus de remédiation

Les clients de Malakoff Humanis peuvent faire part de leurs préoccupations ou besoins en contactant la Relation Clients par le biais de plusieurs canaux : courrier postal, téléphone, formulaire en ligne, espace client. Le numéro de la Relation Clients est indiqué dans nos correspondances, également dans les Conditions Générales de nos contrats, de même que les coordonnées du service réclamation. Les demandes client sont suivies par des personnes dédiées et habilitées en matière de confidentialité des données.

En cas de problématique urgente / sensible, le client est dirigé vers le service de réclamations. Malakoff Humanis s'engage à répondre dans un délai de 2 mois maximum à compter du contact établi par le client. Si un client reçoit une réponse qui ne lui convient pas ou s'il n'obtient pas de réponse dans les deux mois, il a la possibilité de saisir un médiateur, autorité indépendante qui étudiera la demande avec impartialité et à titre gratuit.

Le processus de remédiation est présenté dans sa globalité sur notre site institutionnel⁹⁰. Pour mesurer l'efficacité de ce processus, des indicateurs sont suivis, des contrôles de qualité sont réalisés et les enquêtes clients sont prises en compte⁹¹.

En complément des canaux entrants, Malakoff Humanis a mis en place des moyens de communication sortants, gérés par une direction dédiée et utilisés en cas de dysfonctionnements (par exemple, bug d'un outil en ligne, violation ou fuite de données...). Cette direction est saisie par les métiers en cas de problème avéré ; son rôle est de :

- Rédiger des courriers (mail ou papier) expliquant le dysfonctionnement aux clients ;
- Réaliser des campagnes d'appels sortants (si le dysfonctionnement concerne un nombre limité de personnes) ;
- Poster des informations sur l'espace client en cas de besoin (ex : impossibilité de télécharger des relevés de remboursement pendant une période donnée) ;
- Modifier le SVI (service vocal interactif) pour informer les personnes qui appellent le service client ;
- Préparer des explications simples et claires pour les mettre à disposition des équipes de Malakoff Humanis qui sont en interaction avec les clients.

2.4.1. Processus de remédiation en cas de violation de données personnelles (notamment liées à des cyberattaques)

En cas de violation de données personnelles, les alertes remontent à l'équipe de protection des données (DPO) par le biais des relais DPO, présents dans chaque direction, des prestataires, ou directement par les personnes concernées. L'équipe DPO analyse ensuite les risques et impacts. Le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) est associé s'il s'agit d'un problème technique. En fonction de cette analyse, les actions suivantes peuvent être enclenchées :

- Notification à la CNIL dans les 72 heures à partir de la date à laquelle la violation est caractérisée
- Communication aux personnes concernées en indiquant :
 - les conséquences probables de la violation ;
 - les mesures de remédiation prises par Malakoff Humanis ;
 - les actions à mettre en place pour se protéger ;
 - un point de contact Malakoff Humanis.
- Sensibilisation des métiers concernés par la violation de données.

Le suivi des mesures de remédiation est assuré par la Direction du Contrôle Interne. En cas de cyberattaque à fort impact, une cellule de crise est mise en place et suivie par le comité exécutif et les parties prenantes.

2.4.2. Processus de remédiation en cas d'offres peu claires et peu compréhensibles

Une plateforme « Parlons clair » est à disposition de nos clients et potentiels clients sur le site Malakoff Humanis⁹², pour proposer des actions et des idées pour rendre nos documents et interactions plus simples et plus compréhensibles, de façon anonyme. En 2025, plus de 1 300 personnes ont partagé des idées. Une synthèse de ces demandes est partagée directement sur le site Malakoff Humanis, ainsi que leur prise en compte et mise en place.

⁹⁰ Souhaitez-vous formuler une réclamation ?

⁹¹ Voir détails sur la protection des lanceurs d'alerte dans le chapitre G1 (1.2.2.3 Protection du lanceur d'alerte)

⁹² Notre campagne : Plateforme Parlons Clair | Malakoff Humanis

• **RAPPORT DE DURABILITE 2025**

En interne, un programme de transformation dédié permet de suivre, au niveau du comité exécutif, la mise en place des actions et idées proposées par nos clients. Ce programme prévoit de :

- Incarner le « Parlons Clair » sur l'ensemble des sites digitaux Malakoff Humanis ;
- Garantir au client un accès simple et fiable au bon point de contact selon son besoin ;
- Proposer des parcours simples et clairs et des outils qui aident à la pédagogie ;
- Travailler la culture de la clarté en interne.

Partie 4. Informations en matière de gouvernance

Titre 1.ESRS G1 : Conduite des affaires

1.1. Gouvernance et stratégie

1.1.1. Rôles et responsabilités

La politique en matière de conduite des affaires couvre, au-delà de l'application des obligations réglementaires relatives à la loi Sapin 2, l'ensemble des principes dont s'est doté le Groupe en matière d'intégrité et de déontologie et dont le code de conduite anticorruption fait partie. Ces principes sont validés par la Direction de la Conformité. L'opportunité de les mettre à jour est examinée régulièrement par la direction de la Conformité du Groupe et notamment :

- Après une mise à jour de la cartographie des risques de corruption ;
- En fonction des améliorations résultant des processus de contrôle et d'audit mis en œuvre ;
- En rapport avec des événements externes, tels que des évolutions significatives de la législation, du cadre réglementaire applicable aux groupes de protection sociale ou l'apparition de nouvelles normes.

Le dispositif anticorruption est déployé au sein des entités du 1^{er} et 2^e cercle, excepté pour La France Mutualiste. Un projet de convergence du dispositif Malakoff Humanis et du dispositif La France Mutualiste est prévu en 2026.

1.1.2. Impacts, risques et opportunités

Type	Description	Lien avec la stratégie et le modèle économique
Risque (R9)	Risque financier et d'image en cas de manquement à l'éthique des affaires	Le risque de manquement à l'éthique des affaires est identifié comme un enjeu majeur pour notre groupe, car il menace directement notre modèle économique basé sur la confiance et la stabilité financière. Une atteinte à notre réputation pourrait entraîner une baisse des cotisations, une exclusion des appels d'offres publics, et des coûts juridiques significatifs. Pour y répondre, nous avons intégré l'éthique et la transparence comme des axes centraux de notre gouvernance.

Le risque identifié a été pris en compte en analysant toutes les activités du groupe Malakoff Humanis, la localisation de des activités et le secteur d'activité des entités du Groupe.

1.2. Politiques en matière de conduite des affaires

IRO concerné : **R9**

1.2.1. Culture d'entreprise et déontologie

Malakoff Humanis s'engage à mener ses activités avec intégrité, transparence et dans le respect des règles éthiques. Notre politique de conduite des affaires repose sur les principes suivants :

- Respect des lois et réglementations en vigueur ;
- Lutte contre la corruption et les conflits d'intérêts ;
- Promotion d'une culture d'entreprise responsable et inclusive.

Des **principes d'actions en matière de déontologie**, propres à notre profession et nos métiers, ont été définis et communiqués au CSEC puis à l'ensemble des effectifs. Ils visent à nous guider dans notre quotidien professionnel en présentant, dans une situation donnée, l'attitude à adopter, les actions à entreprendre ou à éviter. Ces principes d'actions sont disponibles et consultables par l'ensemble des collaborateurs sur le réseau interne de Malakoff Humanis.

En cas de doute ou si besoin de conseil en matière de pratique des affaires, les collaborateurs et collaboratrices peuvent s'adresser au **Déontologie Groupe**, par le biais d'une adresse e-mail dédiée.

● RAPPORT DE DURABILITE 2025

Un **comité de déontologie** se réunit a minima 4 fois par an pour prévenir les situations à risques, partager les signaux faibles qui remontent via les différents canaux, et traiter des questions de déontologie qui peuvent se poser. Il a vocation à traiter les sujets suivants :

- Relations entre tiers et pratique des affaires (conflits d'intérêts, politique cadeaux, mécénat...)
- Relations internes entre collaborateurs (discrimination, harcèlement, agissements sexistes, ...)
- Prévention des situations susceptibles d'être frauduleuses (fraude interne)
- Ethique en matière d'intelligence artificielle et données.

Ce comité est présidé par le Directeur Général Adjoint et composé de membres permanents représentatifs des différents métiers. Un membre extérieur, professeur à l'Université Paris Dauphine, participe également au comité Déontologie. Un bilan des activités du déontologue et du comité déontologie est partagé annuellement au Comité exécutif.

Le comité Déontologie établit un plan de travail annuel ayant vocation à partager des thématiques et à instruire des sujets en lien avec les métiers. Les indicateurs de remontée de signalement/sollicitations sont suivis en comité, à savoir : nombre de sollicitations au Déontologue, nombre de signalements via la procédure d'alerte, nombre de cas de fraude interne avérée, nombre de signalements liés aux questions de discrimination, harcèlement et agissements sexistes.

1.2.2. Dispositif d'alerte

1.2.2.1. Dispositif

Malakoff Humanis a mis en place un seul et unique dispositif technique permettant le recueil de l'ensemble des signalements de faits de corruption, de trafic d'influence et, plus largement, de crimes et délits. Outre les salariés, d'autres personnes ayant obtenu des informations dans le cadre de la relation de travail peuvent émettre un signalement : membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance ; collaborateurs externes et occasionnels ; collaborateurs qui ont quitté l'entreprise ; candidats à un emploi au sein de l'entreprise ; co-contractants et leurs sous-traitants.

Pour émettre un signalement, plusieurs canaux existent :

- Une plateforme en web service sécurisée permet de recevoir et traiter les alertes tout en assurant leur traçabilité et leur confidentialité, à l'adresse suivante : <https://report.whistleb.com/fr/malakoffhumanis> ;
- En interne, l'alerte peut être adressée à son responsable hiérarchique, au déontologue du Groupe ou via les référents harcèlement ;
- Le signalement peut être adressé directement à l'externe, auprès de l'autorité judiciaire et administrative compétente, ou du Défenseur des droits.

1.2.2.2. Traitement des alertes

Le Groupe s'engage à :

- Prendre tous les signalements en compte, dès lors que ceux-ci sont signalés de bonne foi et de manière désintéressée ;
- Accuser réception auprès du lanceur d'alerte et l'informer du suivi de l'enquête dans un délai de 7 jours suivant la réception de l'alerte ;
- Enquêter sur les signalements avec diligence et dans des délais raisonnables ;
- Evaluer les faits de manière objective et impartiale ;
- Prendre les mesures correctives et les sanctions disciplinaires adéquates. Qu'il soit anonyme ou non, le signalement sera traité en toute confidentialité.

Sont destinataires des alertes le Déontologue du Groupe ainsi que, dans la limite de leurs attributions respectives, les personnes spécialement chargées du traitement des alertes. Dans ce cadre, l'identité de l'émetteur d'une alerte, des personnes visées par l'alerte ainsi que les informations recueillies à l'occasion de l'alerte sont traitées de façon confidentielle.

1.2.2.3. Protection du lanceur d'alerte

Lancer une alerte interne est un droit et aucun lanceur d'alerte ne saurait être sanctionné, démis de ses fonctions ou soumis à un traitement discriminatoire, directement ou indirectement, pour avoir lancé une alerte interne de bonne foi et de façon désintéressée. L'identité du lanceur d'alerte et les faits relatés seront traités de manière confidentielle, conformément à la réglementation applicable. Toutefois, si une erreur de bonne foi n'entraînera aucune mesure disciplinaire, les dénonciations volontairement abusives ou marquées par une volonté de nuire seront en revanche passibles de sanctions.

1.3. Politique d'achats responsables

1.3.1. Gestion responsable des relations avec les fournisseurs

Les achats de produits et services représentent environ 300 M€ par an au sein de Malakoff Humanis et ont donc un impact social, éthique, sociétal et environnemental important. La politique achats est validée en Comex pour s'assurer de sa cohérence avec les enjeux stratégiques du Groupe. Elle s'applique à l'ensemble des entités du groupe Malakoff Humanis.

Dispositif contractuel

La sélection du fournisseur intègre des critères techniques, fonctionnels, achats, RSE et contractuels. Tous les modèles de contrats contiennent les clauses suivantes :

- suivi et alerte en cas de dépendance économique du prestataire ;
- respect des libertés et droits fondamentaux, des réglementations sociales et environnementales par le prestataire ;
- respect des obligations de lutte contre la corruption ;
- respect des prescriptions du Code du Travail relatives à l'hygiène et à la sécurité.

D'autres dispositifs adaptés au type d'achats nous permettent de nous assurer de l'adéquation des prestations avec nos attentes en matière de responsabilité, par exemple :

- envoi systématique de la Charte Achats du groupe, rappelant les devoirs et droits des fournisseurs ;
- intégration d'une clause diversité pour les fournisseurs collaborant avec la Direction des ressources humaines ;
- intégration d'une clause accessibilité numérique pour les fournisseurs de logiciels ou prestations intellectuelles informatiques.

Prise en compte des enjeux de durabilité

Construite en cohérence avec la démarche RSE, la politique d'achats responsables de Malakoff Humanis a pour vocation de maîtriser les risques liés à nos achats et à leurs conséquences – financières, juridiques, réputationnelles, organisationnelles -, d'avoir un impact positif sur la société et l'environnement, d'anticiper les législations et de répondre aux attentes de nos clients.

Les enjeux de durabilité du Groupe sont traduits dans la politique achats par **4 principes clés** :

Social	Sociétal	Ethique et transparence	Environnement
1) Valoriser l'engagement social de nos fournisseurs et préserver le tissu économique local	2) Contribuer à l'inclusion	3) Garantir et promouvoir des relations commerciales transparentes et éthiques	4) Engager nos partenaires vers la réduction de leur empreinte environnementale
Intégration de critères sociaux dans nos appels d'offres Choix de partenaires locaux Soutien des PME	Achats auprès d'entreprises adaptées, d'ESAT et d'entreprises d'insertion	Suivi et réduction des délais de paiement Suivi et accompagnement des fournisseurs en situation de dépendance économique Amélioration du taux de couverture achats Evaluation de la démarche RSE de nos fournisseurs	Suivi et réduction de l'empreinte carbone des achats Intégration de critères environnementaux dans nos appels d'offre Sobriété dans nos achats Engagement de nos fournisseurs dans la mesure et la réduction de leurs propres émissions de GES

La démarche d'achats responsables s'inspire des principes et bonnes pratiques de la norme ISO 20 400, des travaux de l'ObsAR (Observatoire des Achats Responsables) et de la Charte RFAR (Relations Fournisseurs et Achats Responsables) que Malakoff Humanis a signé en 2025.

Concrètement, le dispositif d'achats responsables comprend :

- Une **cartographie** des enjeux sociaux, éthiques, environnementaux et sociétaux de nos familles d'achats,
- Un **questionnaire RSE** pour analyser la démarche de durabilité de nos fournisseurs,
- L'intégration de **critères RSE dans les appels d'offres** (10% minimum pour les prestations intellectuelles, 20% minimum pour tous les autres achats)
- Un **programme de formation et sensibilisation des acheteurs** aux achats responsables ;
- Un **système d'alerte en cas de dépendance économique**.

En complément, Malakoff Humanis s'engage à :

● RAPPORT DE DURABILITE 2025

Poursuivre les achats auprès d'ESAT, entreprises adaptées et entreprises d'insertion ;
Diminuer les délais de paiement des fournisseurs (voir *Politique en matière de délais de paiement*).

Cibles et indicateurs clés en matière de durabilité⁹³

Malakoff Humanis suit la bonne mise en œuvre de sa démarche d'achats responsables par le biais d'indicateurs de performance et d'indicateurs de suivi.

	2025	Cible 2026
Taux de couverture achats	85%	> 80%
Part d'acheteurs formés aux achats responsables	100%	> 90%
Dossiers achats avec évaluation de la démarche RSE du fournisseur	93%	> 80%
Dossiers achats incluant des critères RSE d'évaluation de la prestation	64%	> 80%
Montant des achats auprès d'ESAT, EA et EI ⁹⁴	1,1 M€	NA

Mesure et révision des indicateurs

Les indicateurs sont évalués chaque année. Leurs cibles, proposées par les directions Achats et RSE, puis validées par le Comité de Direction Achats et présentées en Comex, pourront être ajustées lors du prochain projet d'entreprise (2027-2030).

Définition des cibles

- **Taux de couverture achats** : objectif de plus de 80 %, en alignement avec les bonnes pratiques du marché ;
- **Formation des acheteurs** : cible de plus de 90 %, intégrant les aléas liés aux absences et aux évolutions RH (départs, recrutements...);
- **Dossiers achats avec évaluation RSE (démarche du fournisseur ou critères RSE d'évaluation de la prestation)** : deux nouveaux indicateurs, ambitieux et non cumulatifs, qui nécessitent une exigence renouvelée chaque année. Les cibles sont des premiers paliers définis lors de la création de ces indicateurs, et pourront être revus à la hausse à l'occasion du prochain projet d'entreprise.

1.3.2. Pratiques en matière de paiement

Malakoff Humanis souhaite aller plus loin que le respect des lois et réglementations en vigueur en matière de délais de paiement. Les délais de paiement sont publiés annuellement dans le rapport de gestion du Groupe et donc présentés aux instances de gouvernance (Comité Audit et Risques, Conseils d'administration de la SGAM, de la Sommitale puis des entités).

Depuis le début de la crise covid en mars 2020, la Direction générale a pris la décision de payer ses fournisseurs sans attendre les échéances, dès lors que le processus d'engagement de dépenses ainsi que les contrôles étaient respectés.

Plusieurs leviers sont activés pour diminuer les délais :

- Leviers techniques : évolution du paramétrage pour que le paiement soit exécuté à J+1 de la validation de la facture ;
- Leviers humains : animation des métiers pour réduire leurs délais de validation des factures
Réunion mensuelle avec les principaux validateurs métiers pour les mobiliser et les sensibiliser lorsque l'on constate des dérives par périmètre ;
Suivi des délais de paiement transmis mensuellement au Directeur Financier du Groupe et aux métiers

Malakoff Humanis n'a pas adopté d'approche différenciée par type de fournisseur.

Compte-tenu du report de la facturation électronique, la baisse des délais de paiement sera moins rapide que prévu initialement. Le Groupe s'est engagé à être en dessous de 30 jours en 2026.

Par ailleurs, Malakoff Humanis interroge ses fournisseurs sur les délais de paiement qu'ils pratiquent auprès de leurs propres fournisseurs par le biais du questionnaire RSE. En fonction de la réponse, une note est donnée et elle influe sur la note finale obtenue sur la démarche RSE du fournisseur.

⁹³ Ces indicateurs concernent uniquement le périmètre Malakoff Humanis (cercle 1).

⁹⁴ Il s'agit d'un montant à atteindre annuellement et non pas cumulé

	2025	Cible 2026
Nombre moyen de jours pour payer une facture à partir de la date à laquelle le délai contractuel ou légal de paiement commence à être calculé	30	<30
Pourcentage de paiements alignés avec les conditions de paiement standard	91%	N/A
Nombre de procédures légales en cours pour paiements tardifs	0	N/A

Mesure et révision des indicateurs

Les indicateurs sont évalués chaque année. La cible est proposée par la Direction Finance puis validée par le Comité de Direction Finance. Elle pourra être ajustée lors du prochain projet d'entreprise (2027-2030).

1.4. Prévention et détection de la corruption

1.4.1. Dispositif anticorruption

Malakoff Humanis a pris un engagement public en adhérant en 2025 au Pacte Mondial des Nations Unies dont le 10e principe invite les entreprises à « agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin ».

Le Groupe a mis en place un dispositif anticorruption basé sur les recommandations de l'Agence française Anti-corruption (AFA), qui s'applique à l'ensemble du groupe Malakoff Humanis.

Ce dispositif comprend :

- Une **cartographie des risques** de corruption et de conflits d'intérêts ;
- L'**identification des personnes et fonctions exposées** aux risques de corruption ;
- Une **campagne annuelle de déclaration d'intérêts** auprès des personnes qualifiées d'exposées ;
- Un **code de conduite anticorruption** incluant des règles en matière de cadeaux et invitations ;
- Un **plan de formation et de communication** ;
- Un **dispositif d'alerte** ;
- Des **mesures de prévention et de contrôle** (critères de sélection des partenaires, cadre contractuel défini et suivi, contrôles préventifs et détectifs) ;
- Un **régime de sanctions** adapté à la politique de tolérance zéro à l'égard de la corruption sous toutes ses formes.

Il est également attendu que les partenaires du Groupe fassent preuve d'intégrité dans les mêmes conditions. La participation d'un partenaire à un acte de corruption peut entraîner la rupture immédiate de la relation commerciale.

1.4.2. Rôles et responsabilités

Chaque année, le plan de contrôle de conformité de l'année à venir est présenté en novembre pour avis au Comité Audit et Risques. Ce plan est ensuite présenté dans les conseils d'administration de la SGAM puis des entités pour validation. Il inclut les travaux prioritaires à mener, notamment en matière de lutte contre la corruption.

La mise en place et la supervision du programme anticorruption relève de la responsabilité de la Direction des Risques du Groupe (DRG) à l'égard des parties prenantes (collaborateurs, fournisseurs, clients, etc).

En application des bonnes pratiques reconnues de l'AFA, la responsable de la fonction Conformité est chargée de piloter le déploiement, la mise en œuvre, l'évaluation et l'actualisation du programme de conformité anticorruption, en étroite coopération avec les différentes fonctions concernées au sein du Groupe. Le dispositif permet ainsi de coordonner la lutte contre la corruption avec d'autres domaines connexes (la lutte contre la fraude, la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LCB-FT), la prévention des conflits d'intérêts...).

En cas de doute sur un risque de corruption, l'enquête et la qualification des faits seront menées par le déontologue et la Direction conformité, le cas échéant avec la coopération de la direction concernée. Après enquête, une situation avérée de conflit d'intérêt donnerait lieu à une information à la ligne managériale (jusqu'au membre COMEX) ainsi qu'à des préconisations de traitement de la situation.

1.4.3. Plan de communication

Le code de conduite anticorruption est annexé au règlement intérieur du Groupe et produit à ce titre les mêmes effets. Il s'applique à toute personne exerçant une activité professionnelle au sein de l'entreprise (salariés, fournisseurs). Il est communiqué et mis à disposition à l'ensemble des collaborateurs sur l'intranet du Groupe. Préalablement, le présent

● RAPPORT DE DURABILITE 2025

code de conduite avait été soumis à l'avis des instances représentatives du personnel et communiqué à l'Inspecteur du travail.

1.4.4. Plan de sensibilisation et de formation

Le plan de sensibilisation et de formation à la lutte contre la corruption est défini par la Direction Conformité Groupe. Une campagne de formation anticorruption est déployée tous les 2 ans auprès des personnes les plus exposées en interne. Les fonctions à risque sont identifiées à partir de la cartographie des risques.

Il s'agit :

- Des personnels disposant d'un certain niveau de responsabilité dans l'entreprise (membres du Comex et leurs N-1) ;
- Des personnels en relation avec les tiers et/ou détenant un pouvoir de décision sur ces relations (ex : achats, courtage, partenariats santé...) ;
- Tous les nouveaux entrants suivent une formation LCB-FT.

Le module e-learning proposé est adapté à l'environnement et aux principes de conduite du Groupe, illustré par des mises en situation concrètes et validé par la réalisation d'un test en fin de parcours. Ce module obligatoire aborde la réglementation en matière de corruption et de conflit d'intérêts, les risques encourus, les comportements à adopter et à proscrire, les procédures du Groupe ainsi que des mises en situation.

Au cours de l'exercice financier 2025, Malakoff Humanis a proposé une formation à ses travailleurs à risque conformément à sa politique. La formation est obligatoire pour les fonctions à risque, mais Malakoff Humanis a également proposé une formation sur une base volontaire aux autres travailleurs. Les détails de cette formation dispensée au cours de l'année sont présentés ci-après.

	Comex et N-1 comex	Autres personnels exposés
Total des personnes sollicitées	61	2 901
Total ayant participé	62%	93%
Durée de la formation	30 minutes	30 minutes
Fréquence de la formation	Tous les 2 ans	Tous les 2 ans
Thématiques abordées	Corruption (définition, risques encourus) - Focus conflits d'intérêt – Focus trafic d'influence – Focus cadeaux et invitations – Focus représentants d'intérêts – Dispositif d'alerte.	

Des actions de sensibilisation sont également réalisées auprès des effectifs du Groupe afin qu'ils prennent conscience des conflits d'intérêts potentiels pouvant survenir dans leurs activités professionnelles et qu'ils connaissent les règles de conduite en cas de survenance de ces situations. À titre d'exemple, chaque fin d'année, un rappel est effectué à l'ensemble des effectifs du Groupe à propos des cadeaux de fin d'année.

1.4.5. Cas de corruption ou de versement de pots-de-vin ⁹⁵

	2025
Nombre de condamnations pour violation des lois anticorruption et anti-pots-de-vin	0
Montant des amendes pour violation des lois anticorruption et anti-pots-de-vin	0
Nombre d'incidents confirmés de corruption ou de pots-de-vin	0
Nombre d'incidents confirmés dans lesquels des employés ont été licenciés ou disciplinés pour des incidents liés à la corruption ou aux pots-de-vin	0
Nombre d'incidents confirmés concernant des contrats avec des partenaires commerciaux qui ont été résiliés ou non renouvelés en raison de violations liées à la corruption ou aux pots-de-vin	0

⁹⁵ Ces indicateurs concernent uniquement le périmètre Malakoff Humanis (cercle 1).

1.5. Influence politique et activités de lobbying

Le groupe Malakoff Humanis ne finance pas de parti politique.

Les intérêts du Groupe sont représentés auprès des institutionnels par les fédérations auxquelles nous sommes affiliés (FIPS, Mutualité française, France Assureurs).

Le groupe Malakoff Humanis est un groupe paritaire et mutualiste. Les administrateurs, non rémunérés, sont élus parmi l'ensemble des clients du Groupe. A ce titre, il est possible que certains d'entre eux occupent ou aient occupés des fonctions au sein d'entreprises publiques si celles-ci font partie des clients du Groupe.

Partie 5. Annexes

Titre 1. Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par la déclaration relative à la durabilité de l'entreprise

ESRS 2	Informations générales	Page
BP-1	Base générale pour la préparation des états de durabilité	6
BP-2	Publication d'informations relatives à des circonstances particulières	8
GOV-1	Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	10
GOV-2	Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traités par ces organes	10
GOV-3	Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation	13
GOV-4	Déclaration sur la diligence raisonnable	14
GOV-5	Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité	14
SBM-1	Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	14
SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	17
SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	20
IRO-1	Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels	21
IRO-2	Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité de l'entreprise	89
ESRS E1	Changement climatique	
E1-1	E1-1 : Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	28
E1.SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	24
E1-2	Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	27
E1-3	Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique	29
E1-4	Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	28
E1-5	Consommation et mix énergétique	37
E1-6	Émissions brutes de GES des périmètres 1, 2, 3 et émissions totales de GES	38
E1-7	Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone	43
E1-8	Tarifification interne du carbone	43
E1-9	Effets financiers escomptés des risques physiques et de transition importants et opportunités potentielles liées au changement climatique	43
ESRS E4	Biodiversité et écosystèmes	
E4-1	Plan de transition et prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle économique	45
E4.SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	49
E4-2	Politiques relatives à la biodiversité et aux écosystèmes	49
E4-3	Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes	51

E4-4	Cibles liées à la biodiversité et aux écosystèmes	51
ESRS S1	Personnel de l'entreprise	
S1.SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	59
S1-1	Politiques concernant le personnel de l'entreprise	61
S1-2	Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts	69
S1-3	Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations	69
S1-4	Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions	61
S1-5	Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	61
S1-6	Caractéristiques des salariés de l'entreprise	60
S1-8	Couverture des négociations collectives et dialogue social	69
S1-9	Indicateurs de diversité	64
S1-10	Salaires décents	67
S1-11	Protection sociale	67
S1-12	Personnes handicapées	64
S1-13	Indicateurs de formation et de développement des compétences	68
S1-14	Indicateurs de santé et de sécurité	61
S1-16	Indicateurs de rémunération	67
S1-17	Cas, plaintes et impacts graves sur les droits de l'homme	61
ESRS S4	Clients et utilisateurs finaux	
S4.SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	71
S4-1	Politiques concernant les consommateurs et les utilisateurs finaux	72
S4-2	Processus de dialogue avec les consommateurs et utilisateurs finaux au sujet des impacts	79
S4-3	Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations	80
S4-4	Actions concernant les impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions	72
S4-5	Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	72
ESRS G1	Conduite des affaires	
G1-1	Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise	82
G1-2	Gestion des relations avec les fournisseurs	84
G1-3	Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	86
G1-4	Cas de corruption ou de versement de pots-de-vin	87
G1-5	Influence politique et activités de lobbying	88
G1-6	Pratiques en matière de paiement	85

Titre 2. Liste des points de données prévus dans les normes transversales et thématiques qui sont requis par d'autres actes législatifs de l'Union

Le présent appendice fait partie intégrante d'ESRS 2. Le tableau suivant présente les points de données prévus dans ESRS 2 et dans les ESRS thématiques qui sont requis par d'autres actes législatifs de l'Union.

Exigence de publication et point de données y relatif	Référence SFDR ⁹⁶	Référence pilier 3 ⁹⁷	Référence règlement sur les indices de référence ⁹⁸	UE Loi européenne sur le climat ⁹⁹
ESRS 2 GOV-1 Mixité au sein des organes de gouvernance paragraphe 21, point d) – page 11	Indicateur no 13, tableau 1, annexe I	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission ¹⁰⁰		
ESRS 2 GOV-1 Pourcentage d'administrateurs indépendants paragraphe 21, point e) – page 11			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission	
ESRS 2 GOV-4 Déclaration sur la vigilance raisonnable paragraphe 30 – page 13	Indicateur no 10, tableau 3, annexe I			
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées aux combustibles fossiles paragraphe 40, point d) i) – page 14	Indicateur no 4, tableau 1, annexe I	Article 449 <i>bis</i> du règlement (UE) no 575/2013; Règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission ¹⁰¹ , tableau 1: Informations qualitatives sur le risque environnemental et tableau 2: Informations qualitatives sur le risque social	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission	
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la fabrication de produits chimiques paragraphe 40, point d) ii) – page 14	Indicateur no 9, tableau 2, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission	
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à des armes controversées paragraphe 40, point d) iii) – page 14	Indicateur no 14, tableau 1, annexe I		Article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818(7), annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816	
ESRS 2 SBM-1			Règlement délégué (UE) 2020/1818,	

⁹⁶ Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (JO L 317 du 9.12.2019, p. 1).

⁹⁷ Règlement (UE) no 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement et modifiant le règlement (UE) no 648/2012 (règlement sur les exigences de fonds propres ou règlement «CRR») (JO L 176 du 27.6.2013, p. 1).

⁹⁸ Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement et modifiant les directives 2008/48/CE et 2014/17/UE et le règlement (UE) no 596/2014 (JO L 171 du 29.6.2016, p. 1).

⁹⁹ Règlement (UE) 2021/1119 du Parlement européen et du Conseil du 30 juin 2021 établissant le cadre requis pour parvenir à la neutralité climatique et modifiant les règlements (CE) no 401/2009 et (UE) 2018/1999 («loi européenne sur le climat») (JO L 243 du 9.7.2021, p. 1).

¹⁰⁰ Règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission du 17 juillet 2020 complétant le règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'explication, dans la déclaration d'indice de référence, de la manière dont les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sont pris en compte dans chaque indice de référence fourni et publié (JO L 406 du 3.12.2020, p. 1).

¹⁰¹ Règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission du 30 novembre 2022 modifiant les normes techniques d'exécution définies dans le règlement d'exécution (UE) 2021/637 en ce qui concerne la publication d'informations sur les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (JO L 324 du 19.12.2022, p. 1).

Participation à des activités liées à la culture et à la production de tabac paragraphe 40, point d) iv) – page 14			article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II.	
ESRS E1-1 Plan de transition pour atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050 paragraphe 14 – page 27				Article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1119
ESRS E1-1 Entreprises exclues des indices de référence «accord de Paris» paragraphe 16, point g) – page 34		Article 449 bis Règlement (UE) no 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 1: Portefeuille bancaire — Risque de transition lié au changement climatique: Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle.	Article 12, paragraphe 1, points d) à g), et article 12, paragraphe 2, du règlement délégué (UE) 2020/1818	
ESRS E1-4 Cibles de réduction des émissions de GES paragraphe 34 – page 27	Indicateur no 4, tableau 2, annexe I	Article 449 bis Règlement (UE) no 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 3: Portefeuille bancaire — Risque de transition lié au changement climatique: indicateurs d'alignement	Article 6 du règlement délégué (UE) 2020/1818	
ESRS E1-5 Consommation d'énergie produite à partir de combustibles fossiles ventilée par source d'énergie (uniquement les secteurs ayant un fort impact sur le climat) paragraphe 38 – page 36	Indicateur no 5, tableau 1, et indicateur no 5, tableau 2, annexe I			
ESRS E1-5 Consommation d'énergie et mix énergétique paragraphe 37 – page 36	Indicateur no 5, tableau 1, annexe I			
ESRS E1-5 Intensité énergétique des activités dans les secteurs à fort impact climatique paragraphes 40 à 43 – page 14	Indicateur no 6, tableau 1, annexe I			
ESRS E1-6 Émissions brutes de GES des scopes 1, 2 ou 3 et émissions totales de GES paragraphe 44 – page 37	Indicateurs no 1 et no 2, tableau 1, annexe I	Article 449 bis du règlement (UE) no 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 1: Portefeuille bancaire — Risque de transition lié au changement climatique: Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	Article 5, paragraphe 1, article 6 et article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818	
ESRS E1-6 Intensité des émissions de GES brutes paragraphes 53 à 55 – page 42	Indicateur no 3, tableau 1, annexe I	Article 449 bis du règlement (UE) no 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 3: Portefeuille bancaire — Risque de transition lié au changement	Article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818	

● **RAPPORT DE DURABILITE 2025**

		climatique: indicateurs d'alignement		
ESRS E1-7 Absorptions de GES et crédits carbone paragraphe 56 – page 42				Article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1119
ESRS E1-9 Exposition du portefeuille de l'indice de référence à des risques physiques liés au climat paragraphe 66 – page 42			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818, Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816	
ESRS E1-9 Désagrégation des montants monétaires par risque physique aigu et chronique paragraphe 66, point a) ESRS E1-9 Localisation des actifs importants exposés à un risque physique matériel paragraphe 66, point c) – page 42		Article 449 <i>bis</i> du règlement (UE) no 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphes 46 et 47, modèle 5: Portefeuille bancaire — Risque physique lié au changement climatique: expositions soumises à un risque physique.		
ESRS E1-9 Ventilation de la valeur comptable des actifs immobiliers de l'entreprise par classe d'efficacité énergétique paragraphe 67, point c) – page 42		Article 449 <i>bis</i> du règlement (UE) no 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphe 34, modèle 2: Portefeuille bancaire — Risque de transition lié au changement climatique: Prêts garantis par des biens immobiliers — Efficacité énergétique des sûretés		
ESRS E1-9 Degré d'exposition du portefeuille aux opportunités liées au climat paragraphe 69 – page 42			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission	
ESRS 2- SBM 3 - E4 paragraphe 16, point a) – page 49	Indicateur no 7, tableau 1, annexe I			
ESRS 2- SBM 3 - E4 paragraphe 16, point b) – page 49	Indicateur no 10, tableau 2, annexe I			
ESRS 2- SBM 3 - E4 paragraphe 16, point c) – page 49	Indicateur no 14, tableau 2, annexe I			
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques foncières/agricoles durables paragraphe 24, point b) – page 49	Indicateur no 11, tableau 2, annexe I			
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers paragraphe 24, point c) – page 49	Indicateur no 12, tableau 2, annexe I			
ESRS E4-2 Politiques de lutte contre la déforestation paragraphe 24, point d) – page 49	Indicateur no 15, tableau 2, annexe I			
ESRS 2- SBM3 - S1 Risque de travail forcé paragraphe 14, point f) – page 60	Indicateur no 13, tableau 3, annexe I			

ESRS 2- SBM3 - S1 Risque d'exploitation d'enfants par le travail paragraphe 14, point g) – page 58	Indicateur no 12, tableau 3, annexe I			
ESRS S1-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme paragraphe 20 – page 58	Indicateur no 9, tableau 3, et indicateur no 11, tableau 1, annexe I			
ESRS S1-1 Politiques de vigilance raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 21– page 60			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission	
ESRS S1-1 Processus et mesures de prévention de la traite des êtres humains paragraphe 22– page 60	Indicateur no 11, tableau 3, annexe I			
ESRS S1-1 Politique de prévention ou système de gestion des accidents du travail paragraphe 23 – page 61	Indicateur no 1, tableau 3, annexe I			
ESRS S1-3 Mécanismes de traitement des différends ou des plaintes paragraphe 32, point c) – page 69	Indicateur no 5, tableau 3, annexe I			
ESRS S1-14 Nombre de décès et nombre et taux d'accidents liés au travail paragraphe 88, points b) et c) – page 61	Indicateur no 2, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission	
ESRS S1-14 Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies paragraphe 88, point e) – page 61	Indicateur no 3, tableau 3, annexe I			
ESRS S1-16 Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé paragraphe 97, point a) – page 67	Indicateur no 12, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816	
ESRS S1-16 Ratio de rémunération excessif du directeur général paragraphe 97, point b) – page 67	Indicateur no 8, tableau 3, annexe I			
ESRS S1-17 Cas de discrimination paragraphe 103, point a) – page 60	Indicateur no 7, tableau 3, annexe I			
ESRS S1-17 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 104, point a) – page 60	Indicateur no 10, tableau 1, et indicateur no 14, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818	
ESRS S4-1 Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux paragraphe 16 – page 72	Indicateur no 9, tableau 3, et indicateur no 11, tableau 1, annexe I			
ESRS S4-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 17– page 79	Indicateur n°10, tableau 1, annexe I	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		

• **RAPPORT DE DURABILITE 2025**

ESRS S4-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme paragraphe 35 – page 79	Indicateur n°14, tableau 3, annexe I			
ESRS G1-1 Convention des Nations unies contre la corruption paragraphe 10, point b) – page 85	Indicateur n°15, tableau 3, annexe I			
ESRS G1-1 Protection des lanceurs d'alerte paragraphe 10, point d) – page 83	Indicateur n°6, tableau 3, annexe I			
ESRS G1-4 Amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption paragraphe 24, point a) – page 87	Indicateur n°17, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816	
ESRS G1-4 Normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption paragraphe 24, point b) – page 86	Indicateur n°16, tableau 3, annexe I			



MALAKOFF HUMANIS
21 rue Laffitte, 75009 Paris



45, rue Kleber
92300 Levallois Perret

SGAM Malakoff Humanis

Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 de la SGAM Malakoff Humanis, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2025



45, rue Kleber
92300 Levallois Perret

SGAM Malakoff Humanis

Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 de la SGAM Malakoff Humanis, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2025

SGAM Malakoff Humains

Siège Social : 21, rue Laffitte

75009 Paris

RCS Paris 844 914 887

Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 de la SGAM Malakoff Humanis relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de la SGAM Malakoff Humanis,

Le présent rapport est émis en notre qualité de commissaire aux comptes de la SGAM Malakoff Humanis. Il porte sur les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2025 et incluses dans la section 6 du rapport sur la gestion du groupe.

Nos travaux, qui portent sur ces informations, ont été réalisés dans un contexte évolutif caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes et le développement de pratiques de place.

En application de l'article L.233-28-4 du code de commerce, la SGAM Malakoff Humanis est tenue d'inclure les informations précitées au sein d'une section distincte du rapport sur la gestion du groupe.

Ces informations permettent de comprendre les impacts de l'activité du groupe sur les enjeux de durabilité, ainsi que la manière dont ces enjeux influent sur l'évolution de ses affaires, de ses résultats et de sa situation. Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

En application du II de l'article L.821-54 du code précité, notre mission consiste à mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :

- la conformité aux exigences découlant des normes d'information en matière de durabilité adoptées par la Commission européenne en vertu de l'article 29 ter de la directive (UE) 2013/34 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013, telle que modifiée par la directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (ci-après ESRS pour *European Sustainability Reporting Standards*) du processus mis en œuvre par la SGAM Malakoff Humanis pour déterminer les informations publiées, qui incluent, lorsque l'entité y est soumise, l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L.2312-17 du code du travail ;
- la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la section 6 du rapport sur la gestion du groupe avec les dispositions de l'article L.233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS ; et
- le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

L'exercice de cette mission est réalisé en conformité avec les règles déontologiques, y compris d'indépendance, et les règles de qualité prescrites par le code de commerce.

Il est également régi par les lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit « *Mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852* ».

Dans les trois parties distinctes du rapport qui suivent, nous présentons, pour chacun des axes de notre mission, la nature des vérifications que nous avons opérées, les conclusions que nous en avons tirées, et, à l'appui de ces conclusions, les éléments qui ont fait l'objet, de notre part, d'une attention particulière et les diligences que nous avons mises en œuvre au titre de ces éléments. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'exprimons pas de conclusion sur ces éléments pris isolément et qu'il convient de considérer que les diligences explicitées

s'inscrivent dans le contexte global de la formation des conclusions émises sur chacun des trois axes de notre mission.

Enfin, lorsqu'il nous semble nécessaire d'attirer votre attention sur une ou plusieurs informations en matière de durabilité fournies par la SGAM Malakoff Humanis dans le rapport sur la gestion du groupe, nous formulons un paragraphe d'observations.

Limites de notre mission

Notre mission ayant pour objectif d'exprimer une assurance limitée, la nature (choix des techniques de contrôle) des travaux, leur étendue (amplitude), et leur durée, sont moindres que ceux nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable.

Cette mission ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SGAM Malakoff Humanis, notamment à porter une appréciation, qui dépasserait la conformité aux prescriptions d'information des ESRS sur la pertinence des choix opérés par la SGAM Malakoff Humanis en termes de plans d'action, de cibles, de politiques, d'analyses de scénarios et de plans de transition.

En outre, s'agissant des informations prospectives, qui présentent par nature un caractère incertain, leurs réalisations futures différeront parfois de manière significative des informations prospectives présentées dans le rapport sur la gestion du groupe.

Notre mission permet cependant d'exprimer des conclusions concernant le processus de détermination des informations en matière de durabilité publiées, les informations elles-mêmes, et les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, quant à l'absence d'identification ou, au contraire, l'identification d'erreurs, omissions ou incohérences d'une importance telle qu'elles seraient susceptibles d'influencer les décisions que pourraient prendre les lecteurs des informations objet de nos vérifications.

Les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenus pour leur établissement et présentés dans le rapport sur la gestion du groupe.

Conformité aux exigences découlant des normes ESRS du processus mis en œuvre par la SGAM Malakoff Humanis pour déterminer les informations publiées, qui incluent l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L.2312-17 du Code du travail

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que :

- le processus défini et mis en œuvre par la SGAM Malakoff Humanis incluant l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L.2312-17 du code du travail lui a permis, conformément aux ESRS, d'identifier et d'évaluer ses impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité, et d'identifier ceux de ces impacts, risques et opportunités matériels qui ont conduit à la publication des informations en matière de durabilité dans la section 6 du rapport sur la gestion du groupe, et
- les informations fournies sur ce processus sont également conformes aux ESRS.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en œuvre par la SGAM Malakoff Humanis avec les ESRS.

Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations figurant paragraphe 1.11 « Procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels » dans le rapport sur la gestion du groupe décrivant l'approche retenue pour l'analyse de double matérialité et plus particulièrement en ce qui concerne les limites méthodologiques du processus de l'analyse de double matérialité concernant la quantification des impacts environnementaux du point de vue des investissements sur les normes E2, E3, et E5.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par le groupe pour déterminer les informations publiées.

Concernant l'identification des parties prenantes

Les informations relatives à l'identification des parties prenantes sont mentionnées dans la section « 1.9 Intérêts et points de vue des parties prenantes » de l'Etat de durabilité.

Nous avons pris connaissance de l'analyse réalisée par la SGAM Malakoff Humanis pour identifier :

- les parties prenantes, qui peuvent affecter les entités du périmètre des informations ou peuvent être affectées par elles, par leurs activités et relations d'affaires directes ou indirectes dans la chaîne de valeur ;
- les principaux utilisateurs des états de durabilité (y compris les principaux utilisateurs des états financiers).

Nous nous sommes entretenus avec la direction et les personnes que nous avons jugé appropriées et avons inspecté la documentation disponible. Nos diligences ont notamment consisté à :

- apprécier la cohérence des principales parties prenantes identifiées par la SGAM Malakoff Humanis avec la nature de ses activités et son implantation géographique, en tenant compte de ses relations d'affaires et de sa chaîne de valeur ;
- apprécier le caractère approprié de la description donnée dans la section « 1.9 Intérêts et points de vue des parties prenantes » de l'Etat de durabilité, en ce qui concerne les modalités de collecte des intérêts et des points de vue des parties prenantes mises en place par le groupe.

Concernant l'identification des impacts, risques et opportunités

Les informations relatives à l'identification des impacts, risques et opportunités sont mentionnées au paragraphe « 1.11. Procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques opportunités matériels » de la section 6 du rapport sur la gestion du groupe.

Nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par le groupe concernant l'identification des impacts (négatifs ou positifs), risques et opportunités (« IRO »), réels ou potentiels, en lien avec les enjeux de durabilité mentionnés dans le paragraphe AR 16 des « Exigences d'application » de la norme ESRS 1 et le cas échéant, ceux qui sont spécifiques au groupe, tel que présenté dans le paragraphe « 1.10 Impacts, risques et opportunités (IROs) importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique »

Nous avons également apprécié l'exhaustivité des activités comprises dans le périmètre retenu pour l'identification des IRO.

Nous avons pris connaissance de la cartographie réalisée par le groupe des IRO identifiés, incluant notamment la description de leur répartition dans les activités propres et la chaîne de valeur, ainsi que de leur horizon temporel (court, moyen ou long terme), et apprécié la cohérence de cette cartographie avec notre connaissance du groupe et, le cas échéant, avec les analyses de risques menées par les entités du groupe.

Nous avons notamment :

- Apprécié la manière dont l'entité a considéré la liste des sujets de durabilité énumérés par la norme ESRS 1 (AR 16) dans son analyse,
- Apprécié la cohérence des impacts, risques et opportunités actuels et potentiels identifiés par l'entité avec les analyses sectorielles disponibles,
- Apprécié la cohérence, avec notre connaissance du groupe, des impacts, risques et opportunités actuel et potentiels identifiés par le groupe, notamment ceux qui lui sont spécifiques, car non couverts ou insuffisamment couverts par les normes ESRS découlant de ses activités propres ou de ses relations d'affaires en tant que réassureur et en tant qu'investisseur,
- Apprécier comment l'entité a pris en considération les différents horizons temporels notamment s'agissant des enjeux climatiques,
- Apprécier si l'entité a pris en compte les risques et opportunités pouvant découler d'affaires, y compris les actions pour gérer certains impacts ou risques.

Concernant l'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière

Les informations relatives à l'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière sont mentionnées au paragraphe « 1.11. Procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques opportunités matériels » de l'Etat de durabilité.

Nous avons pris connaissance, par entretien avec la direction et inspection de la documentation disponible, du processus d'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière mis en œuvre par l'entité, et apprécié sa conformité au regard des critères définis par la norme ESRS 1.

Nous avons notamment apprécié la façon dont la SGAM Malakoff Humanis a établi et appliqué les critères de matérialité de l'information définis par la norme ESRS 1, y compris relatifs à la fixation de seuils, pour déterminer les informations matérielles publiées :

- au titre des indicateurs relatifs aux IRO matériels identifiés conformément aux normes ESRS thématiques concernées ;
- au titre des informations spécifiques au groupe.

Conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la section 6 du rapport sur la gestion du groupe avec les dispositions de l'article L.233-28-4 du Code de commerce, y compris avec les ESRS

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, y compris aux ESRS :

- les renseignements fournis permettent de comprendre les modalités de préparation et de gouvernance des informations en matière de durabilité incluses dans la section 6 du rapport sur la gestion du groupe, y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et les exemptions de divulgation retenues ;
- la présentation de ces informations en garantit la lisibilité et la compréhensibilité ;

- le périmètre retenu relativement à ces informations est approprié ; et
- sur la base d'une sélection, fondée sur notre analyse des risques de non-conformité des informations fournies et des attentes de leurs utilisateurs, que ces informations ne présentent pas d'erreurs, omissions, incohérences importantes, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la section 6 du rapport sur la gestion du groupe avec les dispositions de L.233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS.

Observations

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- les informations figurant dans la section « 1.3. Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique » du Titre 1. « ESRS E1 : Changement climatique » portant sur la différence de périmètre entre la publication des informations associées au plan de transition, intégrant l'activité de retraite complémentaire, et celles de l'état de durabilité, qui exclut cette activité.
- les informations figurant dans la section « 1.5. Émissions brutes de GES scope 1, 2 et 3 » du titre 1 « ESRS E1 : Changement climatique » indiquent que le périmètre des émissions financées présentées n'est pas exhaustif, en raison de l'exclusion de certaines classes d'actifs (UC ou actifs non cotés) ainsi que de limites méthodologiques relatives au calcul des émissions assurées.
- les informations figurant au paragraphe « 1.3.4. Rémunération et partage de la valeur » en particulier le paragraphe « Ecarts de rémunération » qui précise que les ratios calculés sur les rémunérations ont été réalisées pour chaque entité composant le groupe Malakoff Humanis puis agrégées sous la forme d'une moyenne pondérée par les effectifs.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans les Etats de durabilité avec les dispositions de l'article L.233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS.

Informations fournies en application de la norme environnementale ESRS E1

Les informations publiées au titre du changement climatique (ESRS E1) sont mentionnées au paragraphe 1 « ESRS E1 : Changement climatique » de la section 6 du rapport sur la gestion du groupe.

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS de ces informations.

Sur la base des entretiens menés avec la direction ou les personnes concernées, et des documents collectés, nos diligences ont notamment consisté à apprécier le caractère approprié de l'information présentée dans la section 6 du rapport sur la gestion du groupe, et sa cohérence d'ensemble avec notre connaissance du groupe notamment au titre :

- du plan de transition pour l'atténuation du changement climatique ;
- des politiques pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique ;
- des actions en rapport avec les politiques en matière de changement climatiques ;

- des cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci ;
- des émissions de gaz à effet de serre des périmètres 1, 2 et 3.

En ce qui concerne les informations relatives au plan de transition, nos travaux, menés en incluant dans l'équipe des membres ayant une compétence particulière en matière de climat, ont principalement consisté à :

- examiner l'information donnée sur les éléments restant à améliorer s'agissant de ce plan de transition et au regard des prescriptions de la norme ESRS E1 ;
- apprécier si les informations publiées décrivent de manière appropriée les hypothèses structurantes sous-tendant ce plan, étant précisé que nous n'avons pas à nous prononcer sur le caractère approprié ou le niveau d'ambition des objectifs de ce plan ;
- apprécier si le plan de transition a été intégré dans le plan stratégique tel qu'approuvé par les instances dirigeantes.

Enfin, concernant les informations publiées au titre du bilan d'émission des gaz à effet de serre, nos travaux ont principalement consisté à :

- apprécier la cohérence du périmètre considéré pour l'évaluation du bilan d'émissions de gaz à effet de serre avec le périmètre des états financiers consolidés, les activités sous contrôle opérationnel, et la chaîne de valeur amont et aval ;
- prendre connaissance du protocole d'établissement de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre utilisé par l'entité pour établir le bilan d'émissions de gaz à effet de serre et apprécier ses modalités d'application, sur une sélection de catégories d'émissions notamment au titre du scope 3 ;
- apprécier les choix méthodologiques opérés par le groupe, notamment les hypothèses structurantes retenues et le recours à des estimations, le cas échéant ;
- apprécier le caractère approprié des facteurs d'émission utilisés et le calcul des conversions afférentes ainsi que les hypothèses de calcul et d'extrapolation, compte tenu de l'incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées ;
- nous avons vérifié l'exactitude arithmétique des calculs servant à établir ces informations.

Respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier le processus mis en œuvre par la SGAM Malakoff Humanis pour déterminer le caractère éligible et aligné des activités des entités comprises dans la combinaison.

Ils ont également consisté à vérifier que les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, ce qui implique la vérification :

- de la conformité aux règles de présentation de ces informations qui en garantissent la lisibilité et la compréhensibilité ;
- sur la base d'une sélection, de l'absence d'erreurs, omissions, incohérences importantes dans les informations fournies, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées


Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de tels éléments à communiquer dans notre rapport.

Le Commissaire aux comptes

Fait à Levallois Perret, le 28 avril 2026

Signé par :

AA0B9D439FB64F0...

Pierre de Latude

Associé